Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9470609
Centre d'intérêt: 776

Choinière, Charles.

Vie économique : Le monde du travail, c'est tout un job, GEC-154 : guide d'apprentissage individualisé / [rédaction, Charles Choinière, Serge Pilon]. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, 1992, c1993.
xxix, 396 p. : ill. ; 28 cm.

Comprend des résumés. Code: 9394-0531; 38-7590. Bibliogr.: p. 395-396. Glossaire.

ISBN 2-550-23874-5

Vedette(s)-secondaire(s): Pilon, Serge * Québec (Province). Direction de la formation des adultes

Descripteur(s): Economie * Monde du travail * Apprentissage individualisé * Objectifs d'apprentissage * Activité d'apprentissage * Exercice * Guide * Education des adultes

Ce guide, conçu de manière à respecter les caractéristiques de l'apprentissage individualisé, permet à l'étudiant adulte de se familiariser avec la vie économique et le monde du travail. Il comprend quatre sections: 1- renseignements généraux; 2- activités d'apprentissage présentées par objectifs et comportant des textes théoriques, des exemples, des illustrations, des exercices thématiques et de synthèse; 3- exercices de révision; 4- annexes formées des corrigés de tous les exercices et d'une bibliographie.

Type de document:

VIE ÉCONOMIQUE

LE MONDE DU TRAVAIL, C'EST TOUT UN JOB

GEC-154

GUIDE D'APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ

NOVEMBRE 1992

Québec

94-70609

VIE ÉCONOMIQUE

LE MONDE DU TRAVAIL, C'EST TOUT UN JOB

GEC-154

GUIDE D'APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ

NOVEMBRE 1992

Direction de la formation générale des adultes

AVANT-PROPOS

La Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du ministère de l'Éducation du Québec vous propose le guide d'apprentissage qui suit pour le cours *Le monde du travail, c'est tout un job.*

Ce cours fait partie du programme de Vie économique, du champ des Sciences humaines. Il a été réalisé entre janvier 1990 et novembre 1992 avec la collaboration des personnes qui suivent :

Rédaction	Charles Choinière	CS de Saint-Eustache
	Serge Pilon	CS de Saint-Eustache
Responsable du champ des Sciences humaines à la DFGA	Serge Leloup	MEQ
Responsable de la production	Carmen Allison	CECQ CS Charlesbourg
Validation	Johanne Duranceau	CECM
	Françoise Genest-Schmidt	CECM
	Huguette Roy	CS Vallée-de-la-Matapédia
	Renée Simard	CSR du Lac-Saint-Jean
	Roberte Bolduc	Collège Jésus-Marie
	Linda Maziade	CECQ
Révision linguistique	Services linguistiques	MEQ
Conception graphique	Georges Rodier	CS de Saint-Eustache
Montage	Guy Fiset	CECQ
Secrétariat	Annie Ancelot	CSR Chauveau
	Claudette Lafrance	CS de Saint-Eustache
	Nicole Légaré Letarte	CECQ

Le directeur de la Direction de la formation générale des adultes,

Alain Mercier

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SECTION
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UTILISATION DU GUIDE XVII

INTRODUCTION GÉNÉRALE XXI

GLOSSAIRE XXIII

PRÉALABLES XXV

LISTE DES TABLEAUX XXVII

LECTURE ET ACTIVITÉS PROPOSÉES XXIX

DEUXIÈME SECTION
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services. 3

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Définir les facteurs de production d'une entreprise. 5

- FACTEURS DE PRODUCTION 8
  Matières premières; capital; travail.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1 11

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.1 13

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Définir quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise. 15

- COÛTS DE PRODUCTION 18
  Coûts fixes; coûts variables; coût total; coût marginal.

- PROFITS 23
  Investissements.

- PRODUCTIVITÉ 25
  Spécialisation des facteurs de production pour augmenter la productivité.

- RENTABILITÉ 27

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2 29

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.2 31

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 1. 35

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 1. 37

FICHE DE PARTICIPATION 41

****

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services. 43

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production. 45

- ENTREPRISES PRIVÉES 48
Entreprise à propriétaire unique; société en nom collectif; compagnie.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1 55

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.1 57

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production. 61

- DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE 64
Profits; propriété et contrôle.

- TYPES DE COOPÉRATIVES 66
Caisses d'épargne et de crédit; coopératives agricoles; autres secteurs coopératifs.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2 69

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.2 71

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production. 73

- ORGANISMES DU GOUVERNEMENT 76
Régies; commissions; offices; sociétés administratives; sociétés d'État; sociétés administratives et sociétés d'État.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3 87

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.3 89

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production. 93

- DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE MIXTE 96
  Rôle des entreprises mixtes.

- AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS 100
  Qualité de gestion d'une entreprise privée; investissement monétaire moindre; acquisition de la compétence; garantie des marchés; favoritisme; danger des géants.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4 103

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.4 105

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 2. 107

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 2. 109

FICHE DE PARTICIPATION 113

****

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec. 115

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec. 117

- DÉFINITION DE LA PME 120

- CARACTÉRISTIQUES DE LA PME 124
  Nombre d'entreprises par secteur d'activité; chiffre d'affaires; emploi.

- FORCES DES PME 138
  Création d'emplois; facilité d'adaptation; plus grand dynamisme; meilleure écoute des consommateurs.

- FAIBLESSES DES PME 139
  Gestion déficiente; secteurs d'activité à faible croissance; faible productivité; bas salaires; sécurité d'emploi; sécurité au travail; recherche scientifique; capital financier; continuité; fragilité des PME naissantes et incubateurs de PME.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1 143

EXERCICES DE SYNTHÈSE 3.1 145

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec. 149

- DÉFINITION DE LA GRANDE ENTREPRISE 152

- CARACTÉRISTIQUES DE LA GRANDE ENTREPRISE 153
  Nombre d'entreprises par secteur d'activité; revenus; emploi; multinationales.

- FORCES DE LA GRANDE ENTREPRISE 156
  Meilleur pouvoir d'achat; coûts de production plus bas; facilité de financement; recherche; marques de commerce connues; variété de produits.

- FAIBLESSES DE LA GRANDE ENTREPRISE 158
  Lourdeur administrative; travailleuses et travailleurs non motivés; diminution de la concurrence.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2 159

EXERCICES DE SYNTHÈSE 3.2 161

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec. 163

- CONCENTRATION D'ENTREPRISES 166
  Intégration horizontale; intégration verticale; conglomérat; monopole; oligopole.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3 175

EXERCICES DE SYNTHÈSE 3.3 177

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 3. 181

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 3. 185

FICHE DE PARTICIPATION 191

****

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services. 193

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Décrire les principales caractéristiques de la population active. 195

- DÉFINITION DE LA POPULATION ACTIVE 198
  Personnes qui ont un emploi; chômeurs.

- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE 200
  Âge; sexe; répartition selon le secteur d'activité.

- PHÉNOMÈME DU CHÔMAGE 206
  Taux de chômage.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1 209

EXERCICES DE SYNTHÈSE 4.1 211

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

Reconnaître quelques facteurs qui déterminent la rémunération du travail. 213

- FACTEURS DÉTERMINANT LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL . . . 216
  Offre et demande de main-d'oeuvre;
  syndicalisation; formation; salaire minimum.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2 219

EXERCICES DE SYNTHÈSE 4.2 221

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 4. 223

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 4. 225

FICHE DE PARTICIPATION 227

****

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec. 229

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec. 231

- TAUX DE SYNDICALISATION ET SECTEURS D'ACTIVITÉ 234
- FORMATION D'UN SYNDICAT 237
- CENTRALES SYNDICALES 238

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1 241

EXERCICES DE SYNTHÈSE 5.1 243

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu. 247

- CLAUSES À INCIDENCE MONÉTAIRE 250
  Clauses salariales; avantages sociaux.

- CLAUSES NORMATIVES 254

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2 255

EXERCICES DE SYNTHÈSE 5.2 257

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec. 259

- ÉTAT EMPLOYEUR 262

- ÉTAT LÉGISLATEUR 263
  Code du travail; Loi sur les normes du travail; Commission de la santé et de la sécurité du travail.

- ÉTAT ARBITRE 280

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3 281

EXERCICES DE SYNTHÈSE 5.3 283

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 5. 287

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 5. 289

FICHE DE PARTICIPATION 295

****

TROISIÈME SECTION
EXERCICES DE RÉVISION

EXERCICES DE RÉVISION 299

FICHE DE PARTICIPATION POUR L'ENSEMBLE DU COURS 317

QUATRIÈME SECTION
ANNEXES

CORRIGÉ DES EXERCICES DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES 321

CORRIGÉ DES EXERCICES DES OBJECTIFS TERMINAUX 375

CORRIGÉ DES EXERCICES DE RÉVISION 385

BIBLIOGRAPHIE 395

PREMIÈRE SECTION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UTILISATION DU GUIDE

Le matériel qui suit a été conçu de manière à respecter les caractéristiques de l'apprentissage individualisé et pour faire en sorte que :

- vous participiez le plus possible;
- vous fassiez votre propre cheminement;
- vous respectiez votre rythme;
- vous mettiez à profit vos expériences et vos connaissances.

Les fiches de participation permettent de déterminer votre taux de réussite, d'évaluer votre démarche d'apprentissage objectif par objectif et ainsi de prendre des décisions pour progresser dans vos activités d'apprentissage.

Selon vos besoins, vous pourrez consulter votre formatrice ou votre formateur. Si un point vous semble plus difficile, il ne faudra pas hésiter à recourir à son aide pour obtenir:

- des conseils;
- de l'assistance;
- des explications;
- des critiques et des commentaires.

Le guide comporte quatre sections : les renseignements généraux, les activités d'apprentissage, les exercices de révision et les annexes.

Dans la première section vous trouverez des explications, des conseils, un glossaire et des renseignements pour vous préparer à aborder l'étude du contenu. Le glossaire donne des explications sur certains termes en tenant compte du contexte dans lequel ils sont utilisés. Les termes du glossaire sont en majuscules dans le texte lorsqu'ils y apparaissent pour la première fois. Vous aurez à consulter cette section au cours de la réalisation des activités d'apprentissage.

La deuxième section contient les activités d'apprentissage présentées par objectif. Pour atteindre un objectif terminal vous devrez avoir vu une série d'objectifs intermédiaires. Chaque objectif comprend un certain nombre de thèmes développés par des textes théoriques, des exemples, des illustrations et des exercices thématiques.

En plus des exercices thématiques, il existe deux types d'exercices de synthèse qui sont représentés par ces signes graphiques :

les exercices de synthèse des objectifs intermédiaires

les exercices de synthèse des objectifs terminaux

Pour réviser le contenu des objectifs, vous trouverez des résumés représentés par ces signes graphiques:

Résumé
de l'objectif
intermédiaire

Résumé
de l'objectif
terminal

La troisième section intitulée «Exercices de révision» est représentée par le signe graphique suivant :

les exercices de révision vous permettent de faire le point dans votre apprentissage et de vérifier votre compréhension de l'ensemble du contenu. Ces exercices sont conçus pour vous préparer à l'examen officiel du ministère de l'Éducation.

La quatrième section regroupe les corrigés de tous les exercices et une bibliographie.

Les corrigés sont divisés en trois catégories :

- le corrigé des exercices des objectifs intermédiaires;
- le corrigé des exercices des objectifs terminaux;
- le corrigé des exercices de révision.

Cependant, dans le but de stimuler chez vous la réflexion et le goût de la recherche, il arrive que dans certains cas, les réponses aux questions ne soient pas données dans le texte ou dans les corrigés. Vous êtes alors invités à partager vos réflexions et les résultats de vos recherches avec votre formatrice ou votre formateur et avec les autres élèves. De plus, des activités additionnelles pour les curieuses et les curieux sont suggérées pour parfaire votre apprentissage. Celles-ci sont toutefois facultatives et ne seront pas l'objet de questions à l'examen.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Nous devons tous, un jour ou l'autre, faire face à la réalité du monde du travail. Il devient donc important de comprendre le rôle économique de l'entreprise de même que les mécanismes d'organisation de la production.

Le présent cours a été conçu pour vous permettre de différencier l'entreprise privée, coopérative, publique et mixte dans la production de biens et de services.

Vous pourrez également constater l'apport de la petite et moyenne entreprise (PME) et de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

Comme adultes, vous êtes déjà sensibilisés au monde du travail; vous pourrez ainsi vous situer à l'intérieur de ce monde et vous familiariser davantage avec les structures, les mécanismes et les différentes règles de fonctionnement qui régissent les relations de travail.

De plus, pour concrétiser vos apprentissages, nous ferons systématiquement appel à vos connaissances, à votre expérience et à votre milieu de vie.

GLOSSAIRE

ACTION — Titre de propriété d'une partie d'une entreprise.

ACTIONNAIRE — Celle ou celui qui possède des actions.

BIENS ET SERVICES — Est considéré comme BIEN tout ce que l'économie produit et qui est matériel comme un crayon, une voiture ou un avion.

Cependant, nos économies modernes produisent surtout des services. Par exemple, tout le domaine des transports et des communications, les services financiers comme les assurances, les banques et les caisses populaires, l'enseignement, les services médicaux ou encore la restauration sont tous considérés comme des services.

CAPITALISME — Régime économique et social dans lequel les moyens de production appartiennent à des individus. La libre entreprise, la propriété privée et le profit sont les principaux éléments du capitalisme.

CONVENTION COLLECTIVE — Contrat passé entre un syndicat et un employeur. Ce contrat détermine à la fois le salaire, les avantages économiques et les conditions de travail.

ENTREPRENEURE ENTREPRENEUR — Personne qui fait le lien entre les facteurs de production et les biens et services produits. C'est elle qui choisit les facteurs de production nécessaires, les utilise de la façon la plus efficace possible et décide des biens et services produits.

ENTREPRISE — Organisation qui a pour objectif la production de biens et de services. C'est aussi un lieu physique à l'intérieur duquel fonctionne cette organisation. Ce lieu peut se trouver en un seul endroit ou en plusieurs. Enfin, l'entreprise peut être aussi bien une très petite organisation (une seule personne travaillant à son compte) qu'une très grosse organisation ayant des travailleuses et des travailleurs dans plusieurs pays (multinationale).

PERSONNE MORALE	Être collectif ayant une personnalité juridique qui lui permet d'exercer certains droits. Une entreprise est une personne morale qui regroupe un nombre plus ou moins grand de personnes physiques.
PNB et PIB	Sigles désignant le Produit National Brut et le Produit Intérieur Brut. Ensemble des biens et services produits par l'économie pendant une durée déterminée (un an), à l'exclusion des services d'administration publique.
PRODUCTIVITÉ	Rapport quantitatif entre une production et un ou plusieurs facteurs de cette production.
RAISON SOCIALE	Dénomination légale sous laquelle est exploitée une société.
RENTABILITÉ	Seuil d'activité d'une entreprise à partir duquel toutes ses charges étant couvertes, elle commence à produire des bénéfices.
SOCIÉTAIRE	Nom donné aux membres ou aux clients-propriétaires d'une coopérative.
SOCIÉTÉ DE GESTION ou «HOLDING»	Compagnie qui ne produit aucun bien ni aucun service, mais qui est propriétaire d'autres sociétés qu'elle administre et dont elle possède suffisamment d'actions pour en assurer le contrôle.
TAUX D'INFLATION	Indice permettant de mesurer l'augmentation générale des prix à la consommation.

PRÉALABLES

Pour calculer un pourcentage (%), on doit effectuer l'opération suivante :

$$\frac{\text{valeur recherchée}}{\text{valeur totale}} \times 100 = \%$$

Exemple : Un bien quelconque coûte 30,00 $. De ce prix, 24,00 $ vont aux frais de production et de mise en marché, alors que 6,00 $ retournent aux gouvernements sous forme de taxes.

Quel pourcentage de ce prix, les taxes représentent-elles?

$$\frac{6\ \$}{30\ \$} \times 100 = 20\ \%$$

De la même façon, les frais de production et de mise en marché représentent :

$$\frac{24\ \$}{30\ \$} \times 100 = 80\ \%$$

Donc, les taxes représentent 20 p. 100 du coût total de ce bien, alors que les frais de production et de mise en marché représentent 80 p. 100 du même coût.

NOTE : Dans le calcul d'un pourcentage, il faut tenir compte des décimales. On peut arrondir ces dernières lorsqu'elles sont supérieures à 5.

Exemple : $\frac{6{,}589 \times 100}{24{,}523} = 26{,}86\ \%$ ou $26{,}9\ \%$

LISTE DES TABLEAUX

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Tableau 1 Classification des entreprises selon le nombre d'employés et le montant des actifs 121

Tableau 2 Classification des entreprises selon le nombre d'employés et le montant annuel des ventes 122

Tableau 3 Nombre de corporations actives et de PME. Répartition selon la taille et le secteur d'activité, 1990 125

Tableau 4 Nombre de corporations actives et de PME. Répartition selon la taille, le secteur d'activité et le type d'activité, 1990 128

Tableau 5 Nombre de corporations actives déclarant des revenus au Québec. Répartition des revenus en pourcentage selon la taille et le secteur d'activité, 1984 131

Tableau 6 Nombre d'employés par secteur d'activité et selon la taille d'entreprises au Québec, 1988 134

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Tableau 7 Population active selon le groupe d'âge, en 1987 200

Tableau 8 Évolution du taux d'activité selon le sexe au Québec de 1971 à 1992 202

Tableau 9 Évolution de la populative active selon le secteur d'activité au Canada, en pourcentage (1891-1991) 204

Tableau 10 Taux de chômage selon l'âge et le sexe, 1982-1986-1990 206

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Tableau 11 Taux de syndicalisme selon les secteurs d'activité économique du Québec en 1988 235

Tableau 12 Les centrales syndicales au Québec, 1991 239

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Pour compléter le contenu du présent cours*, nous vous proposons de lire certains journaux qui vous permettront de mettre vos connaissances à l'épreuve:

. Les Affaires;
. La Presse;
. le Journal de Montréal ou le Journal de Québec;
. Le Soleil;
. La Tribune;
. les différents journaux locaux.

De plus, après avoir lu les journaux ci-dessus, vous pouvez constituer des dossiers de presse.

- En vous appuyant sur vos apprentissages, choisissez un ou plusieurs thèmes sur lesquels vous voulez constituer un dossier. Il peut s'agir de thèmes régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux.

- Pendant deux ou trois semaines, faites la collecte d'articles de journaux traitant de vos thèmes.

- Résumez dans un court texte l'ensemble du problème et prenez position.

- Présentez le résultat de vos recherches à votre formatrice ou à votre formateur ou à d'autres élèves et discutez-en.

Comme lectures complémentaires, nous vous proposons:

- BEAUDRY, P., BOIS, L., TANGUAY, G., Les marchés économiques, Guérin, 1991, 445 p.

- BRUNELLE, M. et MARTIN, L., Cours-circuit, éducation économique, HRW, 1992, 504 p.

---

* Ces lectures et activités ne sont pas matières d'examen.

DEUXIÈME SECTION

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

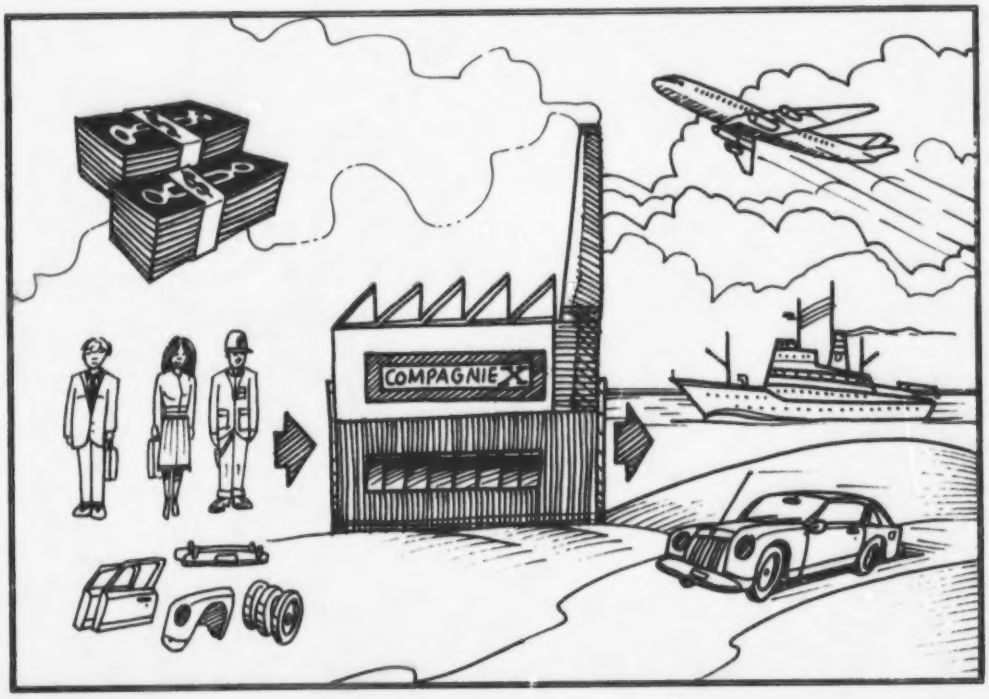

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Définir les facteurs de production d'une entreprise.

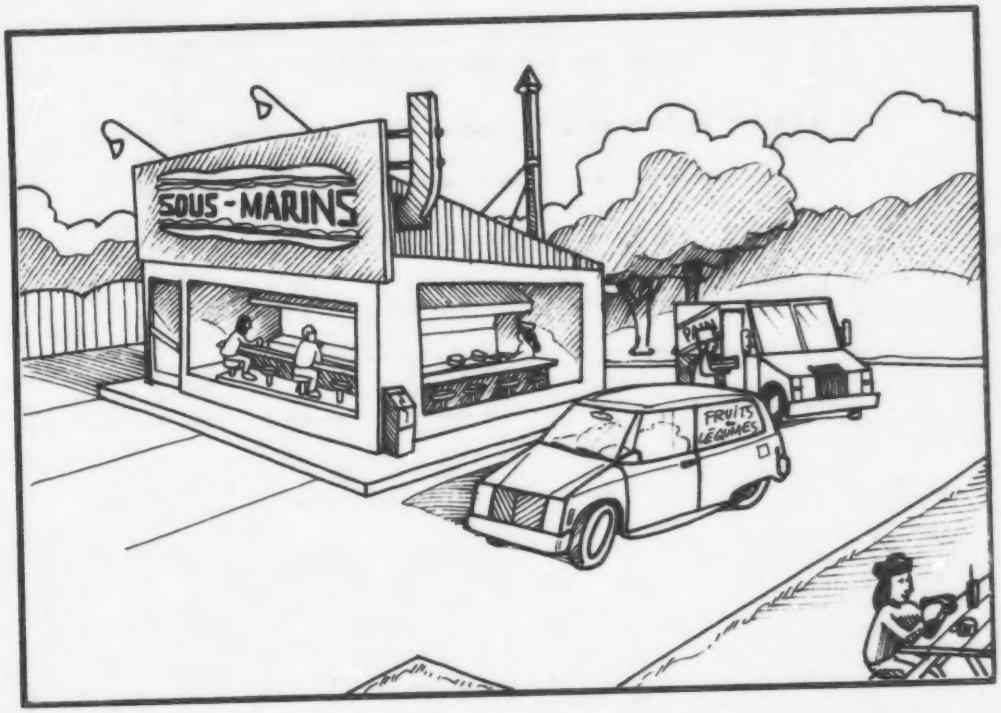

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Définir les facteurs de production d'une entreprise.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Définir quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise.

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

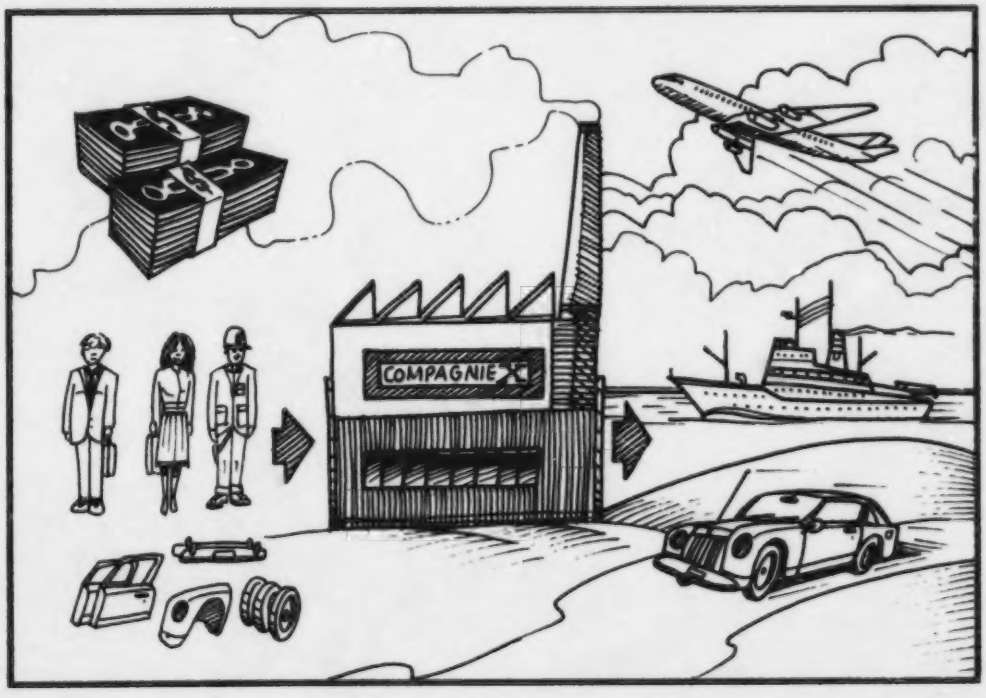

Par définition, l'économique est la science qui a pour objet d'expliquer comment l'homme réussit à satisfaire une partie de ses besoins en utilisant les ressources qui sont à sa disposition.

Dans une économie comme celle du Canada, ce sont les entreprises qui ont la responsabilité d'exploiter ces ressources et de nous fournir les BIENS et les SERVICES dont nous avons besoin.

Pour cette raison, vous verrez dans le présent objectif terminal les facteurs de production dans le contexte de l'ENTREPRISE, puis vous apprendrez les différentes façons de mesurer l'efficacité de celle-ci. Vous pourrez alors juger si les entreprises sont exploitées de façon appropriée.

Toutes les ENTREPRENEURES et tous les ENTREPRENEURS, pour produire les biens et les services que nous réclamons, doivent réunir les éléments nécessaires à l'intérieur d'une entreprise. C'est ce que nous verrons dans ce premier objectif intermédiaire qui porte sur les facteurs de production.

À la fin de l'objectif, vous devriez être en mesure de nommer et de définir chacun de ces facteurs.

FACTEURS DE PRODUCTION

Les facteurs de production sont les matières premières, le capital et le travail.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières sont des ressources fournies par la nature. Les richesses du sol et du sous-sol, comme l'eau, le bois et les minerais, font partie de cette catégorie. Elles peuvent avoir subi ou non une première transformation.

Ainsi, tel que le montre la dernière illustration, le pain est fait d'une matière première (le blé) qui a subi une transformation, tandis que les légumes proviennent directement de la culture du sol. Les deux sont toutefois considérés comme des matières premières par le restaurant qui prépare des <<sous-marins>>.

CAPITAL

Le capital se divise en deux catégories: le capital financier, qui correspond aux sommes d'argent nécessaires à l'entreprise, et le capital technique, formé par les bâtiments, la machinerie, l'outillage, etc.

L'illustration présente la bâtisse, les fours, les ustensiles, les tabourets, etc. qui constituent le capital technique.

TRAVAIL

Le travail est fourni par tout le personnel de l'entreprise. La cuisinière ou le cuisinier, la serveuse ou le serveur, etc. mettent à profit leurs connaissances et leurs habiletés.

Cependant, l'entrepreneure ou l'entrepreneur demeure le lien essentiel entre tous ces facteurs de production. En effet, le succès ou l'échec de l'entreprise dépend de sa capacité à les unir efficacement. C'est ce qu'en économique nous appelons l'esprit d'entreprise.

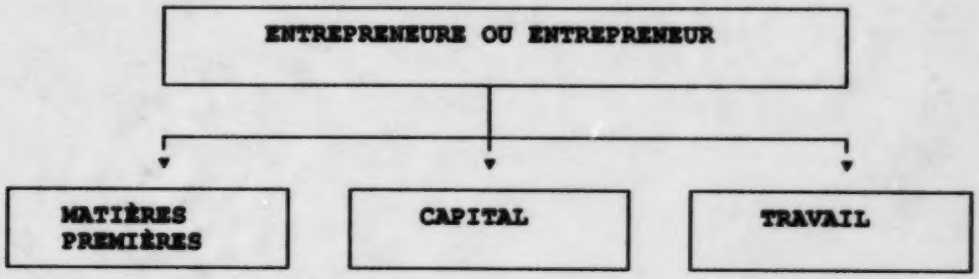

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

L'entreprise, pour produire des biens et des services, doit réunir trois facteurs de production : les matières premières, le travail et le capital.

L'entrepreneure ou l'entrepreneur est le lien essentiel entre tous les facteurs de production. Il a la responsabilité de les utiliser le plus efficacement possible.

Dans le prochain objectif intermédiaire, vous apprendrez à utiliser quelques techniques pour mesurer l'efficacité d'une entreprise.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.1

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Définir les facteurs de production d'une entreprise.

1.1 EXERCICE 1

Remplissez le tableau suivant, en inscrivant pour chacune des entreprises deux exemples par catégorie de facteurs de production.

ENTREPRISES	FACTEURS		
	MATIÈRES PREMIÈRES	CAPITAL TECHNIQUE	TRAVAIL
ÉBÉNISTERIE	_____ _____	_____ _____	_____ _____
BOULANGERIE	_____ _____	_____ _____	_____ _____
CONSERVERIE	_____ _____	_____ _____	_____ _____

1.1 EXERCICE 2

Quel est le rôle principal de l'entrepreneure ou de l'entrepreneur?

_____

_____

_____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Définir quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise.

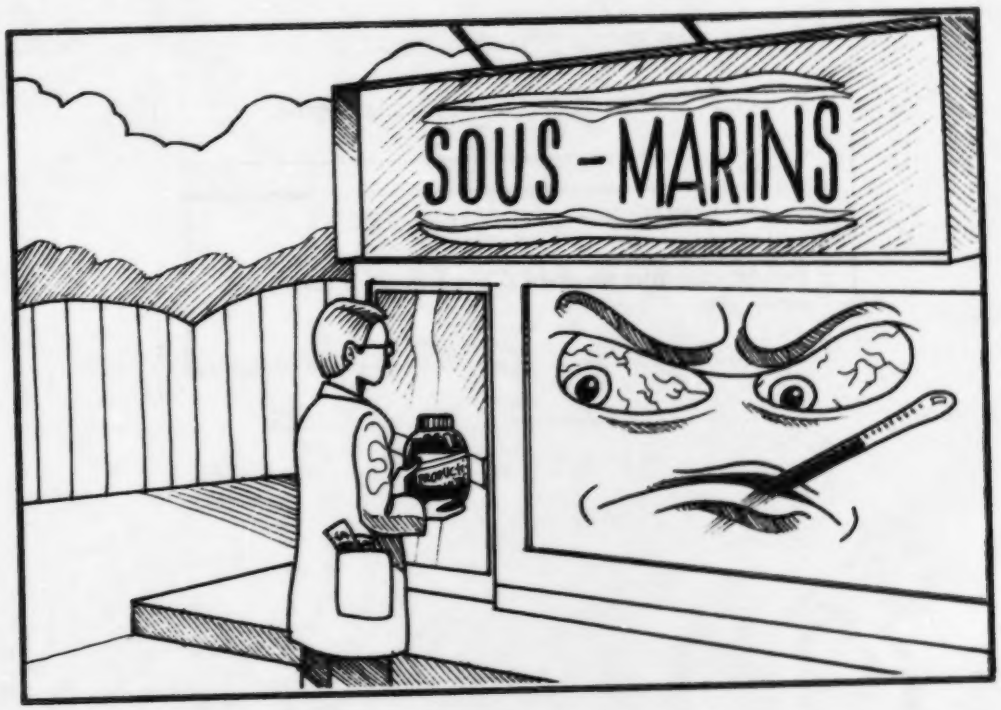

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

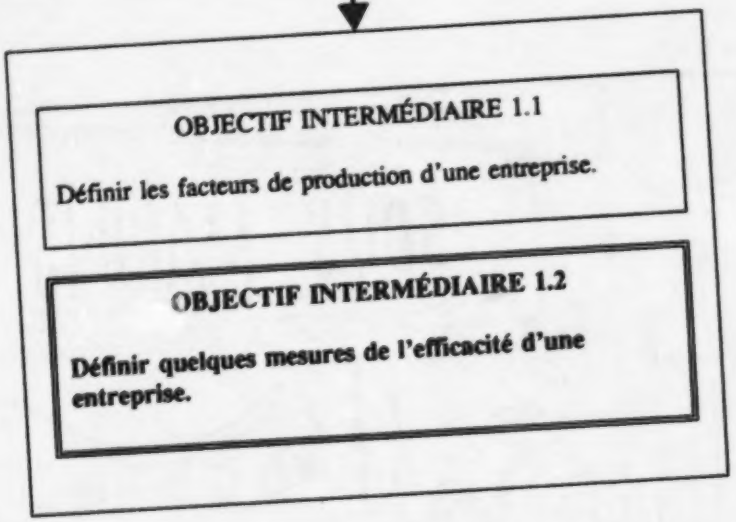

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Définir les facteurs de production d'une entreprise.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Définir quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise.

Lorsque vous croyez être malade, le thermomètre vous indique si vous faites de la fièvre. Lorsque vous voulez connaître votre poids, vous utilisez un pèse-personne. De la même façon, différents instruments de mesure permettent de vérifier le bon fonctionnement de l'entreprise. Ces instruments sont les coûts de production, les profits, la productivité et la rentabilité. Nous nous y intéresserons dans le présent objectif intermédiaire.

Les coûts de production vous permettront de calculer les profits de votre entreprise. Vous deviendrez donc entrepreneure ou entrepreneur. En même temps, vous apprendrez de quelle façon les profits peuvent être utilisés.

De plus, vous apprendrez comment une plus grande productivité permet une augmentation des profits, donc une plus grande rentabilité de l'entreprise.

COÛTS DE PRODUCTION

Sans entrer dans des détails de comptabilité, considérez comme coût de production le coût d'utilisation de chaque facteur de production au moment où vous l'utilisez.

Si votre entreprise possède une voiture, vous calculez les frais d'intérêts et l'usure pour le mois, mais pas le paiement de l'emprunt fait pour son achat. C'est la même chose pour tout l'équipement que vous possédez. Ce qui est considéré dans les coûts de production, c'est l'usure de cet équipement. L'achat de l'équipement fait partie des investissements. Nous aborderons ce thème un peu plus loin.

COÛTS DE PRODUCTION

Un paiement est considéré comme un coût de production s'il sert pour la production en cours.

L'usure de l'équipement est également considérée comme un coût de production même si aucun paiement n'a été fait au cours de cette production.

Nous vous avons présenté les coûts de production comme s'ils étaient tous du même ordre. Ils ne le sont pas. Certains ne changent pas même lorsque la production varie. Nous les appelons des coûts fixes. D'autres, au contraire, suivent le volume de production. Nous les appelons des coûts variables.

COÛTS FIXES

Les coûts fixes ne changent pas selon le volume de production. Par exemple, les frais d'intérêts que vous payez sur vos emprunts, les taxes, le loyer de votre restaurant, le coût de base du téléphone, les assurances, votre salaire en tant que patronne ou patron représentent tous des coûts fixes.

Entrent aussi dans les coûts fixes l'usure de l'équipement, les constructions et leur entretien. En général, ces coûts ne changent pas beaucoup selon le volume de production à part quelques exceptions. C'est pour cette raison qu'ils sont considérés comme des coûts fixes.

COÛTS VARIABLES

Les coûts variables, par contre, sont fonction du volume de production. La quantité de matière première utilisée ou le nombre d'heures de travail du personnel varient selon la production.

COÛT TOTAL

L'ensemble de tous les coûts de production, c'est-à-dire la somme des coûts fixes et des coûts variables, constituent le coût total.

COÛTS FIXES ET COÛTS VARIABLES

Les coûts fixes ne changent pas suivant la production.

Les coûts variables sont directement liés à la quantité produite.

Le coût total correspond à la somme des coûts fixes et des coûts variables.

1.2 EXERCICE 3

Indiquez si les dépenses suivantes constituent des coûts fixes (C.F.) ou des coûts variables (C.V.).

A) Le salaire du concierge _____

B) Les réparations de la voiture de l'entreprise _____

C) Le salaire du personnel _____

D) Le paiement des assurances _____

E) Le remboursement d'un emprunt _____

F) L'achat de matières premières _____

G) Le salaire de la patronne ou du patron _____

COÛT MARGINAL

Le calcul de vos coûts fixes et de vos coûts variables vous permet de connaître vos profits à la fin de l'année ou à la fin de chaque mois. Mais ce qui vous intéresse le plus pour l'instant, c'est de savoir s'il est avantageux de faire certaines dépenses pour augmenter votre production. Cette information vous est donnée par le coût marginal.

Pour obtenir le coût marginal, il faut diviser l'augmentation des coûts de production par le nombre d'unités supplémentaires produites.

$$\frac{\text{augmentation des coûts}}{\text{nombre d'unités supplémentaires produites}}$$

Par exemple, vous vendez 100 unités de plus et vos coûts de production augmentent de 275 $. Chaque unité supplémentaire vous coûte donc:

$$\frac{275\ \$}{100} = 2{,}75\ \$ \text{ par unité}$$

COÛT MARGINAL

En économique, nous appelons coût marginal le coût de chaque unité supplémentaire produite.

1.2 EXERCICE 4

A) Pour produire 500 unités par semaine, le coût de production total est de 1 500 $. Combien chaque unité vous coûte-t-elle?

B) Pour produire 50 unités de plus par semaine, il vous en coûte 125 $ de plus par semaine. Quel sera le coût marginal de ces unités?

C) Dans le cas de cette production supplémentaire, voyez-vous des avantages à augmenter votre production? Expliquez.

COÛTS DE PRODUCTION

Un paiement est considéré comme un coût de production s'il sert pour la production en cours.

L'usure de l'équipement est également considéré comme un coût de production même si aucun paiement n'a été fait au cours de cette production.

COÛTS FIXES ET COÛTS VARIABLES

Les coûts fixes ne changent pas suivant la production.

Les coûts variables sont directement liés à la quantité produite.

Le coût total correspond à la somme des coûts fixes et des coûts variables.

COÛT MARGINAL

En économique, nous appelons coût marginal le coût de chaque unité supplémentaire produite.

PROFITS

Si vous êtes en affaires, c'est pour faire des profits. Pour connaître vos profits, il faut calculer tous les revenus et en soustraire le coût total.

Lorsque vous vendez vos produits plus cher que ce qu'ils vous coûtent, vous faites des profits.

Lorsque vous vendez vos produits moins cher que ce qu'ils vous coûtent, vous subissez des pertes.

PROFITS = REVENUS TOTAUX - COÛT TOTAL

Dans notre économie, le profit est le moteur de l'entreprise et un symbole d'efficacité. Si une entreprise ne fait pas de profits, les institutions financières deviennent plus prudentes et refusent de lui prêter davantage. L'entreprise n'a plus les moyens d'acheter du matériel nouveau. Elle devient moins rentable et un jour, elle est obligée de fermer ses portes.

Si au contraire elle fait beaucoup de profits, les personnes qui ont de l'argent sont intéressées à devenir partenaires en investissant dans cette entreprise. L'entreprise qui possède un plus grand capital financier peut prendre de l'expansion et devenir encore plus rentable.

Cependant, les profits ne reviennent pas tous aux propriétaires. Une partie va aux gouvernements fédéral et provincial sous forme d'impôts. Le reste des profits peuvent être répartis entre les propriétaires ou bien servir à de nouveaux investissements.

INVESTISSEMENTS

Les investissements ne sont pas des dépenses courantes. Ils servent d'abord à remplacer le capital technique qui s'use. Si vous achetez une nouvelle machine, vous avez fait un investissement et vous ne pouvez pas calculer entièrement ce coût de production dans la même année. Cette machine vous servira pendant de nombreuses années encore. Chaque année, vous allez calculer une partie de cet investissement comme un coût fixe. C'est donc l'usure de votre machine qui est un coût de production et non son achat.

De même, une importante campagne de publicité est aussi considérée comme un investissement. Elle vous apporte une nouvelle clientèle, qui achètera vos produits encore pendant plusieurs années. Vous verrez ainsi vos profits augmenter.

Les investissements servent aussi à accroître votre capacité de production. Pour produire davantage, vous devrez donner plus d'ampleur à votre entreprise: agrandir votre usine, vos entrepôts, acheter du matériel neuf, engager du personnel...

PRODUCTIVITÉ

Cependant, il ne suffit pas d'augmenter la production pour être efficace. Pour cette raison, les entrepreneures et les entrepreneurs font souvent des investissements dans le seul but de conserver ou d'augmenter l'efficacité de l'entreprise, c'est-à-dire sa PRODUCTIVITÉ.

La productivité se calcule à l'aide de la formule suivante:

$$\frac{\text{PRODUCTION}}{\text{RESSOURCES}} = \text{PRODUCTIVITÉ}$$

c'est-à-dire en divisant la production par les ressources* . Si votre production augmente plus rapidement que la quantité de ressources utilisées, votre productivité augmente. Si, au contraire, votre production augmente moins rapidement que l'utilisation des ressources, votre productivité diminue.

Vous pouvez calculer la productivité de chacun de vos facteurs de production. Si vous voulez calculer la productivité de votre personnel, la formule est la suivante:

$$\frac{\text{PRODUCTION}}{\text{NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL}} = \text{PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL}$$

Par exemple, si vous produisez 6 000 unités en 300 heures de travail, votre productivité par heure de travail est:

$$6\,000 \div 300 = 20 \text{ unités à l'heure}$$

---

* Selon notre formule, les ressources humaines ou physiques représentent les facteurs de production.

Si, au contraire, vous produisez 9 000 unités pour le même nombre d'heures de travail, votre productivité par heure de travail devient :

$$9\,000 \div 300 = 30 \text{ unités à l'heure}$$

Ainsi pour le même nombre d'heures de travail, la production est passée de 20 unités à l'heure à 30 unités à l'heure.

SPÉCIALISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION POUR AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ

L'augmentation de la productivité d'une entreprise dépend autant de l'utilisation efficace des facteurs de production.

Travail

En effet, l'entrepreneure ou l'entrepreneur en divisant et en répartissant les tâches à l'intérieur de son entreprise, permet aux travailleuses et aux travailleurs d'effectuer des tâches pour lesquelles ils ont le plus d'aptitudes ou une meilleure formation. Ceux-ci acquièrent ainsi rapidement de l'expérience et deviennent plus efficaces.

Capital

De plus, l'entrepreneure ou l'entrepreneur peut augmenter la productivité en fournissant aux travailleuses et aux travailleurs un outillage plus approprié, plus perfectionné.

Matières premières

Le choix judicieux de la matière première peut s'avérer pour l'entrepreneure ou l'entrepreneur une autre façon d'augmenter la productivité. En effet, selon la production en cours, il lui faut choisir les matériaux les moins coûteux, mais qui ne changeront pas la qualité du produit.

La spécialisation des facteurs de production, c'est à dire l'utilisation efficace du travail, du capital et des matières premières, permet à l'entrepreneure ou à l'entrepreneur d'obtenir une meilleure production dans un plus court laps de temps, donc d'augmenter la productivité de son entreprise.

Si, au contraire, vous produisez 9 000 unités pour le même nombre d'heures de travail, votre productivité par heure de travail devient:

$$9\,000 \div 300 = 30 \text{ unités à l'heure}$$

Ainsi pour le même nombre d'heures de travail, la production est passée de 20 unités à l'heure à 30 unités à l'heure.

SPÉCIALISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION POUR AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ

L'augmentation de la productivité d'une entreprise dépend surtout de l'utilisation efficace des facteurs de production.

Travail

En effet, l'entrepreneure ou l'entrepreneur, en divisant et en répartissant les tâches à l'intérieur de son entreprise, permet aux travailleuses et aux travailleurs d'effectuer des tâches pour lesquelles ils ont le plus d'aptitudes ou une meilleure formation. Ceux-ci acquièrent ainsi rapidement de l'expérience et deviennent plus efficaces.

Capital

De plus, l'entrepreneure ou l'entrepreneur peut augmenter la productivité en fournissant aux travailleuses et aux travailleurs un outillage plus approprié, plus perfectionné.

Matières premières

Le choix judicieux de la matière première peut s'avérer pour l'entrepreneure ou l'entrepreneur une autre façon d'augmenter la productivité. En effet, selon la production en cours, il lui faut choisir les matériaux les moins coûteux, mais qui ne changeront pas la qualité du produit.

La spécialisation des facteurs de production, c'est-à-dire l'utilisation efficace du travail, du capital et des matières premières, permet à l'entrepreneure ou à l'entrepreneur d'obtenir une meilleure production dans un plus court laps de temps, donc d'augmenter la productivité de son entreprise.

RENTABILITÉ

La RENTABILITÉ est un autre moyen de mesurer l'efficacité d'une entreprise. Elle se calcule en divisant les profits de l'entreprise par le montant d'argent investi dans cette entreprise.

Si vous avez investi 35 000 $ et que vous avez 5 000 $ de profits nets, vous aurez une rentabilité de:

$$\frac{5\,000\,\$ \times 100}{35\,000\,\$} = 14{,}2\,\%$$

Ainsi, chaque centaine de dollars investie vous rapporte environ 14 $.

1.2 EXERCICE 5

Vous avez investi 75 000 $ pour la transformation de votre entreprise. Si les profits nets sont de 15 000 $, la rentabilité de votre entreprise est de :

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Les différentes mesures de l'efficacité d'une entreprise sont : les coûts de production, les profits, la productivité et la rentabilité.

COÛTS DE PRODUCTION

Un paiement est considéré comme un coût de production s'il sert pour la production en cours.

COÛT TOTAL = COÛTS FIXES + COÛTS VARIABLES

COÛTS FIXES : **ne changent pas selon le volume de production.**

COÛTS VARIABLES : **sont directement liés au volume de production.**

COÛT MARGINAL : **correspond au coût de chaque unité supplémentaire produite.**

PROFITS

PROFITS = REVENUS TOTAUX - COÛT TOTAL

Les profits se répartissent entre les propriétaires et les gouvernements; ils sont aussi réutilisés sous forme d'investissements.

INVESTISSEMENTS

Les investissements servent à :

- **remplacer l'équipement usé;**
- **augmenter les ventes;**
- **augmenter la production;**
- **augmenter la productivité;**

SUITE

PRODUCTIVITÉ

La productivité se calcule en divisant la production par les ressources utilisées.

$$\text{PRODUCTIVITÉ} = \frac{\text{PRODUCTION}}{\text{RESSOURCES}}$$

- **La productivité s'accroit lorsque le volume de production augmente plus rapidement que la quantité de ressources employées.**
- **L'entrepreneure ou l'entrepreneur doit donc utiliser efficacement tous les facteurs de production. La spécialisation des facteurs de production est un moyen d'augmenter la productivité.**
- **Une augmentation de la productivité entraîne une augmentation des profits.**

RENTABILITÉ

La rentabilité se calcule en divisant les profits par les montants investis par les propriétaires.

$$\text{RENTABILITÉ} = \frac{\text{PROFITS}}{\text{MONTANTS INVESTIS}}$$

- **Une augmentation des profits accroît la rentabilité de l'entreprise.**

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.2

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Définir quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise.

1.2 EXERCICE 6

Vous êtes le nouveau propriétaire d'une entreprise de fabrication de meubles. Vous vous spécialisez dans la fabrication de chaises. Votre entreprise est en activité depuis six mois. Vous avez fabriqué et vendu 2 000 chaises durant cette période pour un montant de 120 000 $. Vos dépenses pour ces premiers mois d'exploitation s'établissent ainsi : les coûts fixes représentent au total 11 700 $ et les coûts variables 105 300 $. Vous allez, dans les activités qui suivent, mesurer l'efficacité de votre entreprise.

Classez tout d'abord vos dépenses.

A) Remplissez le tableau qui suit en inscrivant pour chacune des dépenses s'il s'agit d'un coût de production (oui ou non). Si vous répondez par l'affirmative, précisez la catégorie.

DÉPENSES		COÛTS DE PRODUCTION	COÛTS FIXES	COÛTS VARIABLES
1.	Assurances			
2.	Salaire de la patronne ou du patron			
3.	Achat de bois			
4.	Achat d'un nouveau banc de scie			
5.	Téléphone			
6.	Salaire du personnel			
7.	Achat de vis			
8.	Remboursement à la banque des frais d'intérêts sur l'achat d'un camion			
9.	Achat de papier sablé			
10.	Achat d'un camion pour la livraison			

Mesurez maintenant l'efficacité de votre entreprise.

B) À combien s'établit votre coût total? Indiquez la formule utilisée.

_____

_____

_____

C) Quel est le coût d'une chaise?

D) Quels sont vos profits? Indiquez la formule utilisée.

E) De quelle façon les profits seront-ils répartis?

F) Si vous voulez maintenant augmenter vos profits, vous devez augmenter la productivité. Quels moyens concrets pourriez-vous envisager pour être plus productif?

G) Vous avez investi un montant de 50 000 $ dans l'entreprise. Calculez la rentabilité de celle-ci.

H) Vous décidez d'augmenter votre production de 500 chaises au cours des six prochains mois, ce qui entraînera des coûts supplémentaires de 25 000 $. Quel est le coût marginal? Indiquez la formule utilisée.

I) Est-il avantageux d'augmenter la production? Pourquoi?

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 1.

Pour produire des biens et des services, il faut trois facteurs de production :

- **des matières premières;**
- **le capital qui se divise en capital financier et en capital technique;**
- **du travail.**

L'entrepreneure ou l'entrepreneur a la responsabilité d'utiliser ces facteurs de production de la meilleure façon possible.

Les principales mesures de l'efficacité d'une entreprise sont :

<u>COÛTS DE PRODUCTION</u>

COÛT TOTAL = COÛTS FIXES + COÛTS VARIABLES

COÛTS FIXES : **ne changent pas selon le volume de production.**

COÛTS VARIABLES : **sont directement liés au volume de production.**

COÛT MARGINAL : **correspond à l'augmentation totale des coûts divisée par le nombre supplémentaire d'unités produites.**

<u>PROFITS</u>

PROFITS = REVENUS TOTAUX - COÛT TOTAL

Les profits se répartissent entre les propriétaires et les gouvernements; ils sont aussi réutilisés sous forme d'investissements.

SUITE

INVESTISSEMENTS

Un investissement est une dépense qui sert à augmenter soit la capacité de production d'une entreprise, soit sa productivité.

Les investissements servent à :

- **remplacer l'équipement usé;**
- **augmenter les ventes;**
- **augmenter la production;**
- **augmenter la productivité;**

PRODUCTIVITÉ

La productivité d'une entreprise est calculée en divisant la production par les ressources utilisées. Elle s'accroît lorsque le volume de production augmente plus rapidement que la quantité de ressources employées.

La productivité augmente les profits.

L'augmentation des profits entraîne une augmentation de la rentabilité.

RENTABILITÉ

La rentabilité d'une entreprise se calcule en divisant les profits de l'entreprise par le capital financier investi.

Dans le prochain objectif terminal, vous verrez la différence entre le rôle de l'entreprise privée, de l'entreprise mixte, de la coopérative ainsi que des organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 1.

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

1) Parmi les éléments suivants, quel est celui qui vous apparaît comme le plus important pour favoriser le développement économique?

   A) Les matières premières.

   B) Le capital financier.

   C) Le travail.

   D) Le capital technique.

   E) Les quatre sont également importants.

   Réponse : _____

2) Quels facteurs peuvent améliorer la productivité?

   1° L'expérience du travailleur et de la travailleuse.
   2° Le choix des matières premières.
   3° Le progrès technologique.
   4° La recherche.
   5° Le climat de travail.

A) 1, 3, 5.

B) 1, 3, 4.

C) 1, 2, 3, 5.

D) 1, 2, 3, 4.

E) 1, 2, 3, 4, 5.

Réponse : _____

3) Pour produire des biens et des services, il nous faut utiliser les ressources dont nous disposons. Parmi les propositions ci-dessous, relatives aux facteurs de production, indiquez celle qui est vraie.

A) La population est une ressource peu importante pour assurer le développement économique.

B) Si une société manque de ressources, il lui est impossible d'en faire venir de l'extérieur.

C) Il est peu important pour une société industrialisée de prévoir le remplacement du capital technique.

D) Le capital se divise en deux catégories : le capital financier et le capital technique.

Réponse : _____

4) Répondez par vrai ou faux.

A) Si vous augmentez votre production de 1 p. 100, vos coûts fixes vont aussi augmenter de 1 p. 100.

VRAI _____ FAUX _____

B) Si vous voulez augmenter votre production de 1 p. 100, vous devez absolument investir pour acheter de l'équipement.

VRAI _____ FAUX _____

C) Vous comptez comme des coûts de production tous les chèques que vous faites.

VRAI _____ FAUX _____

D) Le salaire du ou de la propriétaire constitue un coût fixe.

VRAI _____ FAUX _____

E) Les coûts fixes changent avec une augmentation de production.

VRAI _____ FAUX _____

F) Le coût marginal vous indique combien coûte la production d'une unité supplémentaire.

VRAI _____ FAUX _____

G) Quand vous augmentez votre production, votre coût total augmente.

VRAI _____ FAUX _____

H) Si vos coûts de production augmentent moins rapidement que vos revenus, vos profits augmentent.

VRAI _____ FAUX _____

I) Les profits se calculent à l'aide de la formule suivante:

PROFITS = REVENUS TOTAUX - COÛTS FIXES.

VRAI _____ FAUX _____

J) Si vous ne faites pas de profits, vous ne pourrez pas faire d'investissements.

VRAI _____ FAUX _____

K) La rentabilité est une mesure de l'efficacité de l'entreprise.

VRAI _____ FAUX _____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GEC-154

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des quatre exercices de synthèse de l'objectif terminal. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

Cochez

J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir. _____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir. _____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir. _____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur. _____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur. _____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur. _____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif terminal :

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

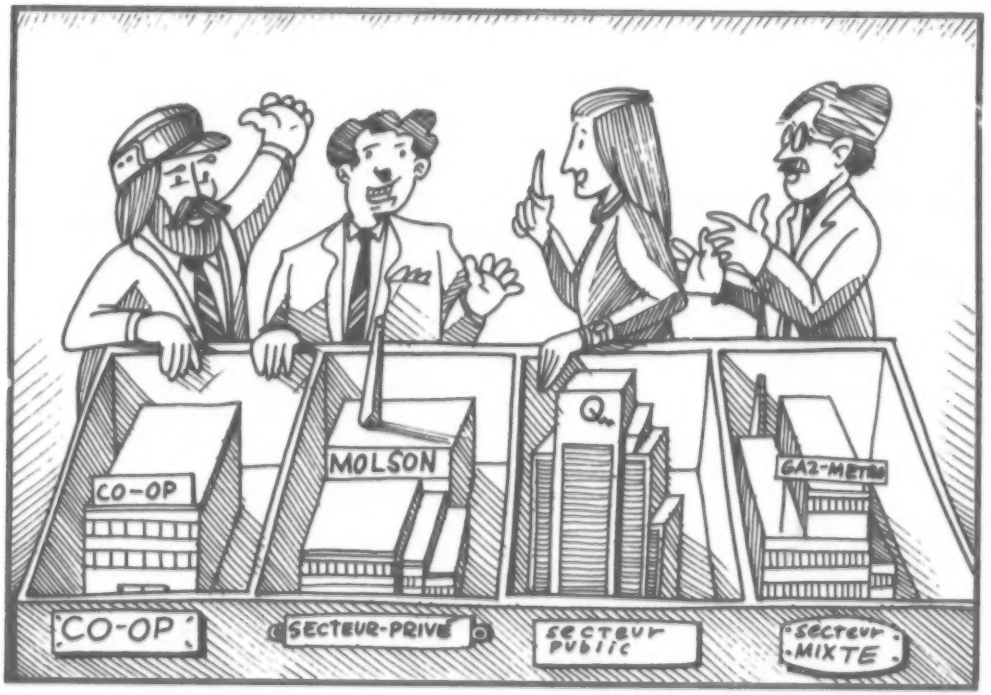

Toutes les entreprises font face au même problème: utiliser efficacement les facteurs de production de façon à produire les biens et les services au meilleur coût. Le rôle de l'entrepreneure ou de l'entrepreneur consiste alors à exploiter son entreprise de façon à atteindre la plus grande efficacité.

Il existe, dans notre société, plusieurs formes juridiques d'entreprises. Selon les objectifs visés par l'entrepreneure ou l'entrepreneur, certaines sont plus appropriées que d'autres, chacune de ces formes juridiques pouvant comporter des divisions. Nous ne verrons pas toutes ces divisions en détail et ferons plutôt un survol des quatre grandes catégories d'entreprises, soit :

1. l'entreprise privée;
2. l'entreprise coopérative;
3. l'entreprise publique;
4. l'entreprise mixte.

Chacune de ces grandes catégories obéit à des règles du jeu particulières. Notre objectif ne sera pas de voir si chacune respecte le rôle qui lui est assigné. Nous nous contenterons de décrire ces catégories d'entreprises.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

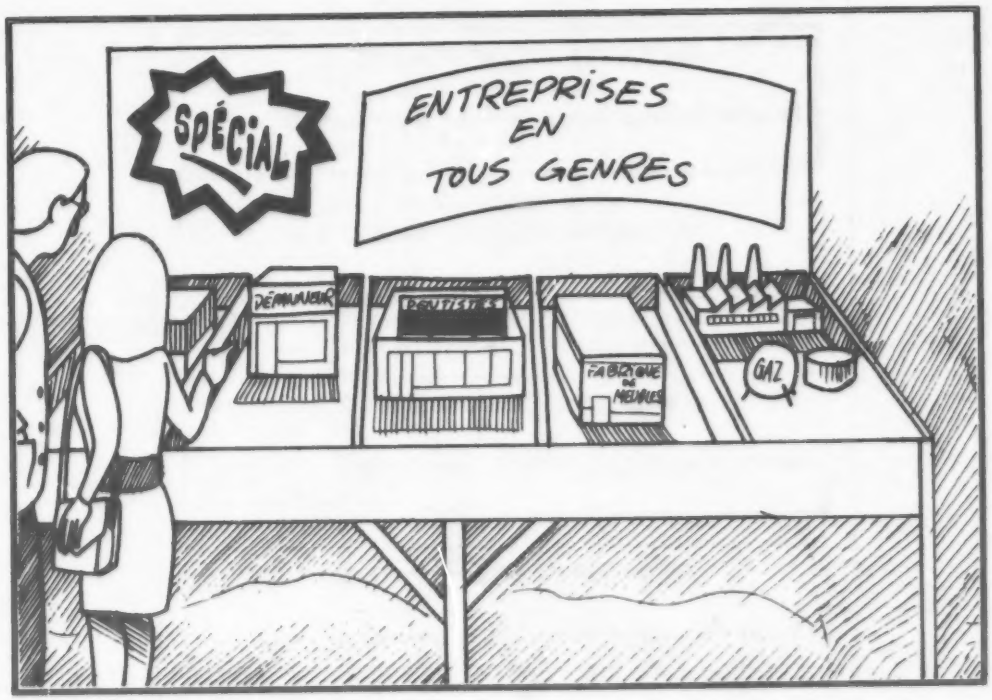

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

Une entreprise privée est une entreprise qui appartient à une ou à plusieurs personnes. Elle peut avoir un seul propriétaire, comme le dépanneur du coin. Elle peut en avoir des centaines ou des milliers un peu partout dans le monde, comme la société Alcan. Elle peut être minuscule, comme celle du réparateur de téléviseurs qui n'a pas un seul employé ou immense, comme celle de Bell Canada qui en emploie des milliers.

Dans le présent objectif intermédiaire, nous décrirons trois types d'entreprises privées: l'entreprise à propriétaire unique, la société en nom collectif et la compagnie. De plus, nous verrons les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Ainsi, à la fin de cet objectif intermédiaire, vous devriez être en mesure de distinguer les différentes formes juridiques de l'entreprise privée.

2.1 EXERCICE 7

Nommez cinq entreprises privées de votre région :

Nom	Produit fabriqué
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

ENTREPRISES PRIVÉES

ENTREPRISE À PROPRIÉTAIRE UNIQUE

Durant vos études, vous vous intéressez aux ordinateurs. Vos copines et vos copains remarquent que vous trouvez les solutions aux problèmes avant les autres. Vous avez même le courage de vous lancer dans l'assemblage de votre propre ordinateur. Tous sont agréablement surpris de constater que non seulement l'appareil fonctionne, mais qu'il se révèle plus performant que ceux qui se trouvent à l'école.

Peu à peu, vous en venez à réparer des ordinateurs dans votre garage. Sans trop vous en apercevoir, vous <<êtes parti à votre compte>>.

Votre excellente réputation fait augmenter votre clientèle. Vous décidez alors de rendre officielles vos activités, qui ne cessent de prendre de l'ampleur, et vous créez votre entreprise.

L'entreprise que vous venez de mettre sur pied est appelée entreprise à propriétaire unique tout simplement parce qu'elle n'appartient qu'à vous.

Ce type d'entreprise vous plaît parce que vous y trouvez les avantages que vous recherchiez en voulant devenir patronne ou patron : le commerce vous appartient, vous pouvez faire les heures que vous voulez et tous les revenus de votre entreprise vous reviennent. Ces revenus doivent être rapportés sur votre déclaration de revenus habituelle.

C'est au moment où votre entreprise prend de l'expansion que vous commencez toutefois à avoir des problèmes. Comme votre clientèle augmente, vous avez besoin d'agrandir votre espace de travail et d'acheter les pièces en plus grande quantité. Vous faites crédit à vos clientes et à vos clients. Vos fournisseurs commencent à s'impatienter, ils veulent être payés à temps.

Vous n'avez pas l'argent nécessaire et vous constatez qu'il est plus difficile de négocier un prêt commercial qu'un prêt personnel. En effet, pour accorder les fonds demandés, la banque demande que vos biens personnels, c'est-à-dire votre maison, vos meubles, vos dépôts servent de garanties pour votre emprunt. Par conséquent, si vous ne pouvez remplir vos obligations envers la banque, vous risquez de perdre beaucoup plus que votre garage et votre outillage.

Heureusement pour vous, ce n'est pas arrivé. Vous savez maintenant que le fait de prendre de l'expansion entraîne ce genre de problème. Vous savez aussi que vous ne pouvez pas tout faire: diriger le personnel, vous débrouiller avec tous les formulaires, etc. Vous êtes une personne efficace dans l'électronique et dans la vente, mais il vous faut de l'aide pour l'administration et surtout de nouveaux capitaux.

2.1 EXERCICE 8

Une analyse rapide de votre situation vous fait prendre conscience qu'il y a deux obstacles à votre croissance :

A. le manque de capital financier;
B. le manque de connaissances dans certains domaines.

Pour contrer ces obstacles, trois possibilités s'offrent à vous :

1. continuer avec votre petite entreprise;
2. maintenir une croissance moyenne, selon ce que vos profits vous permettent;
3. trouver une autre forme d'entreprise qui vous permette d'aller emprunter plus d'argent et peut-être aussi d'obtenir les compétences nécessaires.

A) Quel est votre choix?

_____

B) Pourquoi?

_____

_____

_____

Si vous avez décidé de continuer avec une petite entreprise, vous avez fait comme des milliers d'entrepreneures et d'entrepreneurs. Le jour de leur retraite, ils donnent leur entreprise à un de leurs enfants ou ils la vendent.

En choisissant la deuxième possibilité, vous réglez le problème du capital financier, mais non les autres. Ils viendront tôt ou tard avec la croissance.

Si vous décidez de prendre de l'expansion plus rapidement, vous avez le choix entre la société en nom collectif et la compagnie. Pour vous permettre de faire ce choix, regardons d'abord les avantages et les inconvénients de la société en nom collectif.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Vous allez consulter un notaire pour en connaître davantage. Il vous explique que vous pouvez vous associer avec des membres de votre famille, avec d'autres personnes, ou même avec votre personnel de façon à augmenter votre capital et à aller chercher des compétences nouvelles.

Tout ce que vous avez à faire, c'est de signer un contrat avec toutes les personnes intéressées. Le contrat doit clairement indiquer:

1. le capital que chacun apporte;
2. comment seront répartis les profits;
3. le travail que chacun doit faire dans la société;
4. la RAISON SOCIALE de la société.

Cette forme d'association comporte des risques. Si jamais la société fait faillite, chacun d'entre vous est personnellement responsable de toutes les dettes de la société, sans égard au montant du placement dans la société, qu'il soit de un ou de vingt-cinq mille dollars.

De plus, la société doit cesser d'exister à la mort de l'un des partenaires, en cas de faillite ou même d'une infirmité partielle. Vous devez alors diviser les avoirs de la société entre les partenaires et créer une nouvelle société si vous le désirez.

2.1 EXERCICE 9

A) Donnez les avantages et les inconvénients de la société en nom collectif.

Avantages: _____

_____

_____

Inconvénients: _____

_____

B) D'après vous, dans quel cas la société en nom collectif serait-elle la meilleure forme d'association?

_____

_____

_____

_____

COMPAGNIE

Finalement, vous préférez transformer votre entreprise individuelle en compagnie. Il est important de comprendre que vous venez de créer une PERSONNE MORALE distincte de vous. Votre compagnie et vous êtes deux personnes différentes aux yeux de la loi.

La propriété de votre compagnie est maintenant découpée en parties égales que nous appelons ACTIONS. Chaque action représente une partie de la propriété de votre compagnie. Les propriétaires ne sont pas liés à la compagnie. Si l'un d'eux a besoin d'argent, il peut revendre ses actions à celui qui veut les acheter au prix que celui-ci est prêt à payer, tout comme il le ferait pour n'importe quel autre bien. Le propriétaire d'une ou de plusieurs actions est appelé ACTIONNAIRE.

Chaque action donne droit à un vote. Ce sont les actionnaires qui élisent les administratrices et les administrateurs de la compagnie. Si vous possédez plus de 5 000 des 10 000 actions, vous n'aurez aucune difficulté à demeurer le propriétaire de votre compagnie.

Votre responsabilité se limite à l'argent que vous avez investi dans la compagnie. Il en va de même pour tous ceux qui ont acheté des actions. Vous n'êtes pas responsable des dettes de la compagnie. Si elle fait faillite, vous ne perdez que l'argent que vous avez investi, puisque la responsabilité des actionnaires se limite aux fonds investis. C'est la raison pour laquelle nous parlons de responsabilité limitée.

En tant qu'actionnaire, vous n'êtes pas responsable non plus des dommages que la compagnie causerait involontairement à son personnel ou à sa clientèle. La compagnie doit détenir ses propres assurances et si quelqu'un se blesse à l'intérieur de ses bâtiments, cette personne devra réclamer des dommages et intérêts à la compagnie et non à vous.

Lorsque votre compagnie fait des profits, elle paye d'abord ses impôts, puis elle peut effectuer des investissements et, finalement, en distribuer une dernière partie aux actionnaires. Ces profits sont divisés entre les propriétaires des actions selon le nombre d'actions que chacun possède et s'appellent dividendes.

La double imposition, c'est-à-dire l'imposition sur les profits de la compagnie et l'imposition sur les dividendes que reçoivent les actionnaires, peut représenter un inconvénient pour la compagnie. Il y en a d'autres : les coûts de constitution en société sont assez élevés et la compagnie paye différents frais que les entreprises individuelles n'ont pas, comme la vérification annuelle de sa comptabilité par une firme spécialisée.

En voulant emprunter à la banque, vous découvrirez un autre inconvénient : à importance égale, la banque prête moins d'argent à la compagnie qu'à l'entreprise à propriétaire unique. C'est compréhensible puisque la banque n'a que les garanties de la compagnie et non celles de vos possessions personnelles.

2.1 EXERCICE 10

A) Si vous avez besoin d'argent pour acheter un manteau, pouvez-vous prendre 200 $ dans la caisse de la compagnie? Pourquoi?

_____

_____

B) Devez-vous ajouter les profits de la compagnie à votre salaire comme vous le faites avec une entreprise individuelle?

_____

_____

C) La compagnie paye des impôts sur ses profits. Vous qui êtes actionnaire, devez-vous payer des impôts sur vos dividendes? Pourquoi?

_____

_____

_____

_____

2.1 EXERCICE 11

Vous possédez 5 100 des 10 000 actions de la compagnie. Cette année, celle-ci distribue 20 000 $ sous forme de dividendes à ses actionnaires. Combien recevez-vous?

_____

2.1 EXERCICE 12

Quels avantages y a-t-il à former une compagnie?

_____

_____

_____

_____

2.1 EXERCICE 13

Quels sont les inconvénients de la compagnie?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Les principales formes juridiques d'entreprises privées sont : l'entreprise à propriétaire unique, la société en nom collectif et la compagnie. Les principaux avantages et inconvénients de chacune sont regroupés dans le tableau suivant.			
	ENTREPRISE À PROPRIÉTAIRE UNIQUE	**SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF**	**COMPAGNIE**
AVANTAGES	- Facile à créer. - Pas de complication légale. - Ne paye l'impôt qu'une fois sur son propre rapport.	- Facile à créer. - Mise en commun des compétences. - Augmente les investissements et les possibilités de financement.	- Responsabilité limitée à l'investissement. - Possibilité d'aller chercher de nombreux capitaux en ayant de nombreux actionnaires. - Possibilité de revendre une partie des actions sans mettre en danger la compagnie.
INCONVÉNIENTS	- Faible capacité de financement. - Manque de ressources techniques.	- Tout doit être prévu dans le contrat d'association. - Possibilités de dissolution nombreuses : mortalité, incapacité physique, mésentente, etc. - Chaque associé est responsable de toutes les dettes de la société.	- Double imposition : sur les profits de la compagnie et sur les dividendes des actionnaires. - Frais de création élevés.

Dans le prochain objectif intermédiaire, nous décrirons d'abord l'entreprise coopérative, puis nous verrons quelques types de coopératives qui existent au Québec.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.1

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

2.1 EXERCICE 14

Nommez les différentes formes juridiques d'entreprises privées :

_____

_____

_____

2.1 EXERCICE 15

Remplissez le tableau suivant, en inscrivant à l'endroit approprié les caractéristiques de chacune des formes d'entreprises privées.

- La responsabilité est limitée à l'investissement.
- Une personne.
- Plusieurs actionnaires.
- Les profits sont divisés selon le contrat.
- Chacun est responsable de ses dettes et de celles des autres.
- Plusieurs personnes.
- Unique responsable.
- Les profits reviennent tous à la même personne.
- Simple imposition.
- Double imposition.
- Dividendes selon le nombre d'actions détenues.

CARACTÉRISTIQUES	TYPES		
	PROPRIÉTAIRE UNIQUE	SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	COMPAGNIE
PROPRIÉTÉ			
RESPONSABILITÉ			
PROFITS			
IMPÔTS			

2.1 EXERCICE 16

Les personnes suivantes ont déclaré ce qui suit concernant leur emploi. Précisez à l'intérieur de quelle forme d'entreprise privée ces personnes travaillent.

Marie: <<Cette année, nous avons dû dissoudre notre entreprise, car l'un de nos partenaires a eu un terrible accident et il ne peut plus travailler.>> _____

Hélène: <<Moi, j'ai un horaire très souple, je travaille quand je veux, je suis ma propre patronne.>> _____

Richard: <<Où je travaille tout le monde participe aux décisions concernant l'entreprise.>> _____

Élise: <<Moi, je participe aux profits de mon entreprise, car j'en détiens des actions.>> _____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

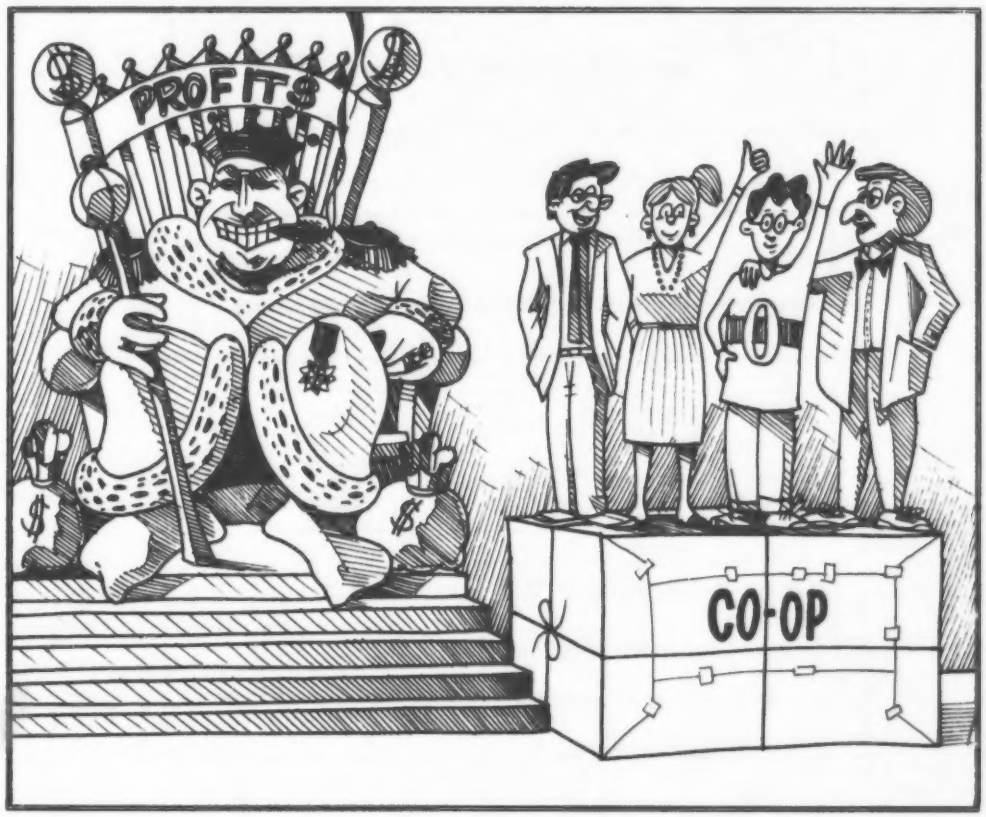

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

Le présent objectif intermédiaire porte sur les coopératives. Après en avoir décrit les différentes caractéristiques, nous terminerons par un aperçu des types de coopératives qui existent au Québec.

Ainsi, à la fin de cet objectif intermédiaire, vous comprendrez le mode d'organisation d'une coopérative et vous serez en mesure de reconnaître les principales coopératives qui font affaire au Québec.

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE

La coopérative est une entreprise dont le premier objectif est d'offrir à ses membres des biens ou des services au prix le plus bas possible.

Pour atteindre cet objectif, elle doit agir comme toutes les entreprises, c'est-à-dire utiliser les facteurs de production au meilleur coût et de la façon la plus efficace possible.

La coopérative recherche la satisfaction des besoins de ses membres; on peut donc dire qu'elle est beaucoup plus une association de personnes qu'une association de capitaux. C'est une des différences majeures entre la coopérative et les autres formes d'entreprises.

Pour protéger ses membres, la coopérative se constitue presque toujours en corporation. Comme la compagnie, elle est une personne morale distincte et la responsabilité des membres est limitée à l'argent qu'ils y ont investi.

PROFITS

L'objectif de la coopérative n'est pas le profit. C'est la vente de biens et de services au meilleur prix.

PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE

Pour respecter ses objectifs, la coopérative a une formule de propriété qui garantit le contrôle aux détenteurs de parts sociales. Seule la coopérative peut racheter les parts sociales qu'elle a vendues et elle doit les racheter au même prix qu'elle les a vendues.

Cependant, dans une coopérative, le nombre de parts sociales n'a aucune influence sur la prise de décision. Chaque membre a un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales qu'il a, peu importe son importance comme cliente ou client. Cette formule permet à la coopérative de répondre aux besoins de tous ses membres et non de ceux qui possèdent en majorité le capital.

2.2 EXERCICE 17

Parmi les affirmations suivantes, indiquez celles qui caractérisent les coopératives.

A) Les profits sont distribués aux membres sous forme de dividendes.

B) Tous les membres sont égaux.

C) Au Québec, près de 30 p. 100 des coopératives sont propriétés étrangères.

D) Plus un membre détient de parts sociales, plus son pouvoir de décision est grand.

E) Le but premier des coopératives est d'assurer un meilleur prix à ses membres.

F) Le profit est le but ultime de toutes les entreprises coopératives.

G) La responsabilité des membres est limitée à l'argent investi.

H) La coopérative est une association de membres plutôt que de capitaux.

Réponse : _____

2.2 EXERCICE 18

Selon vous, quels inconvénients pourrait présenter la coopérative?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

TYPES DE COOPÉRATIVES

Il y a des coopératives dans presque tous les secteurs d'activité et chaque année en voit naître de nouvelles. Nous vous présentons ici les plus importantes coopératives du secteur financier et du secteur agricole.

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Les coopératives d'épargne et de crédit occupent une place importante au Québec. Voici un exemple d'évolution de la répartition des parts du marché entre trois institutions de dépôt et de crédit au Québec, de 1983 à 1987* :

	% 1983	% 1987
Banques à charte	51,3	48,2
Caisses Populaires Desjardins	29,8	34,9
Fiducie ou prêts hypothécaires	13,4	15,8

La majorité des caisses d'épargne et de crédit font partie du Mouvement Desjardins. Cependant, ce dernier ne se limite pas aux caisses d'épargne et de crédit. Il est en effet devenu un véritable empire qui déborde largement le cadre des institutions d'épargne et de crédit et qui comprend, entre autres :

- Assurance-vie Desjardins,
- La Sauvegarde (Assurance-vie),
- Groupe Desjardins Assurances générales inc.,
- Fiducie Desjardins,
- Caisse centrale Desjardins du Québec,
- Crédit industriel Desjardins inc.,
- Société d'investissement Desjardins inc.

COOPÉRATIVES AGRICOLES

Les coopératives agricoles ont pour objectifs d'approvisionner leurs membres, de transformer les produits agricoles et de les distribuer à la population.

---

* P. BEAUDRY et autres. Les marchés économiques, 1991, p. 279.

Par exemple, la Coopérative fédérée de Québec a un secteur de l'approvisionnement (machinerie, équipement, engrais et semences) et une division pour l'abattage et la transformation de la volaille. En 1991, elle avait un chiffre d'affaires de 1 200 000 000 $.

Agropur (la coopérative agro-alimentaire de Granby), la plus importante coopérative laitière au Canada, a réalisé, en 1991, un chiffre d'affaires de 1 028 928 000 $. Elle était alors la propriété d'environ 4 000 producteurs de lait et donnait du travail à près de 3 000 personnes.

AUTRES SECTEURS COOPÉRATIFS

Il existe aussi, dans le secteur de la consommation et de la production, des coopératives qui occupent cependant une place beaucoup moins importante que les deux précédentes.

2.2 EXERCICE 19

Nommez une coopérative de votre région (à l'exception des caisses populaires) et indiquez quel type d'activités elle exerce.

_____

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

La coopérative, comme la compagnie, doit être rentable. Dans les deux cas, les personnes ne sont pas responsables des dettes de l'entreprise.

La coopérative est une association de personnes qui veulent se donner des services au plus bas prix et non une association de capitaux qui doivent rapporter le plus de profits possible.

Dans la coopérative, le membre est propriétaire. Il n'a qu'un seul vote, peu importe son apport économique dans la coopérative, alors que dans la compagnie, c'est exactement la situation contraire qui a cours.

Les coopératives sont présentes surtout dans deux secteurs : le secteur agricole, avec la Coopérative fédérée de Québec et Agropur, et le secteur financier, avec le Mouvement Desjardins.

Il y a cependant des coopératives dans plusieurs autres secteurs d'activité, mais elles n'en occupent qu'une faible part.

Dans le prochain objectif intermédiaire, nous verrons l'entreprise publique dans la production au Québec.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.2

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

2.2 EXERCICE 20

A) Quels sont les deux secteurs où les coopératives occupent une place importante?

_____ _____

B) Quel est le but premier de toutes les coopératives?

_____

_____

C) Selon vous, quel en est le principal inconvénient?

_____

_____

_____

_____

_____

D) Parmi les principes suivants, lequel ne peut être associé à une coopérative?

a) Pour être client d'une coopérative, il faut en être membre.

b) Le profit n'est pas le but poursuivi par la coopérative.

c) L'utilisation efficace des facteurs de production demeure essentielle pour la coopérative.

d) Plus un membre détient de parts sociales, plus son pouvoir de décision est grand.

e) Tous ces facteurs peuvent être associés à une coopérative.

E) En quoi la coopérative ressemble-t-elle à la compagnie?

_____

_____

_____

_____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

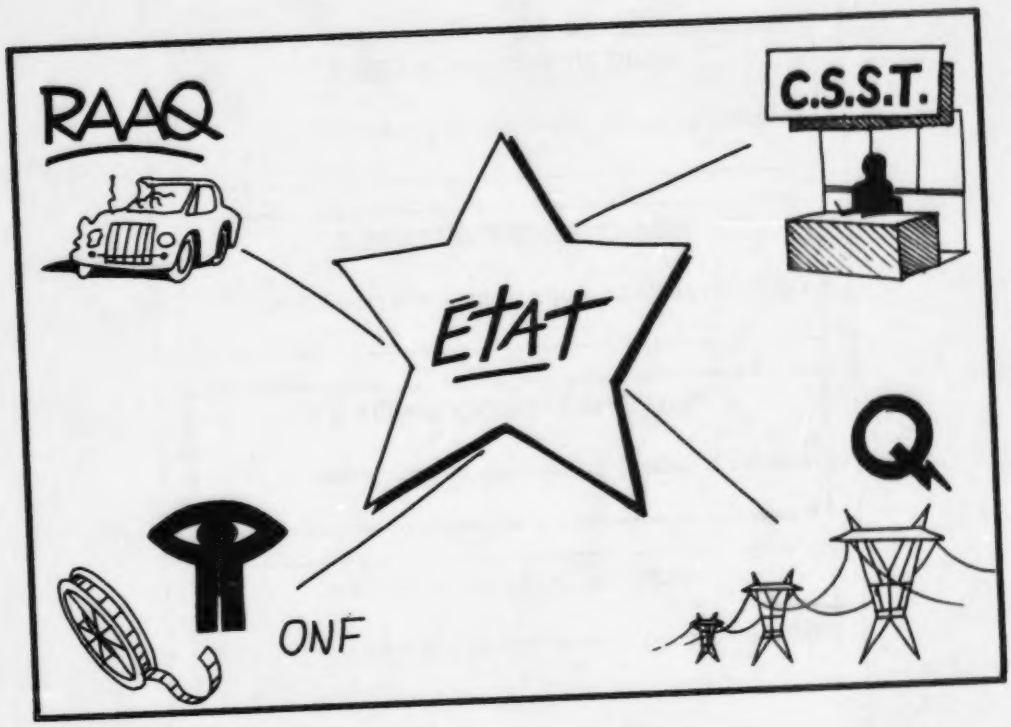

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

Le secteur public produit quantité de biens et de services. Une partie de cette production est faite par les différents ministères des deux gouvernements.

Les gouvernements fédéral et provinciaux confient une certaine partie de cette production à des organismes plus autonomes, les organismes du gouvernement.

Dans cet objectif intermédiaire, nous verrons les principaux types d'organismes du gouvernement, c'est-à-dire les régies, les commissions, les offices, les sociétés administratives et les sociétés d'État, ainsi que le rôle social qu'ils jouent. Nous regrouperons les sociétés administratives et les sociétés d'État sous l'appellation «entreprises publiques».

À la fin de cet objectif intermédiaire vous devriez donc être en mesure de distinguer ces différents organismes, de même que leur rôle dans la production de biens et de services.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Le Secrétariat à la réforme administrative et aux emplois supérieurs définit un «organisme du gouvernement» comme étant une entité juridique distincte, exerçant certains pouvoirs de façon autonome. De plus, c'est le gouvernement, l'un de ses ministres ou l'assemblée nationale qui, par un vote majoritaire, nomme au moins la moitié des membres qui le dirigent[1].

Le Secrétariat attribue aux organismes exerçant une même fonction dominante[2] une même désignation générique[3].

Ainsi, pour ces fonctions dominantes	**nous avons ces désignations ou ces types d'organismes**
↓	↓
• consultation	• conseil ou comité consultatif
• juridictionnelle	• tribunal administratif
• régulation	• régie
• étude, enquête, examen, évaluation, surveillance, conciliation, médiation ou arbitrage	• commission d'étude ou d'enquête
• gestion commerciale, financière ou industrielle	• société d'État ou société administrative
• gestion autre que commerciale, financière ou industrielle	• office

---

1 A. GÉLINAS. Classification et désignation des organismes par fonction et contrôle, p. 2.

2 La fonction dominante est celle qui est «plus importante» que les autres à cause de la nature de son processus décisionnel et de son impact sur la société.

3 A. GÉLINAS. Op. cit., p. 5-6.

Mais attention, un simple coup d'oeil à la liste des organismes du gouvernement permet de constater que leur désignation ne correspond pas, dans plusieurs cas, à leur fonction[1]. Mais il faut bien constater que certaines désignations sont anciennes et difficiles à changer.

Cela dit, des progrès sensibles ont été accomplis au cours des dernières années dans le sens d'une meilleure correspondance entre les désignations et les fonctions exercées par les organismes. Par exemple, la Régie de l'assurance automobile est devenue la Société de l'assurance automobile. De plus, le Secrétariat à la réforme administrative et aux emplois supérieurs tient à jour une classification des organismes selon leurs fonctions, indépendamment de leurs désignations.

Attardons-nous à quelques-uns de ces organismes dont les régies, les commissions, les offices et les sociétés administratives.

RÉGIES

Les régies sont des organismes dont la fonction dominante est la régulation. Les régies se définissent comme étant :

> «Des organismes, dont la fonction consiste à harmoniser l'exercice d'activités privées par l'application de normes établies par la loi ou le règlement, à assurer le respect de ces normes établies et à autoriser l'accomplissement de certaines de ces activités, en fonction de considérations socio-économiques ou techniques [...][2].»

Par exemple :
- la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- la Régie du gaz naturel;
- la Régie du logement;
- la Régie du cinéma;
- la Régie des permis d'alcool;
- la Régie des rentes du Québec.

---

1 A. GÉLINAS. Op. cit., p. 18.

2 A. GÉLINAS. Op. cit., p. 9.

COMMISSIONS

Les commissions sont des organismes dont les fonctions dominantes sont l'étude, l'examen, l'enquête, l'évaluation, la conciliation, la médiation ou l'arbitrage.

Par exemple :

- la Commission d'enquête sur le crime organisé;
- la Commission de la qualité de l'environnement;
- la Commission de la protection de la langue française;
- la Commission des biens culturels du Québec;
- la Commission des droits de la personne;
- la Commission des transports du Québec;
- la Commission de la construction du Québec;
- la Commission des normes du travail;
- la Commission des valeurs mobilières du Québec;
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

OFFICES

Les offices ont pour fonction dominante la gestion de nature autre que commerciale, financière ou industrielle. Ils se définissent comme étant :

> «Des organismes qui exercent une fonction de gestion (coordination, organisation et direction des ressources humaines et matérielles) d'activités autres que commerciales, industrielles ou financières.»*

Par exemple :

- l'Office des professions;
- l'Office des ressources humaines;
- l'Office franco-québécois pour la jeunesse;
- l'Office de la protection du consommateur;
- l'Office du crédit agricole;
- l'Office de la langue française;
- l'Office des personnes handicapées du Québec.

---

* A. GÉLINAS. Op. cit., p. 17.

SOCIÉTÉS ADMINISTRATIVES

Les sociétés administratives ont pour fonction dominante la gestion commerciale, financière et industrielle. Elles se définissent comme étant :

> «Des organismes qui sont entièrement la propriété de l'État et dont la fonction en est une de gestion commerciale, financière ou industrielle, sans être tenus à la rentabilité et à l'autofinancement. Mais, à cause de la nature de leur encadrement et des conditions de fonctionnement qui leur sont faites, elles doivent atteindre des objectifs d'efficience et d'efficacité[1].»

Par exemple :
- la Société de la Place des Arts de Montréal;
- la Société des autoroutes;
- la Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec);
- la Société d'habitation du Québec (SHQ).

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

En plus des régies, des offices, des commissions et des sociétés administratives, les gouvernements ont créé des sociétés d'État. Ces sociétés répondent à des besoins précis qui varient d'une époque à une autre.

Les sociétés d'État ont comme fonction dominante la gestion commerciale, financière et industrielle. Elles se définissent comme étant :

> «Des organismes qui sont entièrement propriété de l'État et qui exercent une fonction de gestion commerciale, financière ou industrielle, et qui ont comme objectif d'être rentables financièrement et de s'autofinancer[2].»

Par exemple, la société d'État Hydro-Québec a été créée en 1944 pour nationaliser la Montreal Light, Heat and Power parce que cette entreprise abusait de son monopole de l'électricité. En 1963, la presque totalité des entreprises hydro-électriques du Québec étaient nationalisées pour rendre plus rationnel le réseau électrique du Québec.

---

1 A. GÉLINAS. Op. cit., p. 14.

2 A. GÉLINAS. Op. cit., p. 13.

Les sociétés d'État produisent un bien ou un service qui est vendu sur le marché. Elles ont pour objectif de faire des profits. Si les gouvernements les ont créées, c'est habituellement pour répondre à un problème particulier, atteindre un objectif précis que les entreprises privées ne pouvaient ou ne voulaient pas réaliser.

L'histoire nous indique que les gouvernements ont plusieurs façons de créer une société d'État: par la transformation d'un organisme du gouvernement, la création d'une nouvelle société, la nationalisation d'une entreprise privée ou l'achat d'une entreprise privée avec l'accord ou pas des propriétaires. Les exemples qui suivent illustrent comment sont nées quelques sociétés d'État.

Transformation d'une organisation existante

Cette transformation peut s'effectuer en modifiant le rôle d'un organisme du gouvernement et en lui donnant de nouveaux objectifs. Par exemple, la Régie des alcools du Québec avait à ses débuts un rôle de chien de garde. Elle s'occupait de la vente de boissons alcoolisées pour éviter que l'entreprise privée n'encourage le <<vice>>. Avec l'évolution des mentalités, le gouvernement a changé son mandat et cet organisme du gouvernement s'est vu attribuer le rôle de commercialiser les alcools. Ce changement de vocation en a fait la Société des alcools du Québec.

Création d'une nouvelle société d'État

Par une loi, le gouvernement crée une nouvelle société et lui fournit le capital financier nécessaire pour fonctionner. Des sociétés d'État telles que la Société québécoise d'exploration minière et la Société de développement de la Baie James ont vu le jour de cette façon.

Nationalisation d'une entreprise privée

En vertu d'une loi, le gouvernement achète des entreprises qui existent déjà. Ces dernières n'ont pas le choix de vendre. Hydro-Québec est devenu le géant actuel à la suite des nationalisations d'entreprises privées productrices d'électricité.

Achat d'une entreprise privée

Lorsqu'un gouvernement crée une société d'État, il peut soit la créer de toutes pièces, c'est-à-dire investir dans la production et se trouver une clientèle, soit plus simplement acheter des entreprises existantes.

Rôle des sociétés d'État au Québec

Chacune des sociétés d'État a été créée pour des raisons très précises, mais un rapide survol de la politique gouvernementale depuis 1960 à aujourd'hui nous permet de dégager deux grands motifs: le développement économique par l'exploitation de nos richesses naturelles et l'émergence d'entreprises québécoises de grande taille.

Ainsi le Québec a maintenant plusieurs grandes sociétés d'État pour ne mentionner que la Société générale de financement, Hydro-Québec, la Caisse de dépôt et de placement et Sidbec. Toutefois, la part des sociétés d'État dans la production totale est relativement faible*.

Avantages des sociétés d'État

En fonction des objectifs que le gouvernement se donne, les sociétés d'État offrent plusieurs avantages.

Facilité de financement

Même si l'objectif d'une société d'État est d'être rentable financièrement et de s'autofinancer, elle a un accès plus facile aux sources de financement grâce aux garanties du gouvernement. Si c'est nécessaire, sa croissance peut être plus rapide que celle de l'entreprise privée. Par exemple, si Hydro-Québec avait été une entreprise privée, cette entreprise n'aurait pas pu emprunter 600 000 000 $ requis pour acheter la totalité des entreprises privées productrices d'électricité du Québec.

Capacité d'assumer des risques

Pour réaliser de grands projets, il faut non seulement un capital financier, mais aussi la capacité d'absorber des pertes durant les premières années de fonctionnement. Les grandes entreprises peuvent plus facilement se permettre cette attente.

Naissance d'une classe d'entrepreneures et d'entrepreneurs québécois

Au début des années 60, les entreprises étrangères installées au Québec engageaient peu de cadres québécois. La création de sociétés d'État a permis à des centaines de Québécoises et de Québécois de faire carrière dans l'administration. Les pionnières et les pionniers ayant donné l'exemple, une nouvelle génération d'entrepreneures et d'entrepreneurs commence maintenant à faire ses preuves.

---

* BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Bâtir le Québec, p. 135.

Protection contre les investisseurs étrangers

Les investisseurs étrangers sont toujours à la recherche d'entreprises rentables. Beaucoup d'entreprises québécoises qui avaient réussi à percer ont ainsi été achetées par des investisseurs étrangers.

En théorie, les sociétés d'État sont à l'abri de prises de contrôle par des entreprises étrangères.

Débouchés sur la production

Comme l'État est le plus gros client de notre économie, il peut facilement fournir un marché pour les entreprises qu'il crée. Ainsi lorsque la Société générale de financement a créé Cégelec, une entreprise qui fabrique des isolateurs pour les lignes de transport d'électricité, Hydro-Québec est devenu son principal client.

Inconvénients des sociétés d'État

Les sociétés d'État ont leurs avantages mais aussi leurs inconvénients dont, entre autres, l'ingérence politique et la concurrence déloyale.

Ingérence politique

Par définition, les sociétés d'État appartiennent à la population et ont été créées pour assurer le développement du Québec. Cependant, comme les mandats de même que les administratrices et les administrateurs de ces sociétés sont choisis par le gouvernement, c'est-à-dire par le parti au pouvoir, celui-là doit éviter de faire passer l'intérêt du parti avant l'intérêt général.

Concurrence <<déloyale>>

Lorsqu'une société d'État entre en concurrence avec l'entreprise privée, cela peut devenir un inconvénient pour l'ensemble de l'économie, puisque ce n'est pas nécessairement l'entreprise la plus rentable qui survivra.

SOCIÉTÉS ADMINISTRATIVES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Voici quelques exemples :

Société de la Place des Arts de Montréal	Société de développement des coopératives	Société québécoise d'exploration minière
Société des autoroutes	Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)	Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)
Soicété d'habitation du Québec (SHQ)	Centre de recherche industrielle du Québec (CRIC)	Société de développement industriel du Québec
Hydro-Québec	SIDBEC	Société nationale de l'amiante
Société de développement de la Baie James	Société générale de financement du Québec	

2.3 EXERCICE 21

Associez aux organismes (1 à 5) une des fonctions suivantes :

A- Régulation.
B- Étude, examen, enquête, évaluation, conciliation, médiation ou arbitrage.
C- Gestion de nature autre que commerciale, financière ou industrielle.
D- Gestion commerciale, financière ou industrielle avec objectifs d'efficience et d'efficacité.
E- Gestion commerciale, financière ou industrielle avec objectifs de rentabilité et d'autofinancement.

1. Société administrative _____
2. Société d'État _____
3. Office _____
4. Commission _____
5. Régie _____

2.3 EXERCICE 22

Certaines personnes ont suggéré au gouvernement de vendre Hydro-Québec à l'entreprise privée. Pensez-vous que le gouvernement devrait suivre leur conseil? Pourquoi?

_____

_____

_____

_____

2.3 EXERCICE 23

Pourquoi la "Régie des alcools du Québec" est-elle devenue "la Société des alcools"?

_____

_____

2.3 EXERCICE 24

Donnez deux avantages des sociétés d'État. Expliquez-les.

_____

_____

_____

_____

2.3 EXERCICE 25

Société créée en 1944, afin de nationaliser la Montreal Light, Heat and Power:

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Les organismes du gouvernement se composent des régies, des commissions, des offices, des sociétés administratives ainsi que des sociétés d'État.

Voici les fonctions dominantes des différents types d'organismes du gouvernement :

Régies : **régulation.**
Commissions : **étude, enquête, examen, évaluation, surveillance, conciliation, médiation ou arbitrage.**
Offices : **gestion autre que commerciale, financière ou industrielle.**
Sociétés administratives ou sociétés d'État : **gestion commerciale, financière ou industrielle.**

Quant aux sociétés d'État, elles sont habituellement créées pour régler un problème économique précis. Ces sociétés fonctionnent comme des entreprises privées et sont soumises aux mêmes critères de rentabilité que celles-ci.

Vous avez vu que les sociétés d'État jouissaient d'une plus grande facilité de financement, qu'elles étaient mieux placées pour assumer les risques de nouvelles entreprises, qu'elles s'étaient révélées le meilleur moyen de faire naître un esprit d'entreprise au Québec, qu'elles étaient une protection contre la mainmise étrangère et qu'enfin, elles pouvaient plus facilement offrir un débouché pour leurs produits.

Cependant, elles ne sont pas à l'abri de l'ingérence politique et elles peuvent parfois faire à l'entreprise privée une concurrence «déloyale».

Les sociétés d'État ne sont pas productrices de la majorité des biens et des services du Québec, mais grâce à leur esprit national, elles ont favorisé l'émergence d'une élite d'entrepreneures et d'entrepreneurs québécois.

Dans le prochain objectif intermédiaire, nous parlerons de cette nouvelle classe d'entrepreneures et d'entrepreneurs en voyant ce que sont les entreprises mixtes.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.3

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

2.3 EXERCICE 26

Il y a un certain nombre de raisons qui incitent à la création de sociétés d'État. Parmi les propositions énumérées ci-dessous, quelles sont celles qui vous paraissent les plus plausibles?

1) La recherche du prestige politique.

2) La rentabilité assurée.

3) L'émergence d'institutions économiques de grande taille contrôlées par des Québécoises et des Québécois.

4) L'exploitation d'un secteur délaissé par l'entreprise privée.

Choix de réponses:

A) 1, 2
B) 2, 4
C) 3, 4
D) 1, 4
E) Aucune de ces réponses

Choix: _____

2.3 EXERCICE 27

Croyez-vous que le gouvernement devrait acheter une entreprise en faillite si cet achat préserve des emplois? Pourquoi?

_____

_____

_____

2.3 EXERCICE 28

Parmi les entreprises suivantes, indiquez par un <<G>> les entreprises gouvernementales et par un <<P>>, les entreprises privées.

Provigo	_____
Sidbec	_____
Bell Canada	_____
Hydro-Québec	_____
Soquip	_____
Canadien Pacifique	_____
Bombardier	_____
SHQ	_____

2.3 EXERCICE 29

Le gouvernement du Québec a créé, en 1944, Hydro-Québec. Quels sont les principaux avantages de cette création pour le Québec?

_____

_____

_____

2.3 EXERCICE 30

Quels sont les inconvénients des sociétés d'État? Expliquez.

2.3 EXERCICE 31

Faites la différence entre la société d'État et la société administrative.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

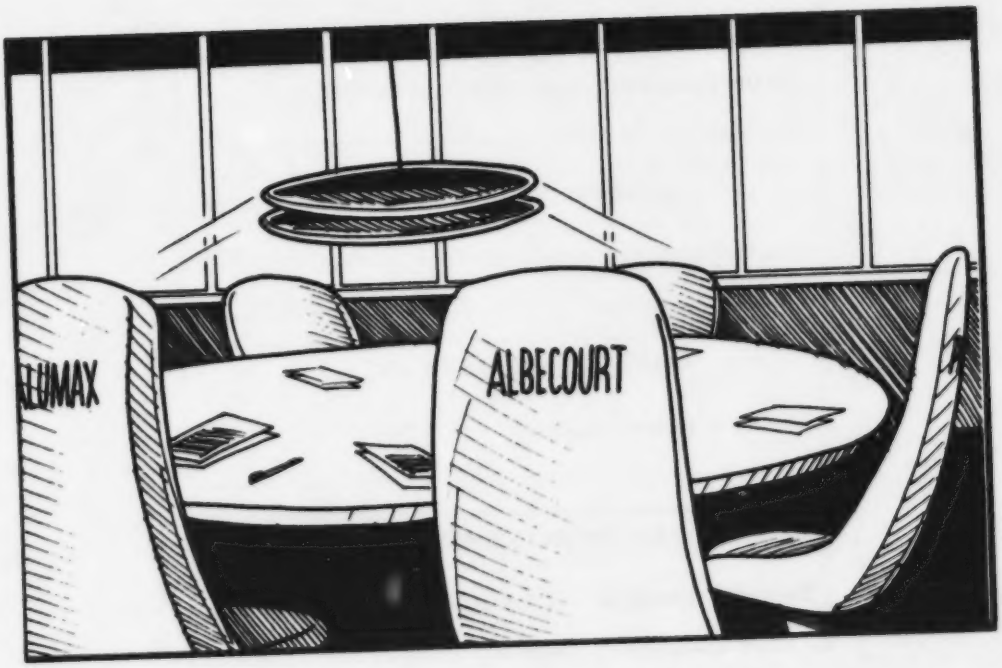

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

Outre qu'il utilise les sociétés d'État, le gouvernement compte de plus en plus sur l'entreprise privée et sur les sociétés mixtes pour développer l'économie québécoise.

Le présent objectif intermédiaire porte tout d'abord sur l'entreprise mixte et ses caractéristiques, puis, à l'aide d'un exercice portant sur la Société générale de financement, il vous montre comment le gouvernement s'associe à l'entreprise privée par l'entremise des sociétés d'État. Finalement, il vous fait découvrir les avantages et les inconvénients de ce type d'entreprise.

Ainsi, à la fin de cet objectif intermédiaire, vous devriez être en mesure de comprendre le rôle grandissant de l'entreprise mixte dans la production de biens et de services.

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE MIXTE

Les entreprises mixtes sont des entreprises privées qui partagent leur capital et leur gestion avec le gouvernement. Au Québec, la participation gouvernementale se fait presque entièrement par l'entremise de sociétés d'État, ce qui protège les entreprises mixtes des pouvoirs politiques.

Fondée en 1963, la Société générale de financement (SGF) a été officiellement la première société mixte au Québec: le gouvernement, les banques, les caisses populaires et les particuliers avaient acheté des actions de cette entreprise.

Mais depuis 1973, le gouvernement a racheté toutes les actions de cette société et vingt-cinq ans après sa création, la Société générale de financement est devenue une puissante SOCIÉTÉ DE GESTION. Le tableau qui suit vous indique comment le gouvernement, par l'entremise de la SGF, contrôle indirectement certaines entreprises québécoises.

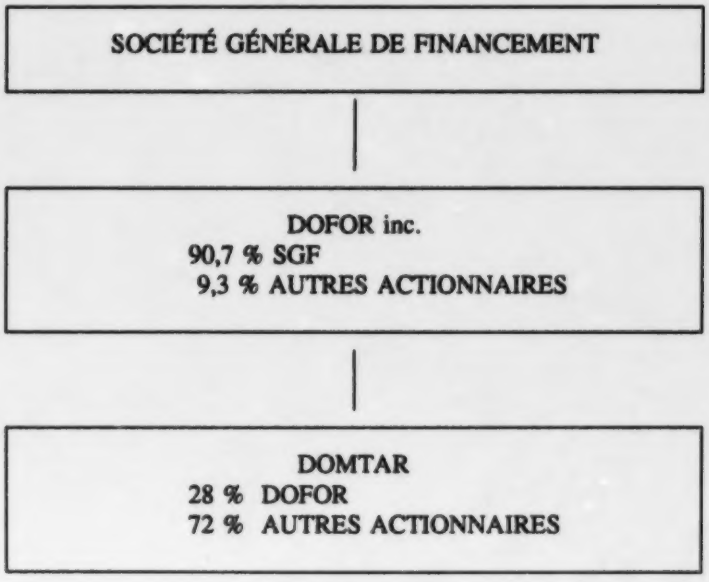

Dans cet exemple, la SGF possède 90,7 p. 100 des actions de Dofor inc. Dofor, à son tour, possède 28 p. 100 des actions de Domtar. Il est donc possible de parler de Domtar comme d'une entreprise mixte, puisque ses actions sont aux mains d'une société gouvernementale et d'entreprises privées.

Examinons une autre situation :

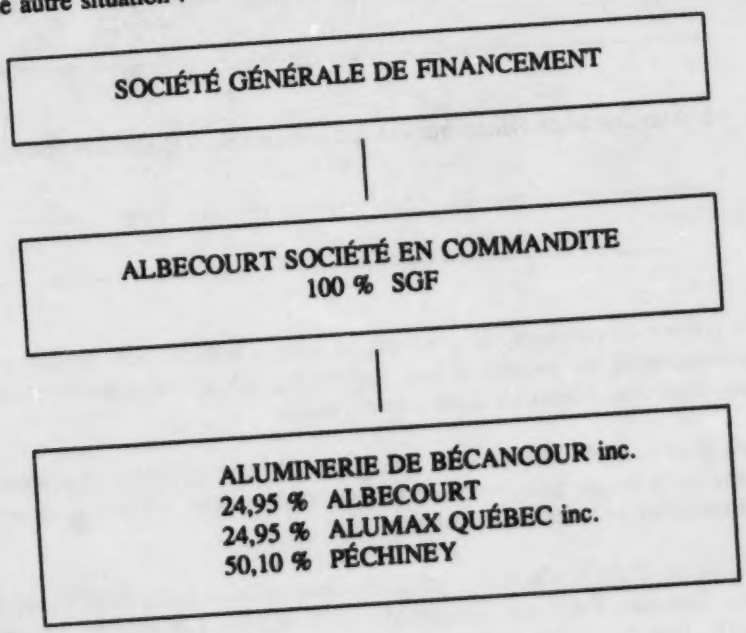

2.4 EXERCICE 32

En vous servant du deuxième tableau, répondez aux questions suivantes :

A) Quel pourcentage des actions de Albecourt la SGF possède-t-elle?

_____

B) Quel pourcentage des actions de l'Aluminerie de Bécancour inc. Albecourt possède-t-elle?

_____

C) Quels sont les deux autres actionnaires de l'Aluminerie de Bécancour inc.?

_____

D) L'Aluminerie de Bécancour inc. est-elle une société mixte? Pourquoi?

_____

_____

Comme vous pouvez le constater, le gouvernement ne s'associe plus directement avec des entreprises privées, mais les sociétés d'État comme la SGF créent d'autres sociétés comme Albecourt, qui, elles, vont s'associer à des intérêts privés.

Ce qui est vrai pour la SGF l'est d'autant plus pour la Caisse de dépôt et placement puisque celle-ci, en vertu de la loi, ne peut pas posséder plus de 30 p. 100 des actions d'une entreprise. Elle doit donc travailler avec les entreprises privées.

En 1991, la Caisse de dépôt et placement possédait des investissements dans Alcan Aluminium, CAE industries, Canadien Pacifique, Canam Manac, Cascades, Corporation financière Power, Dominion Textile, Domtar, Dylex, Imasco, John Labatt et Mines Noranda.

Elle possède un pourcentage d'actions suffisant pour avoir le droit de nommer des administratrices et des administrateurs aux conseils d'administration de ces entreprises. Elle ne le fait pas toujours, cependant, lorsqu'elle le fait, ces entreprises peuvent être considérées comme des sociétés mixtes.

De la même façon, la Société de développement industriel, Soquem et Soquip possèdent une participation dans plusieurs entreprises ayant des activités au Québec. Par exemple, Soquip détient des actions de Noverco qui possède le contrôle de Gaz Métropolitain.

RÔLE DES ENTREPRISES MIXTES

Le gouvernement québécois vise trois objectifs avec les sociétés mixtes : la croissance des entreprises québécoises, la création d'emplois et le maintien du contrôle des entreprises par des Québécoises et des Québécois.

Croissance des entreprises québécoises

Dans Bâtir le Québec, publié en 1979, le gouvernement constatait que:

> <<les entreprises de propriété québécoise ne contrôlent qu'une partie très faible du PRODUIT NATIONAL. Elles n'ont pas, de façon générale, les ressources financières et technologiques pour s'imposer de façon marquée et percer dans un certain nombre de secteurs importants qui sont déjà contrôlés presque entièrement par les étrangers*.>>

Le gouvernement encourage donc le développement des entreprises à contrôle québécois afin qu'elles soient assez fortes pour s'imposer dans leurs secteurs respectifs.

Création d'emplois

En favorisant la croissance des entreprises québécoises, le gouvernement cherche également à développer l'emploi.

Le gouvernement utilise donc ses propres sociétés d'État pour bâtir avec l'entreprise privée de nouvelles entreprises mixtes qui construiront de nouvelles usines au Québec. Par exemple, Sidbec-Dosco et Dofasco, deux aciéries, créent une nouvelle société pour construire une usine de galvanisation au coût de 35 000 000 $. Cette nouvelle entreprise créera 80 nouveaux emplois.

Conservation du contrôle des entreprises au Québec

Toronto est aujourd'hui la métropole du Canada. C'est à partir de 1960, et surtout dans les années 70, que de nombreux sièges sociaux ont quitté Montréal pour aller s'établir à Toronto. En ayant une participation assez importante, le gouvernement peut être présent aux conseils d'administration des entreprises et ainsi éviter ou retarder le départ d'une entreprise. De cette façon, le Québec continue de bénéficier de la présence de ce centre de décision.

---

* BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Bâtir le Québec, p. 136.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Le gouvernement a choisi l'entreprise mixte car celle-ci offre les avantages qui suivent.

QUALITÉ DE GESTION D'UNE ENTREPRISE PRIVÉE

Les dirigeantes et les dirigeants des entreprises mixtes, comme ceux des entreprises privées, doivent rentabiliser leurs entreprises. Ils subissent constamment l'épreuve du marché. Ainsi l'entreprise déficitaire ne peut plus faire face à la concurrence et doit fermer ses portes.

INVESTISSEMENT MONÉTAIRE MOINDRE

Le gouvernement peut créer des emplois dans l'entreprise mixte tout en investissant moins de capitaux. Par exemple, dans le cas de l'Aluminerie de Bécancour inc., la Société générale de financement n'a dû verser que 24,95 p. 100 du capital de la société.

ACQUISITION DE LA COMPÉTENCE

Les sociétés d'État devaient trouver le savoir-faire ailleurs ou le développer elles-mêmes, ce qui retardait la rentabilité de l'entreprise. En s'associant à des partenaires qui ont déjà la compétence dans le domaine, l'entreprise mixte profitera de ce savoir-faire.

Par exemple, la Société générale de financement s'est alliée à une entreprise espagnole pour construire au Québec une usine de silicium au coût de 75 000 000 $. La société espagnole produit déjà du silicium après avoir mis au point une technologie efficace. La Société générale de financement profite par conséquent d'une compétence et de techniques qui se sont révélées efficaces.

GARANTIE DES MARCHÉS

Les entreprises avec lesquelles les sociétés d'État s'associent possèdent déjà un marché, ce qui veut dire que la société mixte commencera ses activités avec de plus grandes possibilités d'écouler ses produits. Dans le cas de l'Aluminerie de Bécancour, ce sont les autres partenaires

qui doivent vendre eux-mêmes l'aluminium produit par l'usine selon le pourcentage d'actions qu'ils détiennent.

Toute forme d'entreprise offre des avantages et des inconvénients. L'entreprise mixte présente quant à elle les inconvénients qui suivent.

FAVORITISME

En théorie, les sociétés mixtes sont à l'abri des pouvoirs politiques et, dans la majorité des cas, la pratique respecte la théorie. Cependant, dans une société d'État comme la Caisse de dépôt et placement qui gère des milliards, il est impossible pour l'État de vérifier la validité de chaque achat d'actions, de chaque prêt. Il se peut donc que les sociétés d'État dans leur ensemble favorisent des groupes financiers plutôt que d'autres, placent leur personnel de préférence à un autre.

DANGER DES GÉANTS

Que les entreprises appartiennent aux gouvernements ou à des intérêts privés, la concentration des pouvoirs devient toujours un danger pour l'ensemble du milieu.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Les entreprises mixtes sont des entreprises dont les actions appartiennent à des entreprises privées et aux gouvernements par l'entremise des sociétés d'État.

Au Québec, le gouvernement a choisi d'investir dans les entreprises mixtes par la voie de sociétés d'État plutôt que directement.

Par ces investissements, le gouvernement vise la croissance des entreprises, la création d'emplois et la conservation de la propriété de ces entreprises par des Québécoises et des Québécois.

Il y a de nombreux avantages pour le gouvernement à utiliser des sociétés mixtes de préférence aux sociétés d'État : des investissements moindres, une meilleure gestion, une acquisition de la compétence des partenaires, une certaine garantie pour la vente de la production.

Parmi les inconvénients, on peut noter une possibilité de favoritisme et le danger des géants.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 2.4

OBECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

2.4 EXERCICE 33

Pour quelles raisons le gouvernement investit-il dans les entreprises mixtes?

2.4 EXERCICE 34

La Caisse de dépôt et placement contrôle-t-elle les compagnies dans lesquelles elle achète des actions? Pourquoi?

2.4 EXERCICE 35

A) Quels avantages y a-t-il pour le gouvernement à investir dans des entreprises mixtes plutôt que dans des sociétés d'État?

B) Quels en sont les principaux inconvénients?

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 2.

Les principaux types d'entreprises que nous trouvons au Canada sont :

L'entreprise à propriétaire unique

Facile à créer et à gérer. Le propriétaire assume toutes les responsabilités et tous les pouvoirs.

L'entreprise sociétaire en nom collectif

Facile à créer, elle permet la mise en commun de compétences et de capitaux.

La responsabilité étant partagée entre tous les associés et associées, chacun est responsable de toutes les dettes de l'entreprise et les possibilités de dissolution de l'entreprise sont nombreuses.

La compagnie

Permet la création de grosses entreprises en ouvrant la porte à des milliers d'actionnaires. Ces actionnaires voient leur responsabilité limitée à l'argent qu'ils ont investi dans la compagnie.

La coopérative

La coopérative est une association de personnes qui se regroupent pour offrir à leurs membres des biens et des services au prix le plus avantageux.

Dans la coopérative, le client est propriétaire et chaque propriétaire n'a qu'un seul droit de vote.

SUITE

Les organismes du gouvernement

Ce sont les régies, commissions, offices et sociétés administratives.

Elles sont des organismes du gouvernement et elles ont des fonctions dominantes.

Les sociétés d'État

Elles ressemblent aux entreprises privées en ce sens qu'elles exercent leurs activités sur un marché précis et doivent viser une certaine rentabilité. Cependant, rentabilité ne signifie pas nécessairement profit; elles ont été créées pour jouer un rôle social ou économique dans notre société et si elles font des pertes, les gouvernements peuvent les éponger par de nouveaux investissements.

Les entreprises mixtes

Elles sont conjointement la propriété de l'entreprise privée et des gouvernements. Il existe deux façons pour le gouvernement d'investir dans une entreprise mixte : soit directement, soit par l'entremise d'une société d'État.

Le Québec a choisi la deuxième voie, car elle réduit l'influence politique sur les entreprises et permet plus facilement à celles-ci de se comporter comme toutes les entreprises privées.

En apportant son appui aux entreprises mixtes, le gouvernement vise la création d'emplois, la croissance de ces entreprises et la conservation des actionnaires québécois.

Dans le prochain objectif terminal, vous verrez l'apport à la production de biens et de services de la petite et moyenne entreprise (PME) ainsi que de la grande entreprise au Québec.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 2.

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

1. Cinq personnes ont investi dans une caisse populaire les montants suivants en parts sociales d'une valeur nominale de 5,00 $ chacune.

   André : 2 000 $

   Louise: 500 $

   Marc : 1 000 $

   Paul : 5 $

   Quel sera leur droit de participation aux décisions?

   A) André aura droit à 100 votes.

   B) Personne n'aura de droit de vote car c'est le directeur qui décide.

   C) Chacun aura un seul droit de vote.

   D) Chacun aura autant de fois le droit de voter qu'il détient de parts dans la caisse populaire.

   Réponse : _____

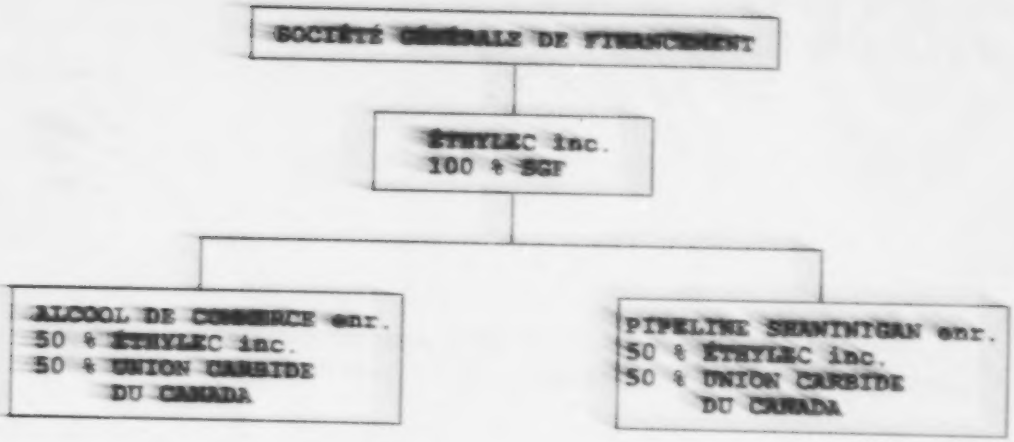

2. En vous servant de ce tableau, indiquez pourquoi Alcool de commerce enr. et Pipeline Shawinigan enr. sont des entreprises mixtes.

3. Quels avantages le gouvernement retire-t-il de ce genre d'association avec l'entreprise privée?

4. Les caractéristiques suivantes s'appliquent à l'entreprise sociétaire en nom collectif, sauf une. Laquelle?

A) Plusieurs associés sont liés par un contrat.

B) Les profits sont répartis selon l'investissement de chaque associé.

C) Chaque associé est responsable de ses dettes.

D) La mort d'un des associés entraîne nécessairement la dissolution.

Réponse : _____

5. Les énoncés suivants se rapportent à différents types d'entreprises. Lesquels décrivent la compagnie?

1. Éprouve de la difficulté à se financer.

2. La responsabilité est limitée à l'argent investi.

3. Les profits sont distribués sous forme de dividendes.

4. Le nombre d'actions détenues détermine la propriété de l'entreprise.

5. Les associés sont solidairement responsables des dettes de l'entreprise.

A) 1, 2, 3, 4.

B) 2, 3, 4.

C) 2, 4, 5.

D) 1, 3, 4, 5.

E) 1, 2, 4, 5.

Réponse : _____

6. Toutes les entreprises, pour être rentables, cherchent à utiliser efficacement les facteurs de production. Cependant, les buts poursuivis par ces entreprises sont différents.

a) Entreprise privée.

b) Entreprise coopérative.

c) Entreprise publique (société administrative et société d'État).

d) Entreprise mixte.

1. Répondre aux besoins de la collectivité.
2. Faire des profits.
3. Rechercher le meilleur prix pour ses membres.
4. Assurer la croissance des entreprises et créer des emplois.

Laquelle des associations suivantes est correcte?

A) a-2, b-4, c-3, d-1.

B) a-3, b-1, c-4, d-2.

C) a-2, b-3, c-1, d-4.

D) a-3, b-1, c-4, d-2.

Réponse : _____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GEC-154

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des six exercices de synthèse de l'objectif terminal. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif terminal :

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

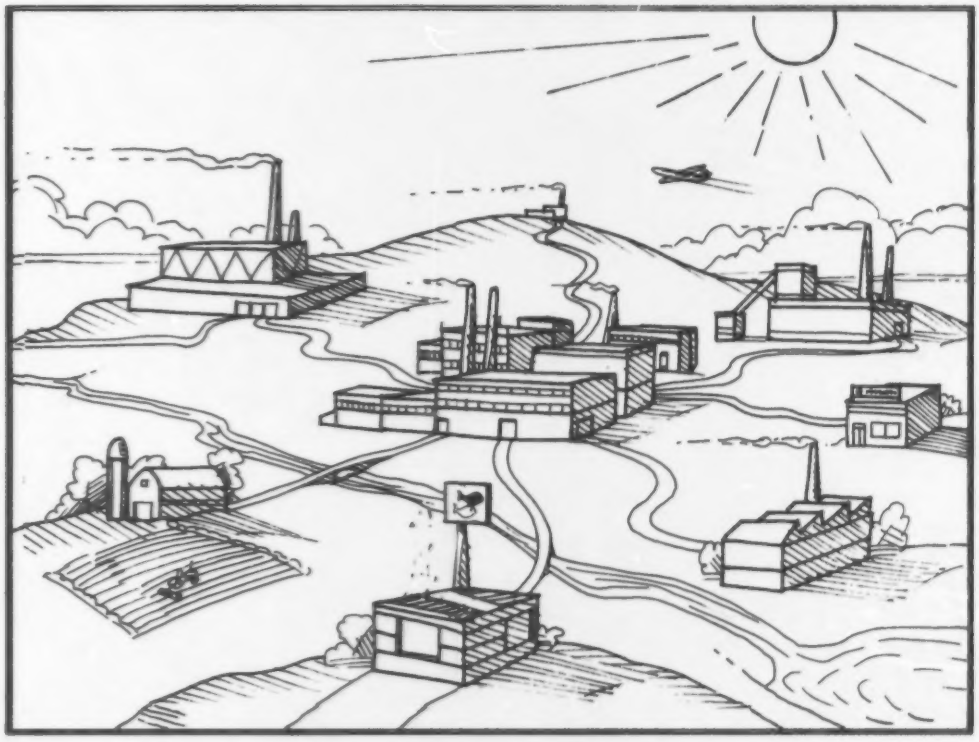

Nous avons vu dans l'objectif terminal précédent que les entreprises se présentent sous différentes formes : privée, coopérative, mixte et publique. Ces entreprises nous fournissent tous les biens et tous les services dont nous avons besoin. Or, l'apport de chacune dans l'économie varie beaucoup plus en fonction de la taille de l'entreprise que de sa forme juridique.

Le présent objectif terminal portera donc sur l'importance relative de la petite et moyenne entreprise (PME) et de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec, de même que sur le phénomène de l'intégration.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec.

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

Le présent objectif intermédiaire sera consacré à la petite et moyenne entreprise, plus familièrement appelée PME. Vous en connaissez certainement au moins une dizaine dans votre région, peut-être même travaillez-vous pour l'une d'entre elles.

Après avoir vu ce qu'est la PME, vous constaterez, à l'aide des statistiques, son importance en fonction du nombre d'entreprises, des revenus, des emplois créés et de sa croissance. Puis les forces et les faiblesses de la PME vous seront présentées.

Ainsi, à la fin de cet objectif intermédiaire, vous devriez être en mesure de préciser l'importance de la PME au Québec ainsi que ses points forts et ses points faibles.

DÉFINITION DE LA PME

Il est difficile de trouver une définition qui permette de regrouper toutes les PME, en évitant de considérer comme PME des entreprises qui n'en sont pas.

Supposons que nous tenions pour PME toutes les entreprises qui ont moins de 200 employés. Nous devrions alors accepter comme PME certaines mines complètement automatisées qui vendent pour des centaines de millions de dollars de minerais. Ces mines ne ressemblent en rien aux entreprises que vous connaissez et que vous considérez comme petites.

En tenant compte de ces considérations, l'équipe qui fournit l'information au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a quand même tenté deux définitions que nous retrouvons dans les deux tableaux qui suivent. Ces définitions ne sont pas parfaites, mais, faute de mieux, ce sont celles que nous allons utiliser pour répartir les entreprises québécoises en petites, moyennes ou grandes entreprises.

Avant de commencer le premier exercice, quelques mots de vocabulaire pour mieux comprendre les tableaux.

À l'intérieur de chaque tableau l'expression «secteur d'activité» correspond à l'un des trois grands secteurs d'activité économique, c'est-à-dire les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire. Pour la composition des secteurs d'activité économique, nous utilisons l'expression «type d'activité»; cela vaut aussi pour le secteur manufacturier qui est intégré au secteur secondaire.

Le secteur primaire comprend tous les emplois reliés à la nature comme ceux des fermières et des fermiers, des travailleuses forestières et des travailleurs forestiers, des pêcheuses et des pêcheurs, etc. C'est le domaine des ressources naturelles.

Le secteur secondaire comprend tous les emplois reliés à la fabrication de biens comme des usines de meubles, d'automobiles, de téléviseurs, etc. C'est le domaine de l'industrie de la transformation.

Le secteur tertiaire comprend tous les emplois reliés aux services comme les banques, les services de santé, l'éducation, etc. Le tableau 4 donne une liste d'activités représentatives de ce secteur.

Il y a donc une définition de la PME pour le secteur manufacturier (tableau 1) et une définition pour les autres secteurs (tableau 2).

TABLEAU 1 - CLASSIFICATION DES ENTREPRISES SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ET LE MONTANT DES ACTIFS *

Définition suggérée (secteur manufacturier)		
Nombre d'employés	**Montant des actifs**	**Type d'entreprises**
0 - 49	Inférieurs à 3 000 000 $	Petite
50 - 199	De 3 000 000 $ à moins de 12 000 000 $	Moyenne
200 - 499	De 12 000 000 $ à moins de 30 000 000 $	Grande
500 et plus	Supérieurs à 30 000 000 $	Très grande
* Actif : la valeur totale d'une entreprise.		

Source: MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec: État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1990, p. 36, Tableau 2.

TABLEAU 2 - CLASSIFICATION DES ENTREPRISES SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ET LE MONTANT ANNUEL DES VENTES

Définition suggérée (autres secteurs)		
Nombre d'employés	**Ventes annuelles**	**Type d'entreprises**
0 - 49	Moins de 2 000 000 $	Petite
50 - 99	De 2 000 000 $ à 20 000 000 $	Moyenne
100 et plus	Plus de 20 000 000 $	Grande

Source: MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec: État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1987,

D'après le premier tableau, pour le secteur manufacturier, une PME serait une entreprise qui a des actifs inférieurs à 12 000 000 $ et qui aurait moins de 200 employés. Pour ce qui est des secteurs autres que manufacturier, la PME est définie dans le second tableau comme comptant moins de 100 employés et ayant des ventes annuelles de 20 000 000 $ ou moins.

3.1 EXERCICE 36

Pour chacune des entreprises décrites ci-dessous, indiquez s'il s'agit d'une PME ou d'une grande entreprise.

A) Les Beaux Meubles inc. est une entreprise qui fabrique des lits, elle a un actif de 3 000 000 $ et emploie 123 personnes.

_____

B) Le Fin Gourmet est un restaurant qui emploie 25 personnes et qui a des ventes de moins de 2 000 000 $ par année.

_____

C) L'Hôtel du Nord est un grand hôtel qui emploie 132 personnes et qui a un chiffre d'affaires de 22 000 000 $ par année.

D) Les Bons Prix inc. est une chaîne d'alimentation qui a un chiffre d'affaires de 928 000 000 $ par année et qui emploie 3 200 personnes.

E) J'Assure Tout inc. est une compagnie d'assurances qui emploie 101 personnes et qui a un chiffre d'affaires de 90 000 000 $ par année.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PME

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Maintenant que vous avez une définition de la PME, il vous est proposé de rechercher son rôle dans l'économie québécoise. L'information se trouve dans les statistiques fournies par le gouvernement du Québec.

Vous allez procéder exactement comme les chercheuses et les chercheurs. En premier lieu, à partir des questions qui vous sont posées concernant les tableaux, vous recueillerez les données demandées. En second lieu, vous compléterez un texte en utilisant ces données.

TABLEAU 3 - NOMBRE DE CORPORATIONS ACTIVES ET DE PME. RÉPARTITION SELON LA TAILLE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, 1990

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ENTREPRISES					
	PME		Grandes entreprises		Total des entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire -total	6 555	3,79	50	0,03	6 605	3,82
Secteur secondaire -total	36 190	20,95	298	0,17	36 488	21,12
Secteur tertiaire -total	128 995	74,65	700	0,41	129 695	75,06
TOTAL	171 740	99,39	1 048	0,61	172 788	100,0
Les pourcentages ont été arrondis.						

Source: MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec: État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1990, tiré du tableau A.1. Nombre de corporations actives et de PME. Répartition selon la taille et le secteur d'activité, p. 69 à 71.

3.1 EXERCICE 37

Consultez le tableau 3.

A) Quel est le nombre total de PME inscrites pour l'ensemble des trois grands secteurs? _____

B) Quel pourcentage représente ce nombre par rapport à l'ensemble des entreprises? _____

C) Dans quel secteur d'activité y a-t-il le plus de PME? _____

D) Combien y a-t-il de PME dans ce secteur? _____

E) Quel pourcentage du nombre total des entreprises représentent les PME de ce secteur? _____

F) Est-ce que la répartition des PME et des grandes entreprises est la même pour chaque secteur d'activité? Expliquez.

_____

_____

_____

Texte: Utilisation des données

Les PME sont très nombreuses au Québec, en 1990, il y en a en tout _____ sur un total de _____ entreprises et elles représentent _____ p. 100 de toutes les entreprises. Elles sont présentes partout, que ce soit dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire. Les PME sont les plus nombreuses dans le secteur _____; il y en a _____ et elles comptent pour _____ p. 100 de toutes les entreprises québécoises.

Ainsi, les PME vont dans le même sens que l'ensemble de l'économie québécoise, le secteur tertiaire étant le secteur d'activité qui, année après année, prend de plus en plus d'importance par rapport aux secteurs primaire et secondaire. C'est là le signe d'une économie moderne.

Cela veut dire aussi que le mythe du Québécois qui n'est pas entrepreneur est démenti par les chiffres. Nos compatriotes ont créé de très nombreuses entreprises. Il y a même lieu de se demander si les PME ne sont pas surreprésentées au Québec.

Continuez votre recherche.

TABLEAU 4 - NOMBRE DE CORPORATIONS ACTIVES ET DE PME. RÉPARTITION SELON LA TAILLE, LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET LE TYPE D'ACTIVITÉ, 1990

TYPES D'ACTIVITÉS PAR SECTEUR	ENTREPRISES			
	PME	Grandes entreprises	Total des entreprises	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
SECTEUR PRIMAIRE (total)	(6 555)	(50)	(6 605)	(3,82)
SECTEUR SECONDAIRE (total)	(36 190)	(298)	(36 488)	(21,12)
Industries manufacturières	14 015	206	14 221	8,23
Construction	22 175	92	22 267	12,89
SECTEUR TERTIAIRE (total)	(128 995)	(700)	(129 695)	(75,06)
Commerce de gros	11 912	93	12 005	6,95
Commerce de détail	26 986	184	27 170	15,72
Services aux entreprises	14 929	119	15 048	8,71
Hébergement et restauration	8 076	93	8 169	4,73
Intermédiaires financiers et assurances	31 453	35	31 488	18,22
Services immobiliers et agents d'assurances	13 298	19	13 317	7,71
Autres services	22 341	157	22 498	13,02
TOTAL POUR LES TROIS SECTEURS	(171 740)	(1 048)	(172 788)	(100,0)

Source: Tiré des données du MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1987, p. 259-260 et 1990, p. 69-71.

- Tous les pourcentages des entreprises ont été arrondis à la deuxième décimale.

3.1 EXERCICE 38

Consultez le tableau 4.

Dans quels types d'activités trouvez-vous le plus de PME?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

3.1 EXERCICE 39

Consultez le tableau 4.

Dans quels types d'activités trouvez-vous le plus de grandes entreprises?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Texte: Utilisation des données

Ainsi, en 1990, on trouve le plus de PME dans les activités suivantes :

_____et _____

_____, ce qui, encore une fois, respecte la répartition globale de l'activité économique du Québec.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le nombre d'entreprises vous donne une bonne idée du dynamisme des entrepreneures et des entrepreneurs: ce ne sont pas les PME qui manquent. Cependant, ce nombre ne vous indique pas l'importance de la PME à l'intérieur de l'économie. Pour mesurer cette importance, il faut regarder une autre variable, le chiffre d'affaires ou, si vous préférez, le total des revenus de ces PME, que vous trouverez illustré en pourcentage dans le tableau 5.

Qu'il s'agisse de petite, de moyenne ou de grande entreprise, c'est dans le secteur tertiaire qu'apparaît l'activité la plus élevée. Selon les statistiques de 1987, les revenus des PME étaient de 116 025 000 000 $, soit 42,7 p. 100 des revenus de l'ensemble des entreprises (PME et grandes entreprises). Dans le secteur tertiaire, ils étaient de 75 198 000 000 $, soit 64,8 p. 100 de tous les revenus.

Examinons maintenant la situation qui prévalait en 1984, en ce qui concerne les corporations actives qui ont déclaré des revenus au Québec.

TABLEAU 5 - NOMBRE DE CORPORATIONS ACTIVES DÉCLARANT DES REVENUS AU QUÉBEC. RÉPARTITION DES REVENUS EN POURCENTAGE SELON LA TAILLE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, 1984

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ENTREPRISES		
	PME %	Grandes entreprises %	Total %
PRIMAIRE (total)	(18,6)	(81,4)	(100)
SECONDAIRE (total)	(38,5)	(61,5)	(100)
Industries manufacturières	31,4	68,6	100
Construction	83,1	16,9	100
TERTIAIRE (total)	(51,8)	(48,2)	(100)
Commerce de gros	47,4	52,6	100
Commerce de détail	66,7	33,3	100
Services aux entreprises	72,3	27,7	100
Hébergement-restauration	82,0	18,0	100
Autres	39,2	60,8	100
TOTAL	44,8	55,2	100

Source: Ce tableau est une adaptation du tableau 8.19, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1987, p. 266.

3.1 EXERCICE 40

Consultez le tableau 5.

Selon les revenus, dans quels types d'activités les PME dominent-elles le marché? Indiquez-les par ordre d'importance.

	Types d'activités	% des revenus
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____

3.1 EXERCICE 41

Consultez le tableau 5.

Selon les revenus, dans quels types d'activités la grande entreprise domine-t-elle le marché? Indiquez aussi le pourcentage.

	Types d'activités	% des revenus
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____

Texte: Utilisation des données

Si vous regardez d'une façon plus précise les types d'activités, vous constatez qu'en 1984, les PME dominent la _____ , avec _____ p. 100 des revenus.

Elles dominent aussi dans _____ avec _____ p. 100, dans _____ avec _____ p. 100 et dans _____ avec _____ p. 100 des revenus.

EMPLOI

Les statistiques disponibles pour l'emploi répartissent les entreprises en deux groupes : moins de 100 employés (PME) et 100 employés et plus (grande entreprise, voir le tableau 2). Examinons maintenant le tableau 6.

TABLEAU 6 - NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SELON LA TAILLE D'ENTREPRISES AU QUÉBEC, 1988

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ENTREPRISES		Total
	Moins de 100 employés	100 employés et plus	
SECTEUR PRIMAIRE (total)	125 600	118 100	143 700
Agriculture, forêt et pêche	20 500	1 100	21 600
Mines	4 800	17 000	21 800
SECTEUR SECONDAIRE (total)	287 100	418 800	705 900
Industrie manufacturière	184 500	196 400	380 900
Construction	102 600	22 400	125 000
SECTEUR TERTIAIRE (total)	791 000	948 400	1 739 400
Transport et communications	45 500	143 500	189 000
Commerce de gros	106 200	59 300	165 000
Commerce de détail	224 100	128 000	352 100
Finance	66 400	106 300	172 700
Services	354 900	561 100	916 000
Non classés (total)	25 300	(1 900)	25 400
TOTAL DES EMPLOIS	1 121 400	1 437 400	2 564 400

Source : MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1990, p. 79.

TABLEAU 6 - NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SELON LA TAILLE D'ENTREPRISES AU QUÉBEC, 1988

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ENTREPRISES		
	Moins de 100 employés	100 employés et plus	Total
SECTEUR PRIMAIRE (total)	(25 600)	(18 100)	(43 700)
Agriculture, forêt et pêche	20 800	1 100	21 900
Mines	4 800	17 000	21 800
SECTEUR SECONDAIRE (total)	(287 100)	(418 800)	(705 900)
Industrie manufacturière	184 500	396 400	580 900
Construction	102 600	22 400	125 000
SECTEUR TERTIAIRE (total)	(791 000)	(998 400)	(1 789 400)
Transport et communications	45 600	143 400	189 000
Commerce de gros	106 200	59 400	165 000
Commerce de détail	224 100	128 000	352 100
Finance	60 200	106 500	166 700
Services	354 900	561 100	916 000
Non classés (total)	(23 500)	(1 900)	(25 400)
TOTAL DES EMPLOIS	1 127 200	1 437 200	2 564 400

Source: MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1990, p. 79.

3.1 EXERCICE 42

Consultez le tableau 6.

A) Combien trouvez-vous d'emplois en tout dans les entreprises de moins de 100 personnes? Quel pourcentage représentent ces emplois par rapport au nombre total?

Nombre:_____

Pourcentage: _____

B) Combien trouvez-vous d'emplois en tout dans les entreprises de plus de 100 personnes? Quel pourcentage représentent ces emplois par rapport au nombre total?

Nombre: _____

Pourcentage: _____

C) Dans quels types d'activités économiques les entreprises de moins de 100 personnes offrent-elles le plus d'emplois?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

D) Dans quels types d'activités économiques les entreprises de plus de 100 personnes offrent-elles le plus d'emplois?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Texte: Utilisation des données

Les PME jouent un rôle très important dans l'économie québécoise de 1988. Elles fournissent _____ p. 100 des _____ emplois créés par les entreprises.

Les emplois offerts par les PME se concentraient surtout dans quatre types d'activités, soit: _____, _____ _____ et _____.

Avez-vous apprécié votre rôle de chercheuse ou de chercheur? Ce n'est pas toujours facile de saisir l'importance d'un phénomène à travers des statistiques. Avant de poursuivre en traitant des avantages et inconvénients de la PME, retenons quelques données importantes :

En 1990 :

- **Nombre : 171 740, soit 99,3 % des entreprises.**
- **Principal secteur d'activité : tertiaire.**
- **Types d'activités : intermédiaires financières et assurances, commerce de détail, construction et autres services.**

3.1 EXERCICE 43

Quelles sont les conclusions que vous pouvez tirer de ces données?

_____

_____

_____

CURIEUSES ET CURIEUX

Mais aujourd'hui, la situation est-elle la même? Vous pouvez effectuer une recherche afin de comparer la situation des années 1980 à celle des années 1990 en ce qui concerne l'importance de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec. Pour ce, vous n'avez qu'à mettre à jour les statistiques en consultant les mêmes sources que celles indiquées sous les tableaux.

FORCES DES PME

CRÉATION D'EMPLOIS

Depuis 1978, les PME québécoises ont créé plus d'emplois que la grande entreprise. De 1978 à 1985, les PME ont créé 168 300 emplois, à un rythme moyen de 24 000 emplois par année, alors que les grandes entreprises en perdaient en moyenne 24 800 par année. En 1978, les PME fournissaient 36,3 p. 100 des emplois. En 1985 leur part était passée à 41,4 p. 100. En 1988, les PME fournissaient 43,9 % des emplois créés par les entreprises privées au Québec.

FACILITÉ D'ADAPTATION

Les PME étant nombreuses et de taille généralement modeste, elles peuvent souvent s'adapter plus facilement au changement. En période de récession, le propriétaire voit plus rapidement ses ventes diminuer et peut prendre tout de suite les dispositions nécessaires pour réduire ses coûts de production.

PLUS GRAND DYNAMISME

Les PME sont concentrées dans des secteurs où la concurrence est la plus forte. Le propriétaire, pour réussir, doit suivre de très près l'évolution du marché et chercher sans cesse une nouvelle clientèle.

Le taux d'échec de 80 p. 100 des PME au cours des cinq années qui suivent leur création a un effet bénéfique sur l'ensemble des PME, car ce sont seulement les entrepreneures et entrepreneurs les plus dynamiques et les plus compétents qui percent sur le marché.

MEILLEURE ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Les PME, surtout dans les services, sont plus près des consommatrices et des consommateurs. Elles peuvent donc s'adapter plus facilement aux besoins exprimés par ces derniers. Très souvent, elles occupent une place laissée libre par les grandes entreprises qui la jugent non rentable sur une grande échelle.

FAIBLESSES DES PME

GESTION DÉFICIENTE

Une des faiblesses majeures des PME est leur gestion. En effet, la plupart des propriétaires possèdent les connaissances techniques nécessaires à la fabrication d'un bien ou d'un service, mais n'ont souvent aucune formation en gestion. Ils rencontrent donc des problèmes de planification, d'organisation de l'entreprise, de relations de travail auxquels ils doivent apporter des solutions, mais sans avoir les connaissances requises pour les régler.

SECTEURS D'ACTIVITÉ À FAIBLE CROISSANCE

Ce qui est un avantage en période de récession devient un inconvénient lorsque la prospérité revient. Un bon nombre de PME exercent des activités à faible croissance.

En période de prospérité, c'est l'industrie lourde, c'est-à-dire l'industrie qui transforme pour la première fois les matières premières pondéreuses, qui voit sa production augmenter le plus rapidement et il y a peu de PME dans ce type d'activité. De plus, la population n'augmente pas si vite ses dépenses en alimentation et en vêtements lorsque la prospérité revient. Les revenus des PME s'élèveront donc moins rapidement que ceux de la grande entreprise au cours de ces périodes plus prospères.

FAIBLE PRODUCTIVITÉ

En général, les coûts de production baissent avec l'augmentation de la production, parce que les entreprises peuvent utiliser plus de machinerie et profiter de la spécialisation des facteurs de production.

Or, les PME peuvent difficilement percer dans les secteurs où, par définition, les investissements nécessaires doivent être importants. Cela implique que les PME se concentrent dans les secteurs où la productivité est la plus faible. Par exemple, les PME sont très présentes dans le commerce de détail : boutiques de vêtements, agences de voyages, salons de coiffure, magasins de meubles, etc.

BAS SALAIRES

Comme les salaires sont étroitement liés à la productivité, les PME paient en général des salaires moins élevés et offrent moins d'avantages sociaux, tels que les régimes de retraite privés ou les congés de maladie.

SÉCURITÉ D'EMPLOI

Dans beaucoup de PME, les travailleuses et travailleurs n'ont pas de contrat de travail avec l'employeur qui peut ainsi les congédier plus facilement.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les règles de sécurité au travail sont souvent moins respectées dans les PME que dans les grandes entreprises.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

En général, les PME n'ont pas les moyens de faire de la recherche. Depuis quelques années, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) est au service des PME pour les aider à résoudre les problèmes technologiques qu'elles peuvent rencontrer.

CAPITAL FINANCIER

Le principal problème des PME consiste à trouver les capitaux nécessaires à leur expansion. Comme elles ont peu de réserve, elles ne peuvent se permettre de faire des déficits trop longtemps. Elles sont alors amenées à déclarer faillite.

CONTINUITÉ

Un autre problème des PME est celui du passage d'une génération à une autre. Les enfants préfèrent très souvent vendre l'entreprise de leurs parents plutôt que de poursuivre dans la même voie.

FRAGILITÉ DES PME NAISSANTES ET INCUBATEURS DE PME

Des études montrent que sur cent PME nouvellement créées, il n'en reste que vingt après cinq ans, les autres ayant généralement fait faillite ou s'étant retirées du marché.

Pour résoudre ce problème, depuis quelques années, des groupes privés soutenus par les gouvernements mettent sur pied des incubateurs de PME pour aider les entreprises qui démarrent à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent.

Les incubateurs de PME sont des organisations qui concentrent au même endroit tous les services dont les PME ont besoin : services de gestion, services financiers, services gouvernementaux, services de recherche, services de mise en marché... Chaque incubateur offre sa propre gamme de services. La personne qui a une bonne idée et la volonté de créer sa propre entreprise se voit donc aidée dans des domaines où elle est moins habile.

Aux États-Unis, ces incubateurs de PME ont permis de faire passer la réussite moyenne de 20 PME sur 100 à près de 80 PME sur 100. Au Québec, l'idée fait son chemin et des projets sont en préparation.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Ce premier objectif intermédiaire a été entièrement consacré à l'importance des PME à l'intérieur de l'économie québécoise. Voici les principales découvertes que vous avez faites.

Les PME constituent plus de 99 p. 100 des entreprises au Québec et elles produisent plus de 40 p. 100 des revenus totaux de l'ensemble des entreprises. Elles fournissent plus d'un million d'emplois (plus de 40 p. 100) et elles sont surtout actives dans le secteur tertiaire, principalement dans la finance et les assurances, le commerce de détail, la construction et les autres services. On peut donc affirmer sans se tromper que les PME occupent une part importante de notre économie. Les PME offrent les avantages suivants :

- **elles créent de nombreux emplois;**
- **elles s'adaptent facilement aux changements économiques;**
- **elles sont dynamiques;**
- **elles sont près des consommatrices et des consommateurs.**

Par contre, les PME présentent les inconvénients suivants :

- **la faiblesse de la gestion explique la vulnérabilité des PME durant leurs premières années d'existence;**
- **elles se concentrent dans des types d'activités où la productivité est faible;**
- **les salaires sont plus faibles et la sécurité d'emploi moins forte;**
- **elles font peu de recherche;**
- **elles détiennent peu de capital financier;**
- **elles vivent des problèmes de passage d'une génération à une autre.**

Dans le prochain objectif intermédiaire, vous reprendrez l'information que fournissent les différents tableaux pour découvrir l'importance de la grande entreprise à l'intérieur de l'économie québécoise.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 3.1

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec.

3.1 EXERCICE 44

Les énoncés suivants décrivent les PME au Québec. Lesquels sont exacts?

A) Les PME représentent en nombre la majorité des entreprises du Québec.

B) Les PME font un chiffre d'affaires plus important que la grande entreprise.

C) Les PME sont surtout actives dans le secteur tertiaire.

D) Les PME ont créé de nombreux emplois au cours des dernières années.

E) Les PME ont peu d'influence sur l'économie québécoise.

Réponse: _____

3.1 EXERCICE 45

Dans quels types d'activités économiques les PME sont-elles le plus concentrées?

3.1 EXERCICE 46

Pouvez-vous donner quelques raisons qui expliquent qu'elles se concentrent dans ce type d'activités?

3.1 EXERCICE 47

Quels sont les principaux avantages des PME?

3.1 EXERCICE 48

Quelles sont les principales faiblesses des PME?

3.1 EXERCICE 49

En quoi les PME ont-elles été très utiles à l'économie québécoise entre 1978 et 1985?

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

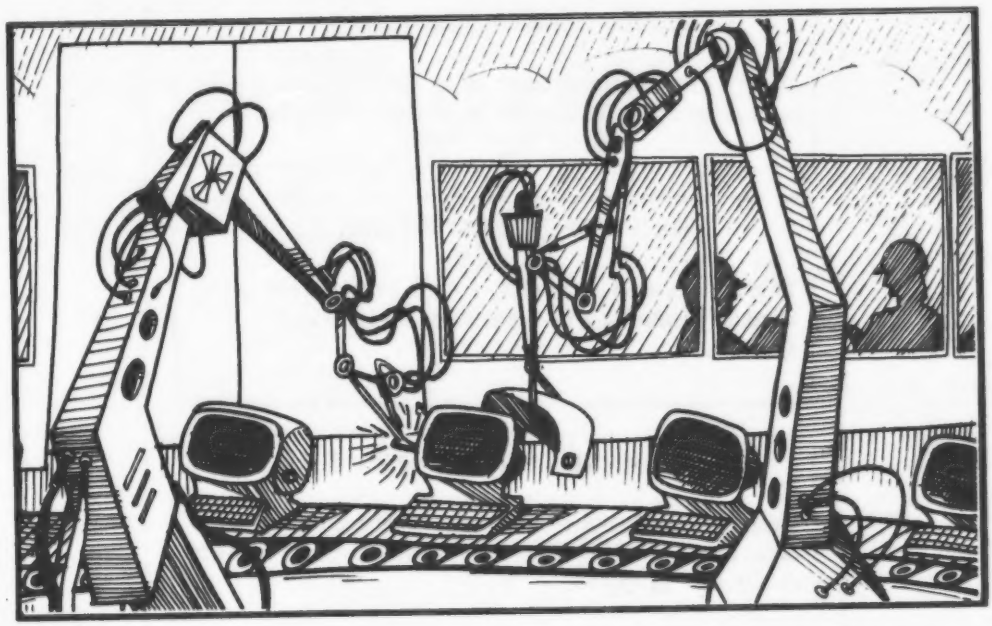

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

Après avoir terminé l'objectif intermédiaire 3.1, vous pouvez croire que les PME deviennent de plus en plus importantes dans l'économie québécoise et vous avez raison. Entre 1978 et 1985, elles ont créé la presque totalité des emplois dans les entreprises privées.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse des activités de la grande entreprise au Québec. Bien que ce ne soit pas l'objet du cours, il faut faire certaines mises en garde afin d'éviter une mauvaise interprétation de la réalité économique québécoise.

Plusieurs grandes entreprises qui exercent des activités au Québec ont des usines au Canada et aux États-Unis. Les années quatre-vingt ont été une période de récession et de baisse de production. Certaines entreprises ont choisi de fermer leurs usines plutôt que de les exploiter à faible rendement ou à rendement nul. Le Québec a donc souffert de plusieurs fermetures d'usines. C'est peut-être le cas dans votre région! Il se peut aussi que faisant face à une baisse de production, certaines grandes entreprises aient congédié des travailleuses et des travailleurs.

La grande entreprise a son rôle à jouer au Québec. Songez seulement aux répercussions de l'arrivée d'une entreprise comme Hyundai en Estrie ou encore d'une aluminerie à Bécancour.

De nombreuses PME naîtront pour assurer la sous-traitance à ces deux grandes entreprises. De plus, l'afflux du personnel nécessitera de nouveaux logements, commerces et services dans l'agglomération.

Ainsi, à la fin de cet objectif intermédiaire, vous serez en mesure de comparer la place qu'occupe la grande entreprise à celle de la PME au Québec.

DÉFINITION DE LA GRANDE ENTREPRISE

Pour le secteur secondaire, la grande entreprise est celle qui a plus de 200 employées et employés de même qu'une production de plus de 12 000 000 $ par année (tableau 1).

Pour les secteurs primaire et tertiaire, la grande entreprise est celle qui a plus de 100 employés de même qu'une production de plus de 20 000 000 $ par année (tableau 2).

Il est important de noter que les 200 employés du secteur secondaire ou les 100 employés des secteurs primaire et tertiaire ne travaillent pas nécessairement au même endroit. Ils peuvent être répartis dans plusieurs unités de production de la même entreprise à travers le Canada. Ces unités de production s'appellent des filiales.

CARACTÉRISTIQUES DE LA GRANDE ENTREPRISE

3.2 EXERCICE 50

En vous reportant aux tableaux 3, 4, 5 et 6, complétez le texte ci-dessous.

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (tableaux 3, 4)

En 1990, il y avait en tout _____ grandes entreprises au Québec sur _____ entreprises, ce qui représente _____ p. 100 du total des entreprises. Ce pourcentage ne veut pas dire grand chose puisqu'une grande entreprise peut avoir autant d'employés qu'une cinquantaine de PME. Comme les PME, les grandes entreprises sont concentrées dans le secteur _____ , où il y en a _____, et elles représentent _____ p. 100 du total des entreprises.

Les grandes entreprises sont plus présentes dans les activités suivantes :

_____,

_____, _____

_____et _____

_____.

REVENUS (tableau 5)

En 1984, les grandes entreprises produisent pour _____ p. 100 du total des revenus. Si vous y regardez de plus près, vous constaterez qu'elles produisent surtout dans le secteur _____ avec _____ p. 100 des revenus. Dans le secteur secondaire, ce sont les _____ avec _____ p. 100 qui occupent une place importante. Dans le secteur tertiaire, la grande entreprise est surtout présente dans le _____ avec _____ p. 100 des revenus. Il est à noter que les grandes entreprises comptent, en 1984, pour plus de la moitié du chiffre d'affaires, même si elles ne comptent que pour moins de 1 p. 100 du total des entreprises québécoises. Selon les statistiques de 1987, leurs revenus déclarés étaient de 155 356 000 000 $ sur un total de 271 381 000 000 $, pour un pourcentage de _____ p. 100 des revenus déclarés par les corporations actives au Québec.

EMPLOI (tableau 6)

Il en va de même pour l'emploi. En 1988, les entreprises de plus de 100 employés comptent pour _____ emplois sur un total de _____, soit encore une fois pour plus de la moitié. Ces emplois se concentrent surtout dans les _____, _____, _____, _____ _____.

Parmi les grandes entreprises canadiennes se trouvent des filiales de multinationales qui ont leur siège social à l'étranger. Le Canada est d'ailleurs un pays où l'on compte beaucoup de multinationales, ce qui explique qu'il soit nécessaire de connaître ce qu'est une multinationale.

MULTINATIONALES

Les multinationales sont des entreprises qui ont des activités dans au moins deux pays ou régions. Ce sont très souvent des entreprises complètement intégrées, c'est-à-dire qu'elles contrôlent toutes les étapes de leur production.

Par exemple, une multinationale peut avoir des mines dans un pays, des usines de traitement dans un autre, des usines de montage dans plusieurs pays et enfin des centres de recherche dans d'autres États.

Les actions des multinationales sont disponibles dans les principales bourses du monde, que ce soit New York, Tokyo, Paris ou Londres. Par exemple, General Motors a eu pour 101 781 000 000 $ de chiffre d'affaires en 1987, presque autant que la production totale du Québec.

3.2 EXERCICE 51

Nommez dix multinationales et précisez le pays d'origine.

	MULTINATIONALES	PAYS
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____
6.	_____	_____
7.	_____	_____
8.	_____	_____
9.	_____	_____
10.	_____	_____

FORCES DE LA GRANDE ENTREPRISE

MEILLEUR POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat de la grande entreprise étant plus grand, elle bénéficie d'escomptes auprès de ses fournisseurs. Elle paie donc ses produits à un prix plus bas que ses concurrents plus petits.

COÛTS DE PRODUCTION PLUS BAS

La grande entreprise peut abaisser ses coûts de production en spécialisant ses facteurs de production, en créant des chaînes de production et en les automatisant. De nos jours, la robotisation permet d'abaisser à nouveau les coûts de production en améliorant la productivité.

FACILITÉ DE FINANCEMENT

La grande entreprise a de plus gros moyens financiers que la PME. Elle peut se financer plus facilement par l'émission d'actions. Par exemple, l'une des plus grandes entreprises au monde, Exxon, avec ses 4 840 000 000 $ de chiffre d'affaires annuel, pourrait financer toutes les PME du Québec.

RECHERCHE

Plus riche, la grande entreprise embauche la main-d'oeuvre la plus qualifiée, possède des laboratoires et consacre un pourcentage plus fort de son budget à la recherche.

MARQUES DE COMMERCE CONNUES

Grâce à la publicité, la grande entreprise tire surtout avantage des marques <<nationales>> mieux connues par l'ensemble des consommatrices et des consommateurs. Elle peut vendre ses produits à un prix plus élevé que ses concurrents même si le produit est de qualité égale, parce qu'elle bénéficie d'une meilleure réputation. Par exemple, une boîte de riz soufflé "Rice Krispies" peut coûter 1,00 $ de plus que le même riz soufflé de la marque Provigo.

VARIÉTÉ DE PRODUITS

La grande entreprise offre également une variété de produits diversifiés, ce qui lui permet d'être moins vulnérable lorsque la demande pour l'un d'eux est en baisse.

FAIBLESSES DE LA GRANDE ENTREPRISE

LOURDEUR ADMINISTRATIVE

Pour une grande entreprise, il est plus difficile de s'adapter à un changement important. Par exemple, après l'augmentation du prix du pétrole en 1973, les sociétés américaines ont continué à produire des voitures consommant beaucoup d'essence.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS NON MOTIVÉS

En spécialisant leurs travailleuses et leurs travailleurs, les grandes entreprises ont réussi à diminuer les coûts de production; mais elles ont cependant enlevé aux travailleurs la fierté du produit qu'ils fabriquent parce que le travail à la chaîne ne permet pas de réaliser un produit fini.

Un fort pourcentage des défauts de fabrication vient du fait que les travailleuses et les travailleurs portent moins attention à ce qu'ils font en raison de la monotonie du geste répétitif.

DIMINUTION DE LA CONCURRENCE

Pour la consommatrice ou le consommateur, la croissance des entreprises par l'achat de concurrents signifie qu'il y a une moins grande variété de produits offerts et, donc, une diminution de la concurrence. Cela entraîne une augmentation des prix à long terme.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

La grande entreprise représente moins de 1 p. 100 du nombre total des entreprises. Cependant, elle représente plus de 55 p. 100 du total des revenus des entreprises et elle fournit près d'un million et demi d'emplois (plus de 55 p. 100). Elle se concentre surtout dans le secteur tertiaire, mais occupe une place importante dans le secteur secondaire grâce à l'industrie manufacturière.

La grande entreprise offre de gros avantages : un pouvoir d'achat plus grand, des coûts de production plus bas, de meilleurs moyens financiers, de plus grandes facilités pour la recherche, des marques nationales plus faciles à vendre et la possibilité de se diversifier dans la production.

Cependant, la grand entreprise prend plus de temps à s'adapter au changement et on constate une baisse de la motivation des travailleuses et des travailleurs. Elle provoque de plus une diminution de la concurrence.

La multinationale est une entreprise immense qui a des activités dans de nombreux pays. Ses moyens de recherche et de production sont considérables. Elle est souvent en situation de monopole.

Dans le prochain objectif intermédiaire, vous verrez le phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 3.2

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

3.2 EXERCICE 52

Parmi les propositions suivantes, lesquelles décrivent le mieux l'importance de la grande entreprise dans la production?

A) La grande entreprise représente moins de 1 p. 100 du nombre total des entreprises, mais fournit plus de la moitié des emplois.

B) Le nombre d'emplois dans la grande entreprise a augmenté ces dernières années.

C) La grande entreprise représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de toutes les entreprises.

D) La grande entreprise se concentre surtout dans le secteur tertiaire.

Réponse: _____

3.2 EXERCICE 53

Répondez par vrai ou faux.

A) Une multinationale fait affaire dans plusieurs pays.

_____

B) Une multinationale se procure tous les produits dont elle a besoin dans le pays où elle fait affaire.

_____

3.2 **EXERCICE 54**

Selon vous, la grande entreprise comporte-t-elle plus d'avantages que d'inconvénients? Commentez.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) Une multinationale se procure tous les produits dont elle a besoin dans le pays où elle fait affaire.

_____

3.2 EXERCICE 54

Selon vous, la grande entreprise comporte-t-elle plus d'avantages que d'inconvénients? Commentez.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

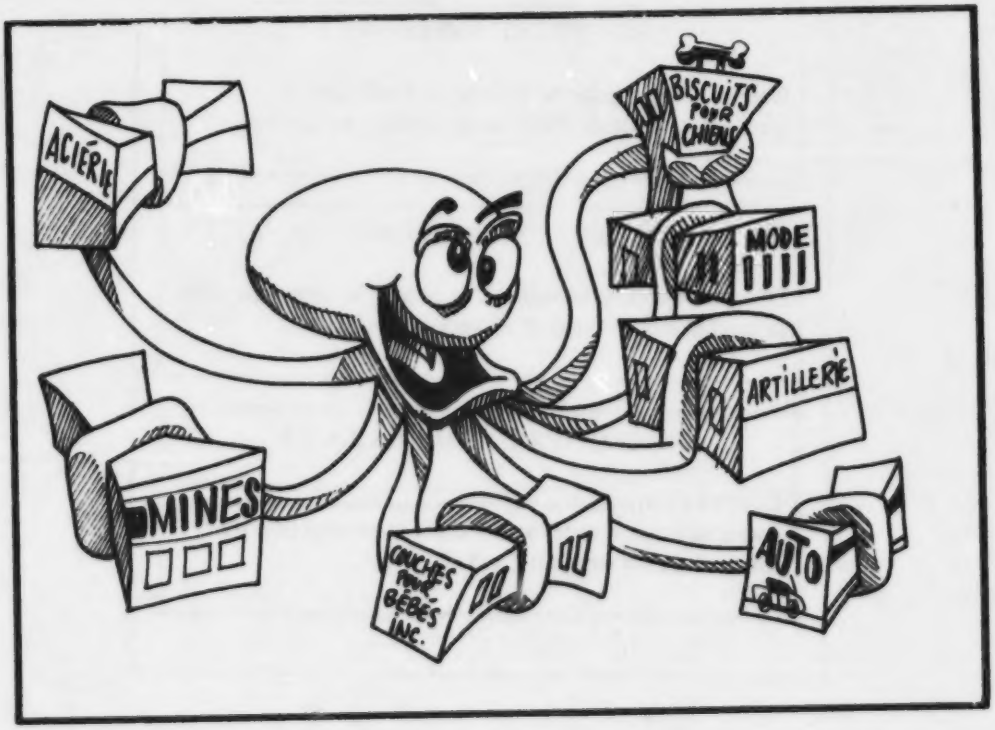

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

Ainsi que vous l'avez vu dans le deuxième objectif terminal, les profits peuvent être transformés en investissements. Ces investissements peuvent servir soit à augmenter la production, soit à augmenter la productivité.

Cette croissance des entreprises peut prendre plusieurs formes: achat d'entreprises concurrentes, achat de fournisseurs ou de clients ou encore, tout simplement, achat d'une autre entreprise qui n'a aucun lien avec les activités présentes de l'entreprise. Vous verrez alors l'intégration verticale et horizontale ainsi que le conglomérat, le monopole et l'oligopole.

Pour vous aider à comprendre ces différentes définitions, nous allons faire référence aux commerces de votre entourage, de même qu'à l'historique de deux entreprises en alimentation qui étaient très petites il y a 20 ans et qui contrôlent maintenant le marché de l'alimentation au Québec. Ce choix a été préféré à d'autres parce que vous avez plus de chances de reconnaître les différentes notions en les appliquant à des entreprises qui vous sont familières.

L'historique de la première entreprise, Les Épiciers Unis Métro-Richelieu, vous servira pour les exercices en cours de route et celui de Provigo sera retenu lors de l'exercice de synthèse à la fin de l'objectif intermédiaire.

Ainsi, en terminant cette partie, vous connaîtrez les différentes formes de concentration d'entreprises ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune.

CONCENTRATION D'ENTREPRISES

ACQUISITIONS PAR LES ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU (Historique)*
De 1956 à 1988

1956	Fusion avec les Épiciers Maisonneuve.
1968	Création de la compagnie Boeuf Mérite en collaboration avec les Épiciers Richelieu Sélect ltée.
1976	Fusion avec les Épiceries Richelieu Sélect. Création de Jardin Mérite.
1982	Fusion avec les Épiciers Unis inc. (changement de nom pour devenir groupe Les Épiciers Unis Métro-Richelieu). Ouverture du centre de distribution Mérite I.
1986	Achat de Tancrède Boucher inc. (grossiste) Achat de McMahon Essaim inc. (120 pharmacies) et de Métro-Na inc. (regroupement de certains services avec Ro-Na).
1987	Alimentation Couche-Tard inc. (20 %) (alimentation). Restaurants Giorgio Amérique ltée (50 %) (restauration). Services alimentaires de Québec inc. Distagro ltée (grossiste). Salaison Rivard (1987) ltée (grossiste). Pêcheries Atlantique du Québec inc. (grossiste). La Ferme Carnaval inc. (alimentation). Mérite Provincial Fruit inc. (grossiste). Carrousel Gatineau & Rideau View. Jos Beauregard (1982) inc. A.M. Perron Grossiste ltée. André Lalonde Sport ltée. Abattoir Dubé inc. Durand & Frères inc. Entreprises Gilles Cloutier inc. (15 pharmacies). Gestion de textile Laverdure inc.
1988	Groupe Brunet inc. (15 pharmacies).

* Source : PAQUIN, W., membre fondateur du groupe Les Épiciers Unis Métro-Richelieu.

INTÉGRATION HORIZONTALE

La tendance générale du marché est à la concentration d'entreprises. L'intégration horizontale en est une forme. Elle consiste à réunir des entreprises fabriquant ou vendant un même produit. L'intégration peut se faire soit par l'achat d'une entreprise par une autre, soit par fusion de deux entreprises en une seule, soit simplement par le regroupement de plusieurs entreprises actives sur le même marché.

Dans son historique, on constate que le groupe Les Épiciers Unis Métro-Richelieu a constamment augmenté le nombre de ses points de vente et son volume de vente. Ce fut d'abord par des fusions avec les Épiciers Maisonneuve et les Épiceries Richelieu Sélect inc., puis par l'achat d'autres chaînes d'alimentation comme la Ferme Carnaval inc. Ces fusions et ces achats avaient tous un caractère d'intégration horizontale.

Avantages

Par l'intégration horizontale, une entreprise grandit et profite de tous les avantages de la grande entreprise. Il s'agit des avantages que nous venons de voir dans l'objectif intermédiaire précédent, c'est-à-dire un plus grand pouvoir d'achat, des coûts de production plus bas, de plus grandes facilités pour la recherche et pour trouver le financement, des marques nationales plus faciles à vendre et la possibilité d'offrir une plus grande variété de produits.

Inconvénients

Le consommateur et la consommatrice souffrent cependant de cette forme d'intégration. Avec une baisse du nombre de concurrents, ils voient leurs choix diminuer et les prix augmenter. Une certaine forme de standardisation remplace la variété à laquelle ils s'étaient habitués.

En vous reportant à l'historique du groupe Métro-Richelieu, répondez aux questions suivantes.

3.3 EXERCICE 55

Quels principaux avantages Les Épiciers Unis Métro-Richelieu ont-ils retirés de ces fusions et de ces achats?

_____

_____

_____

3.3 EXERCICE 56

Trouvez deux autres exemples d'achats de concurrents.

_____

_____

3.3 EXERCICE 57

A) Ces nombreuses fusions et ces multiples achats ont-ils réduit le nombre de concurrents dans le marché de l'alimentation? Expliquez.

_____

_____

B) Pouvons-nous parler de concentration horizontale? Expliquez.

_____

_____

3.3 EXERCICE 58

En 1987, le groupe Les Épiciers Unis Métro-Richelieu possède une bonne part du marché québécois avec près de 2 000 000 000 $ de ventes. Si cette entreprise voulait continuer de grossir dans le domaine de la distribution alimentaire, dites quel achat ou quels achats elle pourrait faire.

_____

_____

_____

_____

INTÉGRATION VERTICALE

Lorsqu'une entreprise franchit toutes les étapes de la production d'un bien, c'est-à-dire de l'exploitation des ressources naturelles jusqu'au produit fini, on dit qu'elle fait de l'intégration verticale.

Cette intégration verticale peut se faire dans deux directions : vers les clients ou les fournisseurs ou vers les deux à la fois. Elle peut aussi se faire de deux façons : en créant ou en achetant une autre entreprise.

Ainsi, dans l'historique de la chaîne d'alimentation Les Épiciers Unis Métro-Richelieu, nous constatons qu'en 1968 elle a collaboré à la création de la compagnie Boeuf Mérite. Puis, en avril 1986, elle a acheté Tancrède Boucher inc. (grossiste). Dans les deux cas, il s'agissait pour la chaîne d'augmenter sa capacité de production en boucherie de façon à pouvoir mieux desservir sa clientèle. Dans le premier cas, la chaîne d'alimentation a créé l'entreprise et dans le deuxième cas, elle a acheté une entreprise déjà en place.

Avantages

Pour quelle raison l'entreprise recherche-t-elle l'intégration verticale? Elle le fait surtout pour investir et grossir.

Elle le fait parce qu'elle veut abaisser ses coûts de production. Bien entendu, ce genre d'intégration profite surtout aux grosses entreprises, car ce sont elles qui peuvent bénéficier d'une baisse des coûts de production en produisant en grande quantité.

Elle le fait également pour augmenter sa sécurité d'approvisionnement. Étant à la fois propriétaire et cliente de sa filiale, elle en contrôle les ventes. En périodes de pénurie ou de difficulté, elle est assurée de ses approvisionnements et surtout du prix qu'elle fixe elle-même.

Les entrepreneures et les entrepreneurs préfèrent les investissements qui ne comportent pas trop de risques. En achetant l'entreprise d'un fournisseur, par exemple, l'entreprise veut s'assurer d'écouler la production de ce fournisseur et, par le fait même, elle garantit ses profits.

Elle le fait, enfin, pour mieux contrôler la qualité du produit : s'occupant elle-même de toutes les étapes de production, elle peut adapter le produit à ses propres exigences.

3.3 EXERCICE 59

À partir de l'historique de Les Épiciers Unis Métro-Richelieu, donnez trois autres exemples d'achats ou de créations d'entreprises qui, en principe, doivent approvisionner les détaillants en alimentation. Indiquez-en aussi la date et, en même temps, s'il s'agit d'une création ou d'un achat.

_____

_____

_____

3.3 EXERCICE 60

Examinez la situation suivante.

Le groupe Les Épiciers Unis Métro-Richelieu possède ses fournisseurs exclusifs (grossistes) pour le poisson, les fruits, l'épicerie et la viande. Il achète l'entreprise d'un boucher en gros. Pour continuer son intégration verticale, quels achats cette entreprise devrait-elle faire?

_____

_____

_____

CONGLOMÉRAT

Le conglomérat consiste à regrouper différentes entreprises qui produisent des biens dans des secteurs qui n'ont aucun lien les uns avec les autres. Par exemple, une entreprise de machines agricoles qui achèterait une entreprise d'aliments pour bébés.

Il y a deux façons de constituer un conglomérat. Dans un premier cas, la compagnie qui fabrique ou vend déjà ses propres produits achète une autre entreprise dans un domaine qui lui est complètement différent; dans l'autre cas, il y a constitution d'une société de gestion ou <<HOLDING>> pour acheter d'autres entreprises. Par définition, les sociétés de gestion ne fabriquent rien, elles ne font que posséder les actions des autres entreprises. Ce sont des entreprises purement financières, contrairement aux précédentes qui étaient déjà actives dans la fabrication ou la vente.

Avantages

Chaque produit a son propre cycle économique, c'est-à-dire qu'il y a une période de forte croissance des ventes suivie d'une stagnation ou même d'une baisse.

Une entreprise qui ne vend ou ne fabrique qu'un seul produit risque donc de connaître des périodes où les bénéfices sont importants et d'autres où elle travaille à perte.

Pour éviter de tels risques, une entreprise va acheter d'autres entreprises dans des secteurs complètement différents, et de préférence dans des secteurs qui fonctionnent en sens inverse, de façon à s'assurer que les profits de l'une épongent les pertes de l'autre. Les profits sont moindres chaque année, mais il y en a chaque année.

Il en est de même pour une entreprise qui est dans un marché où les possibilités de croissance sont limitées. Par exemple, le secteur de l'alimentation est saturé au Québec. Les entreprises dans ce secteur pourraient prendre de l'expansion soit en investissant à l'extérieur comme l'a fait Provigo, soit en se dirigeant vers d'autres secteurs comme les produits textiles. En 1987, Les Épiciers Unis Métro-Richelieu ont acheté Gestion de textile Laverdure inc.

Inconvénient

Pour reprendre notre exemple du fabricant de machines agricoles, les dirigeants d'une telle entreprise ne connaissent rien à la fabrication et à la distribution d'aliments pour bébés. Les décisions prises risquent donc de compromettre la rentabilité de l'entreprise qu'ils ont achetée. Cependant, il ne faut pas oublier que lorsqu'une entreprise se porte acquéreur d'une autre entreprise, elle achète généralement en même temps le savoir-faire de ses dirigeants ou dirigeantes.

3.3 EXERCICE 61

A) En vous reportant à l'historique de Les Épiciers Unis Métro-Richelieu, trouvez deux de ses achats qui n'ont rien à voir avec la distribution alimentaire.

_____

_____

_____

B) Pourquoi, selon vous, le groupe Les Épiciers Unis Métro-Richelieu a-t-il fait ces achats qui n'ont rien à voir avec la distribution alimentaire?

MONOPOLE

Un monopole est exercé par une entreprise qui est seule à produire un bien ou service sur le marché. Trop souvent nous associons l'idée de monopole à celle de très grandes entreprises comme Hydro-Québec. Mais la taille importe peu.

3.3 EXERCICE 62

A) Trouvez dans votre région des exemples d'entreprises qui sont les seules à exercer un type donné d'activités.

B) Peut-on dire que ces entreprises sont en situation de monopole? Pourquoi?

OLIGOPOLE

Le marché de l'oligopole est caractérisé par un nombre restreint de concurrents, ce qui facilite le contrôle du marché. Le consommateur a une influence très limitée dans ce type de marché. Par exemple, en 1990, quatre fabricants d'automobile sont les maîtres du marché américain et sept compagnies pétrolières contrôlent la quasi-totalité du marché mondial.

Le Canada a une économie où dans la majorité des secteurs d'activité, il est en situation de monopole ou d'oligopole. C'est la concurrence parfaite qui fait exception.

3.3 EXERCICE 63

Nommez au Canada deux secteurs d'activité où il y a seulement quelques entreprises qui dominent le marché.

_____

_____

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Au cours de ce troisième objectif intermédiaire, vous avez surtout appris à quoi correspondent certains types de concentration d'entreprises dans la production de biens et de services.

INTÉGRATION HORIZONTALE

L'intégration horizontale est le phénomène de concentration par lequel une entreprise vise à occuper la plus grande part d'un marché en achetant des entreprises similaires.

- **L'entreprise augmente son pouvoir d'achat et réduit les coûts de production;**
- **le consommateur voit réduire la concurrence, ce qui entraîne généralement une hausse de prix et une baisse de la variété des produits.**

INTÉGRATION VERTICALE

L'intégration verticale est le phénomène de concentration par lequel une entreprise vise à se charger elle-même de toutes les étapes de la production d'un bien ou d'un service.

- **L'entreprise contrôle toutes les étapes de la production, donc la qualité du produit de même que l'approvisionnement.**

Le conglomérat est le phénomène de concentration par lequel une entreprise grossit en achetant des entreprises aucunement reliées à ses activités. Le conglomérat peut également prendre la forme d'un holding ou d'une société de gestion. Celle-ci est une société qui ne produit aucun bien ou service elle-même. Le conglomérat résiste mieux aux fluctuations économiques car sa production est diversifiée.

Le monopole est la situation d'un marché où il n'y a qu'une entreprise sans concurrence pour fournir les biens ou les services.

L'oligopole est la situation d'un marché où il n'y a que quelques entreprises pour fournir les biens ou les services.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 3.3

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

En vous servant de l'historique de Provigo, de 1969 à 1985, indiquez s'il s'agit d'une INTÉGRATION HORIZONTALE, d'une INTÉGRATION VERTICALE ou simplement d'un achat qui s'apparente à celui d'un CONGLOMÉRAT.

3.3 EXERCICE 64

HISTORIQUE DE PROVIGO

A) 1969 Fusion de Couvrette et Provost, Denault ltée (épicier en gros) et Lamontagne ltée.

_____

B) 1972 Acquisition des Aubaines alimentaires en Mauricie.

_____

C) 1974 Création de Provi-Soir (dépanneur).

_____

D) 1975 Acquisition de Jato inc. à Québec (distribution alimentaire).

E) 1976 Construction d'un centre de transformation, de distribution et d'entreposage des viandes.

F) 1976 Construction d'un centre de distribution alimentaire de 60 000 pi^2 à Victoriaville.

G) 1977 Acquisition de M. Loeb Ltd. (distribution alimentaire).

H) 1979 Construction d'un centre commercial complet à Boucherville.

I) 1980 M. Loeb Ltd. achète les magasins A.L. Raymond (distribution alimentaire).

J) 1981 Acquisition des 86 supermarchés Dominion au Québec.

K) 1981 Acquisition de Sports Experts.

L) 1981 Acquisition de l'Abattoir de Saint-Valérien.

M) 1984 Acquisition de onze supermarchés A & P au Québec.

N) 1984 Acquisition des sept magasins Guy Massicotte Sport inc. à Québec.

O) 1985 Fusion de Collegiate/Arlington Sport avec Sports Experts.

P) 1985 Entente avec Val Royal inc. sur le développement de centres de rénovation, de construction et de bricolage au foyer.
Ouverture du premier centre Brico.

Source: <<L'Entre filet>>, Journal de Provigo, quatrième année, n° 2, mai 1985.

3.3 EXERCICE 65

A) Quels avantages recherchait Provigo en effectuant les achats précédents?

B) Quel est le principal inconvénient que représentent ces intégrations verticale et horizontale de Provigo?

_____

_____

_____

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 3.

L'activité économique est divisée en trois grands secteurs :

- **primaire pour les activités reliées à l'extraction des ressources naturelles;**
- **secondaire pour les activités reliées à la transformation des ressources naturelles et à la fabrication des produits;**
- **tertiaire pour les activités reliées aux services.**

Pour la grande entreprise et les PME, le tertiaire est le secteur le plus important en ce qui a trait aux emplois, aux chiffres d'affaires et au nombre d'entreprises.

Les PME constituent plus de 99 p. 100 des entreprises au Québec et elles détiennent plus de 40 p. 100 des revenus totaux. Elles fournissent plus de 40 p. 100 de tous les emplois et elles sont actives dans le secteur tertiaire, principalement dans la finance et les assurances, le commerce de détail, les autres services et la construction. On peut donc affirmer sans trop se tromper que les PME occupent entre 40 et 50 p. 100 de notre économie.

La grande entreprise représente moins de 1 p. 100 du nombre total d'entreprises. Cependant, elle gagne plus de 55 p. 100 des revenus et fournit plus de 55 p. 100 des emplois.

Voyez le tableau de la page suivante.

SUITE

	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
PME	- Plus grand dynamisme - Facilité d'adaptation aux changements - Meilleure écoute des consommateurs	- Faiblesse de la gestion - Fragilité durant les premières années - Sécurité d'emploi plus faible - Sécurité au travail souvent déficiente - Absence de moyens pour faire de la recherche - Salaires bas - Productivité faible - Difficulté de financement
GRANDE ENTREPRISE	- Plus grande productivité (automatisation, pouvoir d'achat plus grand) - Facilité de financement - Fonctionnement des centres de recherche - Marques de commerce connues - Salaires plus élevés	- Réagit lentement aux changements - Travailleuses et travailleurs moins motivés - Sur le plan de l'économie, diminution de la concurrence

Les multinationales
La multinationale est une entreprise qui a des activités dans plusieurs pays. Elle commerce avec ses filiales d'autres pays. Ses moyens de recherche et de production sont importants.

L'intégration horizontale est le phénomène de concentration par lequel une entreprise vise à occuper la plus grande part d'un marché en achetant les entreprises similaires.

L'intégration verticale est le phénomène de concentration par lequel une entreprise vise à se charger elle-même de toutes les étapes de la production d'un bien ou d'un service.

SUITE

Le conglomérat est le phénomène de concentration par lequel une entreprise grossit en achetant des entreprises aucunement reliées à ses activités.

Le conglomérat peut prendre la forme d'un «holding» ou d'une société de gestion, qui est une société ne produisant aucun bien ou service.

Le monopole est la situation d'un marché où il n'y a qu'une entreprise pour fournir les biens ou les services.

L'oligopole est la situation d'un marché où il n'y a que quelques entreprises pour fournir les biens ou les services.

Dans le prochain objectif terminal, vous verrez les ressources humaines en fonction de la production de biens et de services.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 3.

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

1. «Les impératifs de la technologie obligent l'entreprise à ne rien laisser au hasard et rendent indispensable et inévitable, sous peine d'insuccès, la planification détaillée de la fabrication et de la commercialisation de son produit.»

   Quel type d'entreprises peut le mieux répondre à ces exigences de la planification et de la recherche?

   _____

2. Parmi les critères suivants, lequel ne convient pas à la petite entreprise?

   A) N'a pas de difficulté à obtenir des capitaux.

   B) Volume de production limité.

   C) Structure plus souple et moins hiérarchisée.

   D) La même personne possède et administre l'entreprise.

   E) Offre des biens et des services à la mesure même de la clientèle.

   Réponse : _____

3. Au cours des cinq dernières années la compagnie ABC a pris beaucoup d'expansion. Ses activités se sont diversifiées et la compagnie possède maintenant des entreprises dans le domaine de l'emballage rigide, des produits alimentaires, de la location de matériel de bureau, des services de courrier et des produits laitiers.

   A) Pourquoi la compagnie ABC achète-t-elle des entreprises dans différents domaines d'activité?

   _____

   _____

   _____

   _____

   B) Comment appelle-t-on cette sorte d'intégration?

   _____

4. Choisissez les caractéristiques qui définissent le mieux les petites et moyennes entreprises du secteur secondaire (manufacturier).

   A) Moins de 100 employés et des ventes inférieures à 20 000 000 $.

   B) Moins de 200 employés et des ventes inférieures à 20 000 0000 $.

   C) Moins de 100 employés et des actifs inférieurs à 12 000 000 $.

   D) Moins de 200 employés et des actifs inférieurs à 12 000 000 $.

   E) Aucune de ces réponses.

   Réponse : _____

5. Les grandes entreprises ont perdu 24 300 emplois entre 1978 et 1985. Quelle raison explique le mieux ce phénomène?

A) Les grandes entreprises ont fui le séparatisme.

B) Les grandes entreprises ont consolidé leurs activités en fermant des usines au Québec.

C) Le dynamisme des petites et moyennes entreprises a nui aux grandes entreprises.

D) Les travailleuses et les travailleurs préfèrent les salaires offerts dans la PME.

E) Aucune de ces réponses.

Réponse : _____

6. Les points forts qui suivent s'appliquent soit à la petite et moyenne entreprise (PME), soit à la grande entreprise (GE).

Marques de commerce nationales _____

Plus grand dynamisme _____

Coûts de production plus bas _____

Meilleure résistance en période de récession _____

Plus grand pouvoir d'achat _____

Meilleure écoute des consommateurs _____

Facilité de financement _____

Facilité d'adaptation _____

Efforts mis sur la recherche _____

7. Quelles sont les différentes formes de concentration? Donnez une définition pour chacune.

8. Qu'est-ce qu'un monopole?

9. Les blocs de caractéristiques suivants décrivent les PME et les grandes entreprises au Québec. Choisissez parmi ces caractéristiques celles qui distinguent la PME.

1 NOMBRE D'ENTREPRISES
Elle représente environ A) 99,3 % B) 0.7 % du total des entreprises.

2 EMPLOIS
Elle fournit environ C) 58,7 % D) 43,9 % du nombre total d'emplois.

3 REVENUS
Elle gagne environ E) 55,4 % F) 42,7 % de tous les revenus d'entreprises déclarés au Québec.

4 SECTEUR D'ACTIVITÉ
Elle occupe principalement le secteur G) tertiaire. H) secondaire. I) primaire.

Réponse : 1_____, 2_____, 3_____, 4_____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GEC-154

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des neuf exercices de synthèse de l'objectif terminal. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

Cochez

J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir. _____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir. _____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir. _____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur. _____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur. _____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur. _____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif terminal :

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

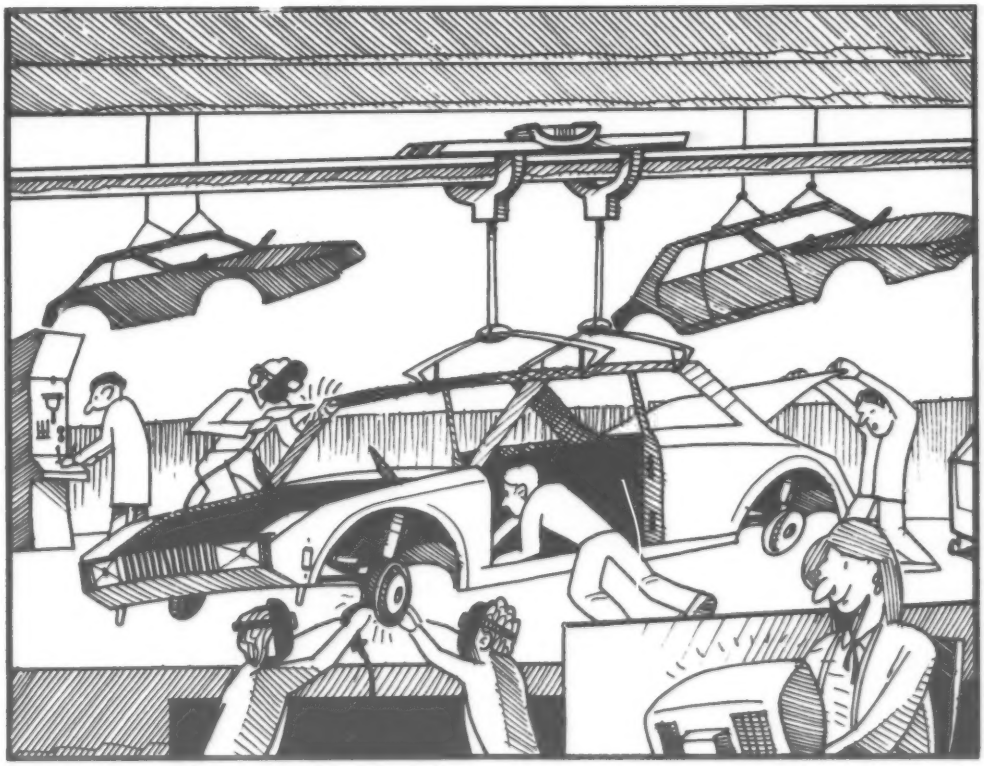

La main-d'oeuvre est un facteur de production important dans une économie et comme tous les autres facteurs de production, elle possède ses caractéristiques. Celles-ci détermineront à la fois le niveau de développement, le rythme de croissance d'une économie et le taux de chômage.

Le présent objectif terminal décrit d'abord la main-d'oeuvre et ses caractéristiques puis il s'intéresse à la rémunération du travail.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Décrire les principales caractéristiques de la population active.

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Décrire les principales caractéristiques de la population active.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

Reconnaître quelques facteurs qui déterminent la rémunération du travail.

L'objectif intermédiaire qui suit vous présentera la composition de la main-d'oeuvre au Québec en fonction de critères tels que l'âge, le sexe et la répartition selon les secteurs d'activités. De plus, vous aborderez le phénomène du chômage.

À la fin de cet objectif intermédiaire, vous devriez être en mesure de comprendre les structures de la population active ainsi que le phénomène du chômage.

DÉFINITION DE LA POPULATION ACTIVE

La population active comprend les personnes de 15 ans et plus. Elle se divise en deux catégories: les personnes qui ont un emploi ainsi que les chômeuses et les chômeurs. Par définition, on exclut les militaires, les personnes qui vivent sur une réserve indienne, les pensionnaires d'institution psychiatrique, les détenues et les détenus de même que les religieuses et les religieux. Cette définition exclut aussi toutes les étudiantes et tous les étudiants et ceux qui participent à des programmes spéciaux de retour aux études.

PERSONNES QUI ONT UN EMPLOI

Il s'agit des personnes qui font un travail en échange d'un salaire ou d'un bénéfice déclaré et de celles qui contribuent à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale.

De plus, toutes les personnes qui ont un emploi et qui, pour des raisons valables, ne peuvent pas travailler sont aussi considérées dans cette catégorie. Ainsi une travailleuse ou un travailleur en grève ou en congé de maladie fait partie de ce groupe.

CHÔMEURS

Attention! Une chômeuse ou un chômeur n'est pas forcément quelqu'un qui reçoit des prestations d'assurance-chômage. Pour être chômeuse ou chômeur, il faut rechercher activement un emploi, peu importe que l'on reçoive des prestations ou non.

POPULATION ACTIVE =	**PERSONNES QUI ONT UN EMPLOI DE 15 ANS ET PLUS** **ET** **CHÔMEUSES ET CHÔMEURS DE 15 ANS ET PLUS**

4.1 EXERCICE 66

Indiquez par un «A» si la personne dont il est question fait partie de la population active et par un «I» si elle fait partie de la population inactive. De plus, **si elle fait partie de la population active**, indiquez par un «E» s'il s'agit d'une personne qui a un emploi et par un «C» si elle est en chômage.

A) Paul reçoit de l'assurance-chômage, mais il ne veut pas travailler:

_____ _____

B) Louise suit les cours de recyclage du centre de la main-d'oeuvre:

_____ _____

C) Lucie ne reçoit plus d'assurance-chômage, mais elle recherche toujours un emploi:

_____ _____

D) Jean-Claude a décidé de s'occuper des enfants à la maison, parce que son épouse a un bon emploi.

_____ _____

E) Jacques travaille tous les soirs. Il répare des téléviseurs, mais ne déclare aucun revenu pour ne pas payer d'impôts.

_____ _____

F) Jacqueline travaille trois jours par semaine.

_____ _____

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

Voici un portrait de l'ensemble de la population active du Québec selon trois critères : l'âge, le sexe et la répartition selon le secteur d'activité.

ÂGE

L'âge de la population active influe beaucoup sur le développement économique. Une population jeune signifie un renouvellement régulier de la main-d'oeuvre. Elle signifie surtout qu'une main-d'oeuvre nouvelle peut être formée pour occuper de nouveaux types d'emplois, donc que cette main-d'oeuvre peut s'adapter plus facilement au changement.

De plus, il est intéressant pour un employeur d'investir pour former cette main-d'oeuvre nouvelle, car son investissement lui rapportera pendant de nombreuses années.

TABLEAU 7 - POPULATION ACTIVE SELON LE GROUPE D'ÂGE, EN 1987.

Groupe d'âge	Nombre	%
15 - 19 ans	222 000	6,7
20 - 24 ans	450 000	13,6
25 - 34 ans	1 008 000	30,5
35 - 44 ans	823 000	24,9
45 - 54 ans	506 000	15,3
55 - 64 ans	266 000	8,0
65 ans et plus	33 000	0,9
TOTAL	3 308 000	100,0

Source: BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Le Québec statistique 1989, p. 335.

- Ce tableau est une adaptation du tableau 2, Population active, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1980-1987.

Le tableau 7 nous indique que le Québec a une population vieillissante. Notre population vieillit parce que nous avons moins d'enfants et que les gens vivent plus longtemps.

4.1 EXERCICE 67

A) D'après le tableau précédent, quel groupe d'âge est numériquement le plus important dans la population active? Indiquez le nombre de personnes dans ce groupe d'âge.

B) Le Québec a-t-il une population active qui vieillit ou qui rajeunit? Justifiez votre réponse.

C) Quelle conséquence cette situation aura-t-elle sur l'ensemble de la population active?

SEXE

La population active peut aussi être répartie selon le sexe. Ainsi, comme le montre le tableau 8, entre 1971 et 1992, la présence des femmes augmente sur le marché du travail alors que le pourcentage d'hommes diminue.

TABLEAU 8 - ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ SELON LE SEXE AU QUÉBEC DE 1971 À 1992

SEXE - %	ANNÉES				
	1971	1975	1980	1988	1992
Homme	76,4	77,8	76,8	75,5	73,5
Femme	36,4	40,1	46,0	53,1	57,4

SOURCE : STATISTIQUE CANADA. La population active, cat. n° 71001. et P. BEAUDRY, L. BLOIS, G. TANGUAY. Les marchés économiques, 1991, p. 151.

4.1 EXERCICE 68

Consultez le tableau 8.

A) Quel pourcentage de la population active les hommes représentent-ils?

En 1971 : _____ En 1992 : _____

B) Parmi les raisons suivantes, choisissez-en deux qui peuvent expliquer la baisse du pourcentage de la population masculine au travail entre 1971 et 1992 :

- les hommes étudient plus longtemps;
- les hommes prennent leur retraite plus jeunes;
- les hommes restent à la maison pour s'occuper des enfants;
- le pourcentage de la population féminine au travail augmente.

_____

_____

C) Quel pourcentage de la population active les femmes représentent-elles?

En 1971 : _____ En 1992 : _____

D) Plusieurs raisons peuvent expliquer la forte augmentation de la population féminine sur le marché du travail. D'après vous, quelles sont ces raisons?

_____

_____

_____

_____

Il faut noter que cette augmentation de l'emploi chez les femmes s'observe surtout dans les emplois à temps partiel.

CURIEUSES ET CURIEUX

Entre 1980 et 1983, les femmes ont vu le nombre de leurs emplois à temps partiel augmenter de 49 000, alors que leurs emplois à temps plein diminuaient de 15 000.

Faites une recherche à l'aide des statistiques disponibles à Statistique Canada ou au Bureau de la statistique du Québec pour évaluer cette situation aujourd'hui.

RÉPARTITION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Il est également intéressant d'observer la répartition de la population active selon le secteur d'activité. Cela donne une bonne idée du type d'économie au Québec.

TABLEAU 9 - ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU CANADA, EN POURCENTAGE (1891-1991)

SECTEURS - %	ANNÉES							
	1891	1911	1931	1951	1971	1981	MAI 1986	1991[a]
Primaire[b]	49,2	39,4	32,6	20	9	7,3	4,4	4,2
Secondaire[c], y compris la construction	24,5	27,0	26,6	33,9	28,3	25,2	24,6	22,5
Tertiaire[d]	26,3	33,6	40,8	46,1	62,7	67,5	71	73,3
Totaux	100	100	100	100	100	100	100	100

a. Prévisions du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.
b. Le secteur primaire comprend les activités agricoles, forestières, minières et de chasse et pêche.
c. Le secteur secondaire comprend les activités reliées à la transformation des matières premières produites dans le secteur primaire, à savoir la construction et la fabrication.
d. Le secteur tertiaire comprend les activités de services telles que le transport, les communications, les services publics, le commerce, les finances, l'administration publique.

SOURCE : STATISTIQUE CANADA. La Population active, cat. n° 71001 et P. BEAUDRY, G. TANGUAY, L. BOIS. Les marchés économiques, 1991, p. 151.

4.1 EXERCICE 69

Consultez le tableau 9.

A) Deux secteurs d'activité sont en baisse depuis 1971. Nommez-les.

_____

_____

B) Entre 1971 et 1991, quelle est, en pourcentage, l'augmentation d'emplois dans le secteur tertiaire?

_____

Le secteur tertiaire est le secteur qui évolue le plus depuis de nombreuses années. Cette progression démontre que le Québec est toujours davantage une société post-industrielle.

CURIEUSES ET CURIEUX

Qu'en est-il du portrait de l'ensemble de la population active au Québec actuellement? Quelle conclusion générale pouvez-vous en tirer?

Vous pouvez faire votre propre recherche pour répondre à ces questions.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

PHÉNOMÈNE DU CHÔMAGE

TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage correspond au pourcentage de la population active qui n'a pas d'emploi. Il se calcule de la façon suivante:

$$\frac{\text{CHÔMEUSES ET CHÔMEURS}}{\text{POPULATION ACTIVE}} \times 100 = \text{TAUX DE CHÔMAGE (\%)}$$

Le chômage ne touche pas tout le monde de la même façon. Observez le tableau 10.

TABLEAU 10 - TAUX DE CHÔMAGE SELON L'ÂGE ET LE SEXE, 1982 - 1986 - 1990.

	1982 %	1986 %	1990 %
Taux de chômage, 15 - 24 ans TOTAL	(18,7)	(15,1)	(12,8)
Hommes	21,1	16,4	14,0
Femmes	16,1	13,6	11,4
Taux de chômage, 25 ans et plus TOTAL	(8,4)	(8,0)	(7,0)
Hommes	8,2	7,6	6,8
Femmes	8,8	8,6	7,3

SOURCE : STATISTIQUE CANADA. L'observateur économique canadien, 1990-1991, p. 36.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, pour l'année 1982, est le double de celui des 25 ans et plus. En 1986, la situation est à peu près semblable et en 1990, la catégorie des 15 à 24 ans montre toujours un taux de chômage beaucoup plus élevé.

La principale cause de cette grande différence est l'inexpérience. Les jeunes qui viennent de terminer leurs études n'ont pas beaucoup d'expérience ou ne savent pas la faire valoir.

Il y a différentes formes de chômage : le chômage frictionnel, le plus fréquent, résulte d'une insuffisance de mobilité ou de qualification de la main-d'oeuvre; le chômage saisonnier est lié aux types d'activités différents selon les saisons; le chômage conjoncturel découle d'un ralentissement de la production économique; enfin, le chômage structurel désigne une situation où des modifications dans les structures économiques empêchent une création suffisante d'emplois.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

La population active désigne les personnes de 15 ans et plus. Cette population active comprend toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui ont un emploi et tous ceux qui sont en chômage.

Les personnes qui ont un emploi sont celles qui reçoivent un salaire ou qui travaillent à leur compte. Les chômeuses et les chômeurs sont les personnes qui ont la capacité de travailler, qui veulent travailler et qui ne trouvent pas d'emploi.

Il existe des critères de classification de la population active dont l'âge, le sexe et la répartition de la main-d'oeuvre selon le secteur d'activité.

ÂGE : **Au Québec, la population vieillit parce que nous avons moins d'enfants et que les gens vivent plus longtemps.**

SEXE : **Le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine qui est sur le marché du travail augmente régulièrement alors que baisse le pourcentage de la main-d'oeuvre masculine au travail. Cependant, depuis quelques années, la main-d'oeuvre féminine occupe surtout des postes à temps partiel.**

RÉPARTITION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le secteur tertiaire est en constante progression, signe d'une économie post-industrielle.

Le chômage ne frappe pas tout le monde de la même façon : les jeunes de 15 à 24 ans ont un taux de chômage beaucoup plus élevé que les personnes de 25 ans et plus. On distingue généralement quatre formes de chômage : frictionnel, saisonnier, conjoncturel et structurel.

Dans le prochain objectif intermédiaire, vous verrez les facteurs qui permettent de fixer la rémunération du travail.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 4.1

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Décrire les principales caractéristiques de la population active.

4.1 EXERCICE 70

Associez la bonne définition aux diverses formes de chômage :

1. Saisonnier
2. Frictionnel
3. Structurel
4. Conjoncturel

A) Il résulte d'un ralentissement de la production de l'économie.

B) Il est dû au déménagement d'une entreprise en Ontario.

C) Il est lié aux saisons et aux habitudes d'achat des consommateurs et consommatrices.

D) Il est attribuable à l'insuffisante mobilité de la main-d'oeuvre.

_____ , _____, _____ , _____

4.1 EXERCICE 71

Parmi les énoncés suivants, deux s'appliquent à la population active.

A) Le secteur secondaire offre le plus de possibilités d'emplois.

B) La répartition de la population active selon les trois secteurs d'activité en 1991 est approximativement la suivante : primaire, 4 p. 100; secondaire, 23 p. 100; tertiaire, 73 p. 100.

C) La progression de la main-d'oeuvre féminine est maintenant stabilisée.

D) Le chômage est plus important chez les personnes de 15 à 24 ans.

Réponse : _____

4.1 EXERCICE 72

Dans les descriptions suivantes, quelles sont les deux personnes qui font partie de la population active?

A) Nathalie, chômeuse découragée, ne se cherche plus d'emploi. Depuis six mois, elle doit vivre de prestations d'aide sociale.

B) Éric étudie au cégep en sciences humaines; il garde des enfants, la fin de semaine, pour se faire de l'argent de poche.

C) L'usine de textile qui employait Stéphane a fermé ses portes. Il reçoit maintenant des prestations d'assurance-chômage et est toujours à la recherche d'un nouvel emploi.

D) Gérard est retraité. Il consacre bénévolement une grande partie de son temps à mettre sur pied une bibliothèque mobile pour les personnes handicapées.

E) Geneviève vient d'ouvrir un club vidéo et elle doit, pour assurer le succès de son entreprise, y consacrer 60 heures par semaine.

Réponse : _____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

Reconnaître quelques facteurs qui déterminent la rémunération du travail.

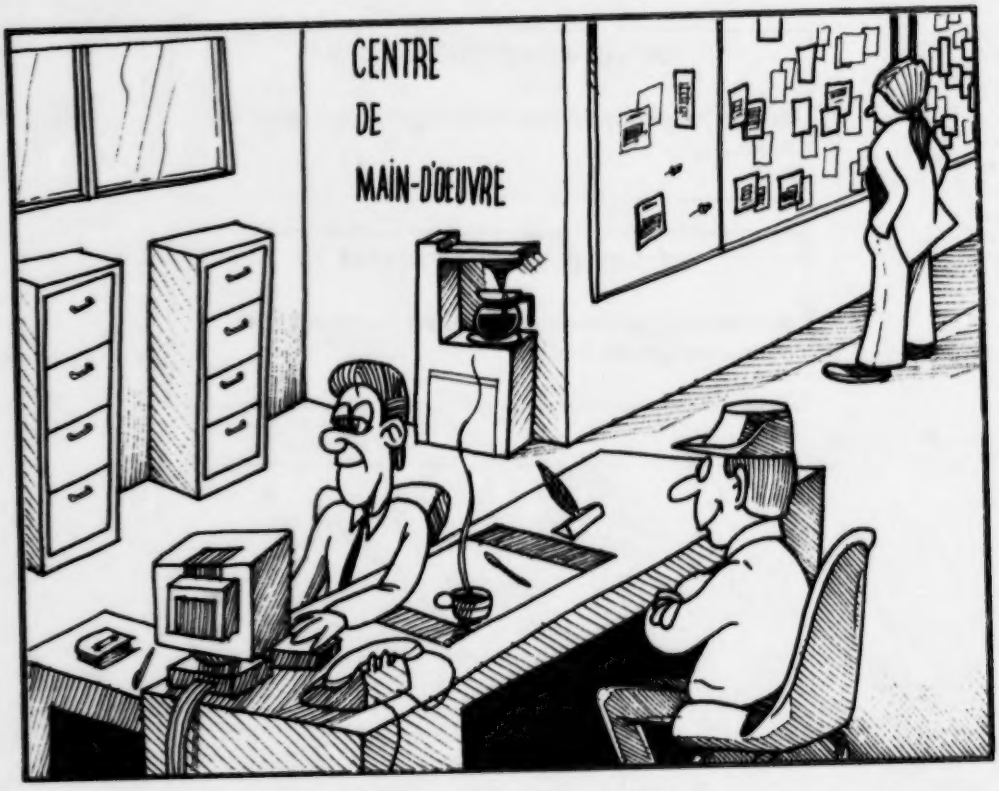

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Décrire les principales caractéristiques de la population active.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

Reconnaître quelques facteurs qui déterminent la rémunération du travail.

Chacune et chacun considèrent que leur travail est important et qu'ils devraient recevoir un salaire en conséquence. D'autres estiment que leurs nombreuses années de scolarité devraient leur rapporter un salaire plus élevé. Souvent les uns et les autres sont déçus de constater que la réalité économique ne coïncide pas avec l'opinion qu'ils se font de la valeur de leur travail.

Dans le présent objectif intermédiaire, vous verrez quel est le facteur qui détermine à long terme le salaire de chacun, c'est-à-dire les résultats de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre. Vous verrez aussi les effets de la syndicalisation et de la formation sur les salaires et, enfin, les effets du salaire minimum sur les revenus.

FACTEURS DÉTERMINANT LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

La rémunération du travail est liée à plusieurs facteurs. Le plus important correspond à l'offre et à la demande de main-d'oeuvre sur le marché du travail.

OFFRE ET DEMANDE DE MAIN-D'OEUVRE

Le marché du travail intervient à long terme sur la fixation du salaire de la main-d'oeuvre. Le marché du travail se compose de deux éléments essentiels: le patronat qui offre des emplois et la main-d'oeuvre qui en cherche.

Les propriétaires d'entreprises demandent de la main-d'oeuvre en fonction des besoins de leurs entreprises. S'il veut produire plus de biens et de services, le propriétaire devra recruter plus de main-d'oeuvre. Au contraire, si la production baisse, il devra mettre à pied une partie de son personnel.

D'un côté, l'ensemble de ces demandes individuelles constitue la demande de main-d'oeuvre; de l'autre côté, la population active constitue l'offre de main-d'oeuvre.

4.2 EXERCICE 73

A) D'après vous, qu'arrive-t-il lorsque plusieurs personnes compétentes se présentent pour un emploi? Le patron a-t-il tendance à offrir un salaire élevé ou moins élevé?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) Si un employeur cherche un candidat depuis plusieurs semaines sans en trouver et s'il sait que les candidats possibles travaillent déjà, pensez-vous qu'il offrira un salaire plus élevé? Pourquoi?

_____

_____

_____

Sur le marché du travail comme sur tous les autres marchés, le même phénomène joue. S'il y a beaucoup de travailleuses et de travailleurs pour peu d'emplois, les salaires ont tendance soit à baisser, soit à augmenter moins rapidement ou à ne pas augmenter du tout.

Le contraire se produit aussi. Lorsque les travailleuses et les travailleurs qualifiés ne sont pas assez nombreux pour combler les postes offerts, les entrepreneures et les entrepreneurs se font concurrence et offrent des salaires plus intéressants.

Cependant d'autres facteurs influent aussi sur la rémunération du travail. Il s'agit de la syndicalisation, de la formation ainsi que de l'imposition d'un salaire minimum.

SYNDICALISATION

La syndicalisation a pour effet de modifier les règles du jeu. En effet, l'ensemble des études qui ont comparé des groupes de travailleuses et de travailleurs syndiqués et non syndiqués possédant les mêmes qualifications et occupant les mêmes postes sont arrivées à la même conclusion: les travailleuses et les travailleurs syndiqués gagnent en moyenne de 10 à 20 p. 100 de plus que ceux qui ne le sont pas. La syndicalisation augmente donc les salaires du personnel d'une entreprise.

FORMATION

D'autres facteurs vont influer sur les salaires. La formation est sans doute le plus important de ces facteurs. Celles et ceux qui ont étudié plus longtemps ont une meilleure formation.

4.2 EXERCICE 74

Qui est le mieux payé : le cuisinier ou l'aide-cuisinier? Pourquoi?

SALAIRE MINIMUM

L'État, au moyen de la Loi sur les normes du travail, que vous aborderez dans le prochain objectif terminal, détermine un salaire minimum que les employeuses et employeurs doivent respecter.

Cette loi touche directement plus de 200 000 personnes rémunérées au salaire minimum. De plus, une augmentation de celui-ci touche indirectement d'autres travailleuses et travailleurs dont le salaire est fixé en fonction du salaire minimum.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

La loi de l'offre et de la demande détermine la rémunération des salariés.

Les salaires augmentent lorsqu'il y a plus d'emplois offerts que de travailleuses et de travailleurs en mesure de les occuper. Inversement, lorsqu'il y a plus de travailleuses ou de travailleurs que d'emplois, les salaires ont tendance soit à baisser, soit à augmenter moins rapidement.

La syndicalisation a pour effet de faire augmenter les salaires des travailleuses et des travailleurs.

La qualité de la formation permet d'obtenir de meilleurs emplois et de meilleurs salaires.

Enfin, l'État joue un rôle important dans la détermination des salaires en fixant un salaire minimum.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 4.2

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

Reconnaître quelques facteurs qui déterminent la rémunération du travail.

4.2 EXERCICE 75

Quels sont les principaux facteurs qui déterminent les salaires?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

4.2 EXERCICE 76

Complètez le tableau suivant en indiquant comment chacun des facteurs influe sur la rémunération.

FACTEUR	EFFETS SUR LA RÉMUNÉRATION
OFFRE ET DEMANDE	
FORMATION	
SYNDICALISATION	
ÉTAT	

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 4.

La population active comprend toutes les personnes qui ont un emploi de 15 ans et plus ainsi que toutes les chômeuses et tous les chômeurs de 15 ans et plus.

Les personnes qui ont un emploi sont celles qui travaillent pour gagner un salaire ou un bénéfice. Elles comprennent aussi les personnes qui travaillent dans une ferme ou pour une entreprise familiale.

Les chômeuses et les chômeurs sont ceux qui ont la capacité de travailler, qui veulent travailler et qui ne trouvent pas d'emploi.

Le chômage ne frappe pas tout le monde de la même façon : les jeunes de 15 à 24 ans ont un taux de chômage beaucoup plus élevé que les personnes âgées de 25 ans et plus.

Il existe des critères de classification de la population active dont l'âge, le sexe et la répartition de la main-d'oeuvre selon le secteur d'activité.

Au Québec, la population est vieillissante. Ainsi, nous avons moins d'enfants et les gens vivent plus vieux.

Le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine qui est sur le marché du travail augmente régulièrement alors que la main-d'oeuvre masculine baisse. Cependant, depuis quelques années, la main-d'oeuvre féminine occupe surtout des postes à temps partiel.

Le secteur tertiaire est en constante progression, signe d'une économie post-industrielle.

SUITE

Il y a différentes formes de chômage.

- **Le chômage frictionnel est le type de chômage habituel qui résulte d'un manque de mobilité et de qualification de la main-d'oeuvre;**
- **le chômage saisonnier est attribuable aux variations dans les activités économiques selon les saisons;**
- **le chômage conjoncturel découle d'un ralentissement de la production économique;**
- **le chômage structurel se produit lorsqu'il y a des modifications importantes dans les structures économiques.**

La rémunération du travail est déterminée par :

- **l'offre et la demande pour chaque type d'emplois. S'il y a plus d'emplois que de travailleuses ou de travailleurs disponibles, les salaires montent et s'il y a moins d'emplois que de travailleuses et de travailleurs, les salaires baissent ou, tout au moins, augmentent plus lentement;**
- **la syndicalisation qui a pour effet de faire monter les salaires des travailleuses et des travailleurs;**
- **une formation de qualité qui permet aux travailleuses et aux travailleurs d'obtenir de meilleurs emplois et de meilleurs salaires;**
- **l'État qui détermine un salaire minimum.**

Au cours du prochain objectif terminal, vous verrez le phénomène de la syndicalisation au Québec, les principaux éléments d'un contrat de travail ainsi que le rôle de l'État dans le monde du travail.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 4.

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

1. Nommez les deux composantes de la population active.

_____

_____

2. Quelles sont les conditions pour qu'une personne puisse être considérée comme chômeuse?

_____

_____

_____

3. La main-d'oeuvre québécoise a beaucoup évolué depuis une quarantaine d'années. Quels énoncés décrivent le mieux la situation actuelle de la main-d'oeuvre du Québec?

   A) Les hommes constituent plus de 70 p. 100 de la main-d'oeuvre québécoise.

   B) La main-d'oeuvre québécoise se concentre dans le secteur tertiaire.

C) Les femmes occupent la majorité des emplois à temps partiel.

D) La main-d'oeuvre féminine continue d'augmenter, tandis que la main-d'oeuvre masculine est en baisse.

_____

4. Comment pourriez-vous augmenter votre salaire?

_____

_____

_____

_____

5. Depuis deux mois, Jean-Louis est sans emploi car l'entreprise pour laquelle il travaillait a ralenti sa production. Jean-Louis est donc au chômage.

Paul est technicien médical, mais il est en chômage depuis plus de six mois car l'entreprise qui l'employait a regroupé ses activités dans une autre province. Paul ne pouvait pas déménager. Il est cependant toujours sans emploi parce qu'aucun poste offert ne répond à ses qualifications.

À quelle forme de chômage leur situation correspond-elle?

Jean-Louis: _____

Paul: _____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GEC-154

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des cinq exercices de synthèse de l'objectif terminal. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif terminal :

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

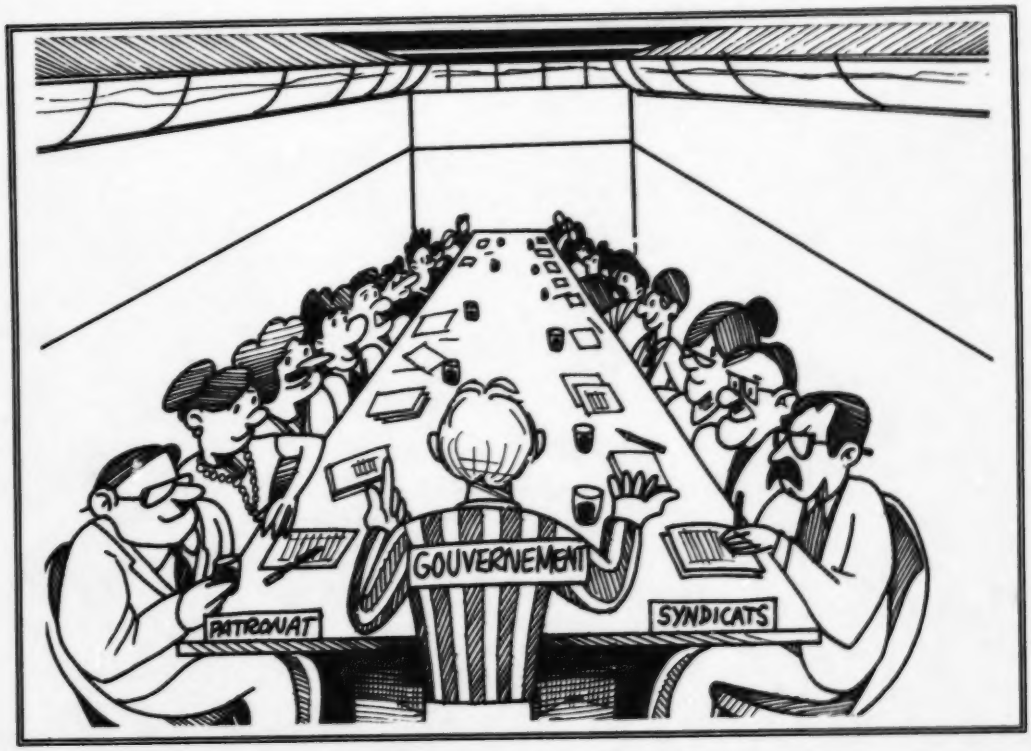

Si vous ne faites pas partie de ceux qui ont «une job steady, pi un bon boss», cet objectif terminal risque de vous intéresser puisqu'il aborde la question des relations de travail dans leur ensemble. Après avoir présenté le phénomène de la syndicalisation et des structures syndicales, il décrit le contenu d'un contrat de travail et présente le rôle de l'État dans le monde du travail.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec.

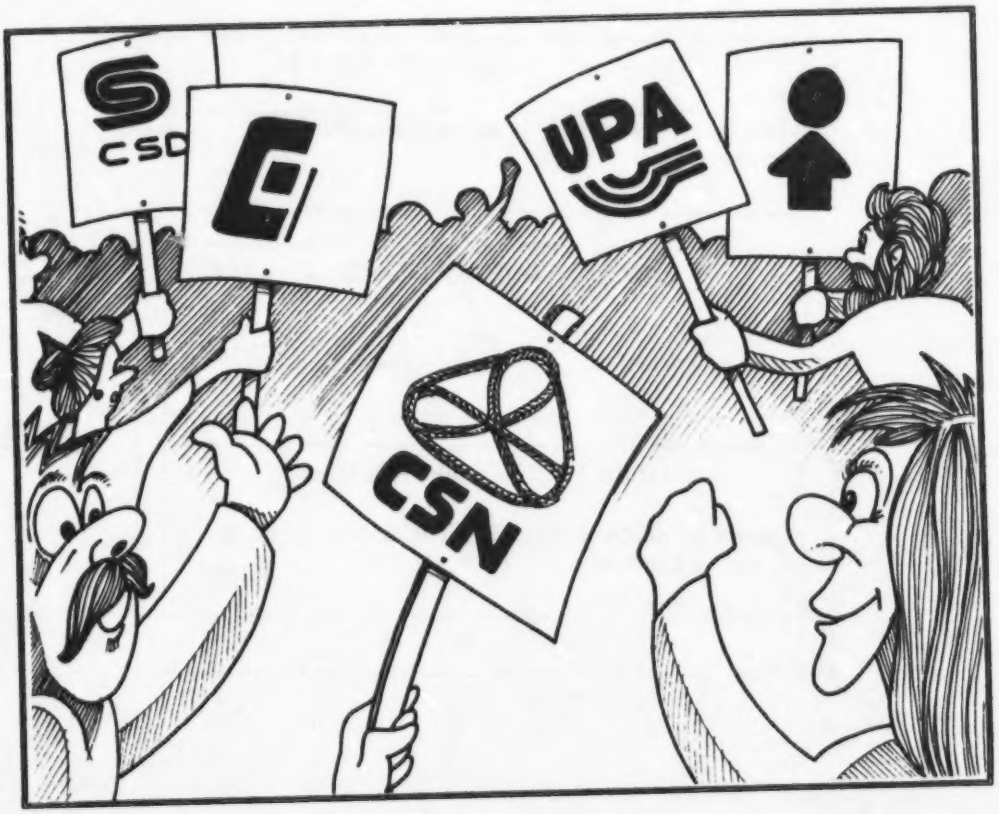

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec.

Comme vous l'avez constaté dans l'objectif terminal précédent, la détermination des salaires sur le marché du travail relève de facteurs comme l'offre et la demande, le niveau de formation et la syndicalisation.

Dans l'objectif intermédiaire qui suit, nous approfondirons le phénomène de la syndicalisation. Nous verrons ainsi quel est le taux de syndicalisation dans les principaux secteurs d'activité au Québec, de même que le rôle et les étapes de la création d'un syndicat et d'une centrale syndicale.

À la fin de cet objectif intermédiaire, vous devriez donc être en mesure de décrire, dans ses grandes lignes, le phénomène de la syndicalisation.

TAUX DE SYNDICALISATION ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

En 1988, 41 p. 100 des travailleuses et des travailleurs sont syndiqués au Québec. En 1991, ce chiffre passe à 48,4 p. 100.

Mais les secteurs de l'économie ne sont pas tous syndiqués à 48,4 p. 100. En 1991, le secteur public, avec ses 530 234 travailleuses et travailleurs syndiqués, a un taux de syndicalisation de 77,1 p. 100, alors que le secteur privé, comptant 673 971 travailleuses et travailleurs syndiqués n'a qu'un taux de 35,2 p. 100. Étudions les données disponibles pour 1988 en ce qui concerne le taux de syndicalisme, selon les secteurs d'activité économique du Québec.

TABLEAU 11 - TAUX DE SYNDICALISME SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN 1988

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	TAUX DE SYNDICALISME (%)
Sylviculture	51,7
Mines	50,1
Primaire	50,9
Industries manufacturières diverses	46,5
Bâtiments et travaux publics	79,8
Secondaire	52,9
Transports et entreposage	48,7
Communications	68,4
Électricité, gaz et eau	63,7
Commerce de gros	9,8
Commerce de détail	15,7
Finances, assurances et immeubles	7,8
Enseignement	61,4
Services médicaux et sociaux	49,2
Divertissements et loisirs	9,9
Services fournis aux entreprises	11,0
Services personnels, hébergement et restauration	12,8
Services divers	21,8
Administration publique	88,1
Tertiaire	34,5
Ensemble des secteurs	41,0

SOURCE : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC. Le marché du travail, janvier 1989 et P. BEAUDRY, L. BOIS, G. TANGUAY. Les marchés économiques, 1991, p. 173-174.

5.1 EXERCICE 77

Consultez le tableau 11.

Nommez les cinq types d'activités où le taux de syndicalisation est le plus élevé.
Indiquez le pourcentage pour chacun d'eux.

5.1 EXERCICE 78

Consultez le tableau 11.

Nommez les cinq types d'activités où le taux de syndicalisation est le moins élevé.
Indiquez le pourcentage pour chacun d'eux.

En 1991, le Québec a le plus haut taux de syndicalisation au Canada : 48,4 p. 100 alors que la moyenne canadienne est de 36,5 p. 100.

5.1 EXERCICE 77

Consultez le tableau 11.

Nommez les cinq types d'activités où le taux de syndicalisation est le plus élevé. Indiquez le pourcentage pour chacun d'eux.

_____

_____

_____

_____

_____

5.1 EXERCICE 78

Consultez le tableau 11.

Nommez les cinq types d'activités où le taux de syndicalisation est le moins élevé. Indiquez le pourcentage pour chacun d'eux.

_____

_____

_____

_____

_____

En 1991, le Québec a le plus haut taux de syndicalisation au Canada : 48,4 p. 100 alors que la moyenne canadienne est de 36,5 p. 100.

FORMATION D'UN SYNDICAT

Un syndicat est une association de travailleuses et de travailleurs qui a pour but de défendre et de promouvoir les intérêts de ses membres, principalement par la négociation et l'application d'une CONVENTION COLLECTIVE.

La formation des syndicats au Québec est régie par le Code du travail qui en détermine les modalités. En effet, les travailleuses et les travailleurs d'une entreprise, pour former un syndicat, doivent d'abord recruter des membres. Quand le nombre de personnes est suffisant, c'est-à-dire lorsqu'il représente entre 35 et 50 p. 100 des employés de l'entreprise, une association de salariés est formée. Cette association doit faire une demande d'accréditation au Bureau du commissaire général du travail.

Ce dernier confie le dossier à un agent d'accréditation qui procède à un vote secret. Si plus de 50 p. 100 des travailleuses et des travailleurs de l'entreprise se prononcent en faveur de l'association, l'accréditation est accordée par le ministère du Travail.

À partir de cet instant, le syndicat existe officiellement et doit négocier sa première convention collective avec l'employeur ou l'employeuse.

CENTRALES SYNDICALES

Les travailleuses et les travailleurs se sont regroupés en syndicat afin de se donner une plus grande force dans leurs rapports avec l'employeur. De la même façon, les syndicats sentent le besoin de se regrouper en centrale. La centrale syndicale est donc un regroupement de syndicats autonomes.

Le rôle de la centrale est d'offrir à ses membres des services de conseils techniques et juridiques. Par exemple, les conseillères et les conseillers techniques savent comment rédiger une convention collective pour que les avantages demandés par les travailleuses et les travailleurs soient correctement traduits dans des textes légaux. Les négociatrices et négociateurs professionnels connaissent bien le rituel d'une négociation. Ils sont capables, par exemple, de prévoir si une demande syndicale risque de mettre l'entreprise en péril ou si une demande patronale risque de faire perdre des droits acquis lors d'une négociation précédente.

Les centrales syndicales fournissent aussi les services de directrices ou de directeurs de grève ainsi que ceux d'avocates ou d'avocats qui connaissent à fond le Code du travail. Elles peuvent de plus constituer un fonds de grève ou un fonds de défense professionnelle. Les centrales peuvent effectuer les recherches nécessaires pour défendre les syndiqués dans les dossiers politiques. Autant de services qu'un petit syndicat n'a pas les moyens de s'offrir.

Au Québec, il y a quatre grandes centrales syndicales : la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et la Confédération des syndicats démocratiques (CSD).

Il existe également des syndicats indépendants comme le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec ou la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec qui regroupent plus de deux cent mille membres, mais ils n'ont pas senti le besoin de se regrouper en centrale syndicale.

TABLEAU 12 - LES CENTRALES SYNDICALES AU QUÉBEC, 1991

SIGLE	TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS	
	EN NOMBRE	EN POURCENTAGE
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)	349 370	35,7 %
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	236 698	24,2 %
Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)	93 108	9,5 %
Confédération des syndicats démocratiques (CSD)	37 593	3,8 %

SOURCE : «Les relations du travail en 1991» dans Le marché du travail, CENTRE DE RECHERCHE ET DE STATISTIQUES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, vol. 12, n° 12, décembre 1991, et M. BRUNELLE et L. MARTIN. Cours-circuit, 1992, p. 191.

CURIEUSES ET CURIEUX

Pouvez-vous nommer les présidentes ou présidents des quatre centrales syndicales suivantes :

FTQ : _____

CSN : _____

CEQ : _____

CSD : _____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Les syndicats sont créés pour défendre et promouvoir les intérêts des travailleuses et des travailleurs. En 1991, le taux de syndicalisation au Québec était de 48,4 p. 100 chez les travailleuses et les travailleurs, ce qui était élevé en comparaison à d'autres provinces canadiennes. Cette pénétration syndicale devient plus faible si on enlève le secteur public qui a un taux de syndicalisation très élevé, soit de 77,1 p. 100 en 1991.

La formation d'un syndicat comporte plusieurs étapes : le recrutement, la formation d'une association de salariées et salariés et l'accréditation.

La demande est faite au Bureau du commissaire général du travail (ministère du Travail) qui délègue un agent accréditeur. Ce dernier fait voter toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'entreprise; si plus de 50 p. 100 d'entre eux se prononcent en faveur de l'association, un syndicat est formé officiellement et négocie sa première convention collective.

Les centrales syndicales sont des regroupements de syndicats qui fournissent les services que ne peut se permettre chacun des syndicats.

Au Québec, il y a quatre grandes centrales syndicales : la FTQ, la CSN, la CEQ et la CSD.

Dans le prochain objectif intermédiaire, vous verrez le contenu d'une convention collective, c'est-à-dire le contrat de travail négocié entre l'employeur et le syndicat.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 5.1

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec.

5.1 EXERCICE 79

A) Quelle proportion des travailleuses et des travailleurs étaient syndiqués en 1991?

B) Quel est le taux de syndicalisation du secteur public en 1991?

C) Le Québec a-t-il un des marchés du travail les plus syndiqués au Canada?

5.1 EXERCICE 80

Qui suis-je?
Je régis la formation des syndicats au Québec et j'en détermine les modalités.

_____

5.1 EXERCICE 81

Donnez la définition d'un syndicat.

_____

_____

_____

_____

5.1 EXERCICE 82

Donnez la définition d'une centrale syndicale.

_____

_____

5.1 EXERCICE 83

Nommez trois centrales syndicales au Québec.

_____

_____

_____

5.1 EXERCICE 84

Quels avantages l'affiliation à une centrale syndicale présente-t-elle?

_____

_____

_____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu.

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec.

Bien entendu, les conventions collectives ne tombent généralement pas dans le genre de détails que présente la caricature. Il est cependant possible aux deux parties d'y inclure toutes les clauses nécessaires aux bonnes relations de travail.

Après la signature de la première convention collective, les droits et les devoirs des responsables d'entreprises ainsi que des travailleuses et des travailleurs sont inscrits dans un texte légal qui régira les relations de travail pour la durée de la convention.

Le présent objectif intermédiaire décrira le contenu d'une convention collective et, plus particulièrement, les clauses à incidence monétaire et les clauses dites normatives.

Vous serez ainsi en mesure de distinguer les différentes clauses pouvant faire partie d'une convention collective.

CLAUSES À INCIDENCE MONÉTAIRE

Une convention collective comprend les clauses à incidence monétaire et les clauses normatives mais ce ne sont pas nécessairement les seules.

En effet, toutes les clauses sont permises pour autant qu'elles respectent les lois du Québec. Dans une convention collective, les clauses à incidence monétaire se divisent en deux catégories: les clauses salariales et les avantages sociaux. Les clauses à incidence monétaire demandent des débours aux patrons. Ces dépenses sont au bénéfice des travailleuses et des travailleurs.

CLAUSES SALARIALES

Échelles des salaires

En général, les conventions prévoient des échelles de salaires différentes selon :

1° la catégorie d'emploi;

2° le niveau de formation de la travailleuse ou du travailleur;

3° l'expérience;

4° le lieu de travail .

L'échelon atteint par la travailleuse ou par le travailleur varie en fonction des années d'expérience de la travailleuse ou du travailleur; de plus, les échelles changent chaque année de la convention selon les augmentations de salaire prévues. Le travailleur qui commence au premier échelon a donc une double augmentation de salaire chaque année : une augmentation due à son changement d'échelon et une augmentation du montant de cet échelon.

Voici un exercice qui utilise un exemple d'échelle des salaires pour un opérateur en informatique.

5.2 EXERCICE 85

EXEMPLE D'ÉCHELLE DE SALAIRES (SALAIRE HORAIRE) CLASSE : OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE, CLASSE I			
ÉCHELONS	**du 81,01,01 au 86,12,31**	**du 87,01,01 au 87,12,31**	**du 88,01,01 au 88,12,31**
01	9,90	10,33	10,86
02	10,30	10,73	11,28
03	10,64	11,07	11,63
04	11,04	11,48	12,06
05	11,43	11,89	12,48
06	11,88	12,36	12,97
07	12,31	12,80	13,43
08	12,79	13,30	13,95

Répondez aux questions suivantes en vous servant de l'échelle de salaires qui précède.

A) Cette échelle de salaires s'applique à quelle classe de travailleuses et de travailleurs?

_____

B) Dans l'exemple proposé ci-dessus, combien gagnait cet opérateur en 1986, s'il atteignait l'échelon 05?

_____

C) Combien gagnera-t-il en 1987? en 1988?

_____

_____

Indexation en situation d'inflation

L'indexation est une clause qui prévoit un rajustement annuel des différents échelons de salaire en fonction du TAUX D'INFLATION pour une année donnée.

Heures de travail

La convention collective indique habituellement le nombre maximal d'heures de travail par semaine. Elle précise aussi les horaires du début et de la fin de la journée de travail.

Description de la tâche

La description de la tâche est la liste de ce que les travailleuses et les travailleurs doivent faire durant le temps où ils sont au travail. Elle précise le niveau de responsabilité, le degré de compétence et la production attendue. Elle indique à l'aide de quel type de machine la personne sera appelée à travailler. Elle fixe les limites de la quantité de travail à produire.

Les primes accordées à différents postes

La convention peut prévoir des primes spéciales pour certains postes, plus dangereux, moins agréables ou situés en région éloignée, ou encore des primes de nuit.

5.2 EXERCICE 86

A) Nommez les différents éléments qui peuvent faire que deux travailleuses ou travailleurs de la même entreprise reçoivent un salaire différent?

_____

_____

_____

_____

B) Quelles sont les conséquences d'une clause d'indexation sur les coûts de production d'une entreprise?

_____

_____

C) En période d'inflation, la travailleuse ou le travailleur qui bénéficie d'une clause d'indexation des salaires aura trois augmentations de salaire, à moins d'avoir atteint l'échelon le plus élevé. Nommez-les.

_____

_____

_____

AVANTAGES SOCIAUX

Les avantages sociaux constituent également pour l'employeur des clauses à incidence monétaire. Les principaux avantages que vous trouvez habituellement dans une convention collective sont les suivants: les congés payés (vacances, maternité, maladie, ...), les assurances collectives, la caisse de retraite, les bonis attribués au rendement, la commission, le temps de travail supplémentaire, la pause café et les repas.

5.2 EXERCICE 87

A) Si vous gagnez 8,00 $ l'heure, combien coûtent à l'employeur vos deux pauses café de 15 minutes par jour durant une semaine? Et, si ça vous amuse, pour une année?

Une semaine: _____

Une année : _____

B) Si votre patronne ou votre patron vous remet vos heures supplémentaires à raison d'une journée et demie par journée de travail supplémentaire, est-ce que cela va lui coûter moins cher que de vous payer à temps et demi? Pourquoi?

_____

_____

CLAUSES NORMATIVES

Les clauses normatives, pour leur part, n'exigent généralement pas de débours de la part des employeurs mais peuvent influer sur les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs.

Ainsi la reconnaissance du syndicat comme unique agent négociateur, le droit de gérance, le recours au grief, la sécurité d'emploi, les congés sans traitement, les critères d'embauche, de promotion et de congédiement, les mesures de santé et de sécurité au travail, etc. sont des exemples de clauses normatives inscrites dans une convention collective.

5.2 EXERCICE 88

Choisissez trois clauses normatives qui vous sont plus familières et donnez quelques mots d'explication pour chacune d'elles.

1. _____

_____

2. _____

_____

3. _____

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Une convention collective comprend deux grandes catégories de clauses : les clauses à incidence monétaire et les clauses normatives.

Les clauses à incidence monétaire requièrent une dépense pour l'employeur et signifient habituellement un avantage pour l'employé.

Elles comprennent les clauses salariales, qui portent sur des sommes d'argent que reçoit directement la travailleuse ou le travailleur, et les avantages sociaux, qui coûtent de l'argent à l'employeur, mais qui correspondent à des services que reçoivent les travailleurs.

Les principales clauses salariales sont les échelles de salaires, les clauses d'indexation au coût de la vie, le nombre d'heures de travail, la description de la tâche et les primes accordées à différents postes de travail.

Parmi les avantages sociaux, nous trouvons les vacances, les congés payés, les assurances collectives, la caisse de retraite, les bonis attribués au rendement, les commissions pour les vendeuses et les vendeurs, les heures de travail supplémentaires, le temps des pauses café et des repas.

Les clauses normatives sont les clauses qui touchent les conditions de travail.

Les clauses normatives sont les plus nombreuses et portent d'abord sur la reconnaissance du syndicat comme unique agent négociateur, le droit de gérance ou le recours au grief pour toute matière non couverte par la convention, la forme de sécurité d'emploi, les congés sans traitement, les critères d'embauche, de promotion et de congédiement, les mesures de santé et de sécurité au travail, etc.

Dans le prochain objectif intermédiaire, nous aborderons les différents rôles de l'État dans le monde du travail.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 5.2

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu.

5.2 EXERCICE 89

A) Quelle est la principale différence entre les clauses à incidence monétaire et les clauses normatives?

_____

_____

B) Quelles sont les deux grandes catégories de clauses à incidence monétaire?

_____

_____

C) Parmi les clauses à incidence monétaire, quelle est celle qui coûte le plus cher aux employeurs?

_____

5.2 EXERCICE 90

Parmi les clauses normatives, choisissez celles que vous considérez comme les plus importantes et dites pourquoi.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

5.2 EXERCICE 91

Dites si les clauses suivantes sont monétaires [salariales] (MS), monétaires [avantages sociaux] (MAS) ou normatives (N).

A) Droit de gérance _____

B) Assurances collectives _____

C) Congés sans solde _____

D) Indexation _____

E) Bonis au rendement _____

F) Pauses café _____

G) Échelles de salaires _____

H) Procédure de règlement de griefs _____

I) Vacances _____

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec.

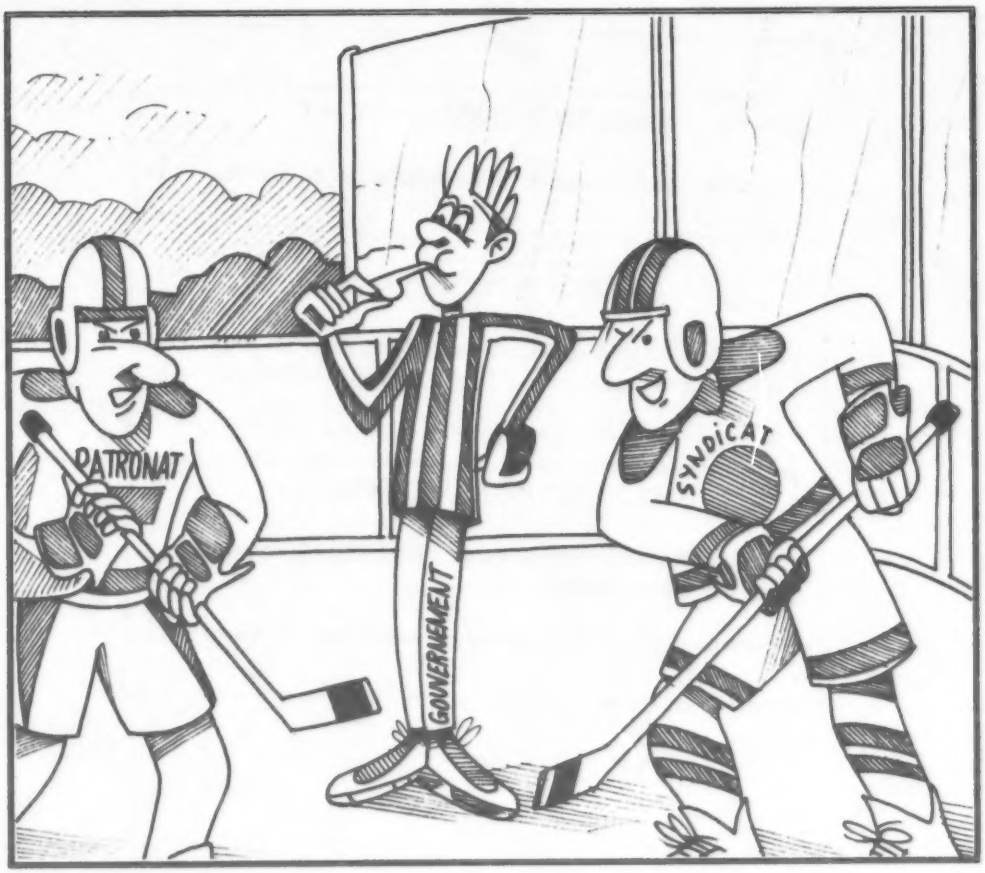

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec.

Le gouvernement, par sa situation, joue trois rôles qui entrent en conflit les uns avec les autres : il est employeur et doit donc négocier des conventions collectives avec ses employés; il rédige les lois qui décident des droits des syndicats et de ceux du gouvernement; c'est lui, enfin, qui fait appliquer la loi en nommant les arbitres qui trancheront les conflits entre ses ministères et ses employés.

Dans le présent objectif intermédiaire, vous approfondirez ces trois rôles du gouvernement, puis vous verrez comment ils s'opposent lorsqu'il s'agit pour le gouvernement de négocier avec ses propres salariées et salariés.

Vous serez ainsi en mesure de saisir l'importance et parfois les contradictions du rôle de l'État dans le monde du travail.

ÉTAT EMPLOYEUR

En 1991, le gouvernement du Québec est le plus gros employeur de la province avec un total de 461 079 employées et employés, soit :

- 62 002 employés au public (fonction publique)
- 337 954 employés au parapublic (éducation, santé et services sociaux)
- 61 123 employés dans les organismes du gouvernement (Hydro-Québec, Loto-Québec, SAQ, etc.)

De plus, comme 77,1 p. 100 de ces travailleuses et de ces travailleurs sont syndiqués, l'État doit régulièrement négocier des conventions collectives avec ses employés. Doit-il donner l'exemple et accorder à son personnel un traitement meilleur que ce qu'accorde le secteur privé? Peut-il se permettre de ne pas respecter ses propres lois en les contournant par des lois spéciales? La qualité des services est-elle plus importante? Voilà les problèmes auxquels chacun des gouvernements fait face en tant qu'État employeur.

ÉTAT LÉGISLATEUR

CODE DU TRAVAIL

Le 31 juillet 1964, le gouvernement du Québec adoptait le Code du travail. Il s'agit de lois qui régissent l'ensemble des structures des relations de travail et la totalité des mécanismes de négociation. Le Code du travail québécois prévaut sur le Code canadien devant les tribunaux. Légèrement modifié en 1977, le Code du travail ne s'adresse cependant qu'aux travailleuses et travailleurs syndiqués ou à ceux qui veulent se syndiquer ainsi qu'aux associations de salariés.

Vous avez déjà vu, dans l'objectif intermédiaire 5.1, une section du Code du travail qui porte sur la formation d'un syndicat. Cette loi précise aussi les différentes étapes possibles de la négociation d'une convention collective qui peut commencer dans les 90 jours qui précèdent la fin d'une convention en cours. Ces étapes sont la négociation proprement dite, la grève ou le lock-out, la conciliation et l'arbitrage.

La négociation

La négociation commence à partir des demandes syndicales et des offres patronales. Si les parties ne parviennent pas à une entente, elles peuvent aller : en grève pour les employés ou en lock-out pour l'employeur. Cependant, cette décision extrême ne peut avoir effet que 60 jours après qu'un avis ait été envoyé au ministère du Travail.

Grève ou lock-out

La grève est l'arrêt de travail décidé par les travailleuses et par les travailleurs, alors que le lock-out est la fermeture temporaire de l'établissement décidée par la direction.

Par contre, dans une grève légale, la Loi modifiant le Code du travail et la Loi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, populairement appelée loi <<anti-scab>> ou loi anti-briseurs de grève, interdit à tout employeur d'engager de nouveaux employés pour remplacer ceux qui font légalement la grève. Cette loi a changé considérablement les forces en présence; elle a aussi réduit la violence dans les conflits de travail, sans toutefois la faire disparaître.

Conciliation

Le Code du travail prévoit cependant d'autres mécanismes si les parties ne parviennent pas à s'entendre. Il suffit qu'une des parties, que ce soit la direction ou le syndicat, demande un conciliateur pour que le gouvernement en nomme un. Celui-ci convoquera les parties.

Le rôle du conciliateur consiste à aider les deux parties à clarifier les mésententes afin d'accélérer le processus de négociation et à imaginer des solutions nouvelles. Si la conciliation n'a pas permis aux deux parties de s'entendre, celles-ci peuvent, d'un commun accord, demander l'intervention d'un arbitre.

Arbitrage

L'arbitre peut obliger au respect de ses décisions. Pour qu'il puisse intervenir, il faut cependant que les deux parties soient d'accord pour faire appel à ses services. Il décidera à la place des deux parties sur les points en litige. Sa décision sera finale et liera les deux parties. L'arbitre analysera les preuves fournies par la partie patronale et la partie syndicale et rendra sa décision.

5.3 EXERCICE 92

A) À qui s'applique le Code du travail?

_____

_____

_____

_____

B) Que régit le Code du travail?

_____

_____

_____

C) Quel est le rôle du conciliateur?

_____

_____

_____

D) Quel est le rôle de l'arbitre?

_____

_____

_____

_____

Lorsque les deux parties s'entendent, la convention collective est signée. Le Code du travail prévoit aussi des mécanismes en ce qui concerne l'application de la convention.

Application de la convention

Une fois signée, la convention doit être déposée au ministère du Travail. C'est au moment de ce dépôt qu'elle entre en vigueur.

À partir de ce moment, les travailleuses et les travailleurs n'ont plus le droit de faire la grève et l'employeur n'a plus le droit au lock-out. Cette interdiction demeure pour toute la durée de la convention.

Mécanisme des griefs

Pendant la durée de la convention, toute mésentente sur l'application ou l'interprétation d'un article de cette convention pourra faire l'objet d'une plainte, c'est-à-dire d'un grief.

Tout syndiqué qui se croit lésé dans ses droits présente par écrit son grief au bureau des relations de travail. Si le grief n'est pas réglé, il est alors présenté au comité des griefs composé de représentantes ou représentants des deux parties.

Si une entente n'intervient toujours pas, le grief est soumis à l'arbitrage. Pour l'arbitrage volontaire, l'arbitre est choisi par les deux parties.

Si les deux parties ne s'entendent pas sur le choix de l'arbitre, la partie patronale ou la partie syndicale peut faire la demande d'un arbitre au ministre du Travail. Le ministre décide s'il y a lieu de soumettre le cas à l'arbitrage.

Dans un cas comme dans l'autre, l'arbitre tranchera le différend en imposant son interprétation sur un article de la convention collective. La décision de l'arbitre est finale et sans appel.

Maraudage

Il peut arriver en cours de convention qu'une partie insatisfaite des salariées et salariés désire changer de centrale syndicale ou simplement d'en former une nouvelle. Le maraudage est une tentative de la part d'un syndicat d'attirer vers lui les membres insatisfaits des autres syndicats.

Ces changements sont légaux du 90e jour au 60e jour précédant la date d'expiration de la convention collective. C'est au cours de cette période que les principales centrales syndicales tentent d'enlever des syndicats aux centrales concurrentes.

Le gouvernement a aussi prévu des conditions de travail minimales pour toutes les employées et tous les employés, que ceux-ci soient syndiqués ou non. Ces conditions sont regroupées sous la Loi sur les normes du travail.

LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

La Loi sur les normes du travail fixe les limites des rapports entre les travailleuses et travailleurs et les employeurs. Elle s'applique à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Cependant, les travailleuses et les travailleurs syndiqués doivent épuiser les recours prévus dans leur convention avant de faire appel aux services de la Commission des normes du travail.

Mais connaissez-vous vraiment vos droits de travailleuses ou de travailleurs? Pour le vérifier, nous vous proposons un petit jeu.

Vous pouvez faire ce jeu en procédant de deux façons. Si vous optez pour la première, essayez de répondre aux questions à partir de votre expérience; si vous préférez la seconde, lisez tout d'abord les différents extraits de la Loi sur les normes du travail qui suivent et répondez ensuite au questionnaire.

Si vous choisissez la première option, passez directement à l'exercice 93.

Extraits de la Loi sur les normes de travail

LE CHAMP D'APPLICATION

Application de la loi

2. La présente loi s'applique au salarié quelque soit l'endroit où il exécute son travail.

3. La présente loi ne s'applique pas:

3.1 au salarié employé à l'exploitation d'une ferme mise en valeur:

a) par une personne physique seule ou avec son conjoint ou un descendant ou un ascendant de l'un ou de l'autre avec le concours habituel d'au plus trois salariés;
b) par une corporation dont c'est l'activité principale avec le concours habituel d'au plus trois salariés en sus des trois principaux actionnaires de la corporation s'ils y travaillent;
c) par une société ou par des personnes physiques agissant en copropriété, avec le concours habituel d'au plus trois salariés;

3.2 au salarié dont la fonction principale est de garder dans un logement un enfant, un malade, une personne handicapée ou une personne âgée si l'employeur ne poursuit pas, au moyen de ces travaux, des fins lucratives;

3.3 à l'employeur et au salarié régi par la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (chapitre R-20), sauf en ce qui a trait à un règlement adopté en vertu du paragraphe 6° de l'article 89 et, dans le cadre de l'application de ce règlement, au dernier alinéa de l'article 74, aux articles 93, 94, 97, 122, 123, au paragraphe 6° de l'article 140 et aux articles 141 à 147;

3.4 au salarié visé dans les sous-paragraphes i, ii et iii du paragraphe 10° de l'article I si le gouvernement détermine par règlement en vertu d'une autre loi, la rémunération de ce salarié ou le tarif qui lui est applicable;

3.5 à un étudiant qui travaille au cours de l'année scolaire dans un établissement choisi par une institution d'enseignement et en vertu d'un programme d'initiation au travail approuvé par le ministère de l'Éducation.

1979, c. 45, a. 3; 1980, c. 5, a. 1.

LE SALAIRE

Salaire minimum

40. Le gouvernement fixe par règlement le salaire minimum payable à un salarié.

1979, c.45, a. 40.

Avantage à valeur pécuniaire

41. Aucun avantage ayant une valeur pécuniaire ne doit entrer dans le calcul du salaire minimum.

1979, c. 45, a. 41.

Paiement à intervalles réguliers

43. Le salaire doit être payé à intervalles réguliers ne pouvant dépasser seize jours ou un mois dans le cas des cadres ou des travailleurs visés dans les sous-paragraphes i, ii et iii du paragraphe 10° de l'article 1.

Exception

Malgré le premier alinéa, l'employeur peut payer un salarié dans le mois qui suit son entrée en fonction.

1979, c. 45, a. 43.

Paiement en mains propres

44. Le salarié doit recevoir son salaire en mains propres sur les lieux du travail et pendant un jour ouvrable, sauf dans le cas où le paiement est fait par virement bancaire ou est expédié par la poste.

Paiement à un tiers

Le salaire peut aussi être remis à un tiers sur demande écrite du salarié.

1979, c. 45, a. 44.

Paiement un jour férié et chômé

45. Si le jour habituel de paiement du salaire tombe un jour férié et chômé, le salaire est versé au salarié le jour ouvrable qui précède ce jour.

1979, c. 45, a. 45.

Bulletin de paie

46. L'employeur doit remettre au salarié, en même temps que son salaire, un bulletin de paie contenant des mentions suffisantes pour lui permettre de vérifier le calcul de son salaire. Ce bulletin de paie doit contenir en particulier les mentions suivantes:

1° le nom de l'employeur;
2° les nom et prénom du salarié;
3° l'identification de l'emploi du salarié;
4° la date du paiement et la période de travail qui correspond au paiement;
5° le nombre d'heures payées au taux normal;
6° le nombre d'heures supplémentaires payées avec la majoration applicable;
7° la nature et le montant des primes, indemnités, allocations ou commissions versées;
8° le taux du salaire;
9° le montant du salaire brut;
10° la nature et le montant des déductions opérées;
11° le montant du salaire net versé au salarié;
12° le montant des pourboires déclarés par le salarié conformément à l'article 42.3 de la Loi sur les impôts (chapitre I-3);
13° le montant des pourboires qu'il a attribués au salarié en vertu de l'article 42.2 de la Loi sur les impôts*.

Exemption

Le gouvernement peut, par règlement, exiger toute autre mention qu'il juge utile. Il peut aussi exempter une catégorie d'employeurs de l'application de l'une ou l'autre des mentions ci-dessus.

1979, c. 45, a. 46; 1983, c. 43, a. 10.

* N. de l'éd.: Cette modification édictée par l'article 10 du chapitre 43 des lois de 1983 entrera en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement (1983, c. 43, a. 17).

Signature

47. Lors du paiement du salaire, il ne peut être exigé aucune formalité de signature autre que celle qui établit que la somme remise au salarié correspond au montant du salaire net indiqué sur le bulletin de paie.

1979, c. 45, a. 47.

Pourboire

50. Le pourboire versé directement ou indirectement par un client au salarié appartient en propre à ce dernier et il ne fait pas partie du salaire qui lui est par ailleurs dû.

Pourboire reçu par l'employeur

Si l'employeur perçoit le pourboire, il le remet au salarié. Le mot pourboire comprend les frais de service ajoutés à la note du client.

Calcul de l'indemnité

Toutefois, une indemnité prévue par les articles 58, 62, 74, 76, 80, 81 ou 83 se calcule, dans le cas d'un salarié qui est un particulier visé dans les articles 42.2 ou 42.3 de la Loi sur les impôts (chapitre 1-3), sur le salaire augmenté des pourboires déclarés et attribués en vertu de ces articles 42.2 et 42.3, sauf pour la durée d'une convention en vigueur le 1er janvier 1984, auquel cas une telle indemnité est égale à celle que prévoit cette convention, sous réserve de l'article 93, plus le montant obtenu en appliquant les normes de la présente loi aux pourboires déclarés et attribués*.

1979, c. 45, a. 50; 1983, c. 43, a. 11.

LA DURÉE DU TRAVAIL

Semaine de travail

52. Aux fins du calcul des heures supplémentaires, la semaine normale de travail est de quarante-quatre heures, sauf sans les cas où elle est fixée par règlement du gouvernement.

1979, c. 45, a. 52.

Application de la durée de la semaine de travail

54. La durée de la semaine normale déterminée à l'article 52 ne s'applique pas aux salariés suivants:

1° le conjoint de l'employeur, ses ascendants et ses descendants ainsi que ceux de l'employeur;
2° un étudiant employé dans un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire, tels une colonie de vacances ou un organisme de loisirs;
3° un cadre d'une entreprise;
4° un salarié qui travaille en dehors de l'établissement et dont les heures de travail sont incontrôlables;
5° un salarié affecté à la récolte, à la mise en conserve, à l'empaquetage et à la congélation des fruits et légumes, pendant la période des récoltes.

Heures supplémentaires

55. Tout travail exécuté en plus des heures de la semaine normale de travail entraîne une majoration de 50 % du salaire habituel que touche le salarié à l'exclusion des primes établies sur une base horaire.

1979, c. 45, a. 55.

Congés annuels et jours fériés

56. Aux fins du calcul des heures supplémentaires, les congés annuels et les jours fériés, chômés et payés sont assimilés à des jours de travail.

1979, c. 45, a. 56.

Présomption

57. Un salarié est réputé être au travail lorsqu'il est à la disposition de son employeur sur les lieux du travail et qu'il est obligé d'attendre qu'on lui donne du travail.

1979, c. 45, a. 57.

Pause café

59. Un salarié est réputé être au travail durant la pause café.

1979, c. 45, a. 59.

LES JOURS FÉRIÉS, CHÔMÉS ET PAYÉS

Jours fériés et chômés

60. Lorsqu'ils tombent un jour ouvrable, les jours suivants sont des jours fériés et chômés:

1° le 1er janvier;
2° le 25 décembre;
3° quatre autres jours fixés par règlement du gouvernement.

Exception

Cependant, la présente section ne s'applique pas aux salariés visés dans une convention collective ou un décret qui contiennent au moins six jours fériés, chômés et payés en sus de la fête nationale.

1979, c. 45, a. 60.

Salaire réduit

61. Nul ne peut réduire le salaire d'un salarié en raison du fait qu'un jour indiqué à l'article 60 est un jour chômé.

1979, c. 45, a. 61.

LES CONGÉS ANNUELS PAYÉS

Moins d'un an de service continu

67. Un salarié qui, à la fin d'une année de référence, justifie de moins d'un an de service continu chez le même employeur pendant cette période, a droit à un congé continu dont la durée est déterminée à raison d'un jour ouvrable pour chaque mois de service continu sans que la durée totale de ce congé excède deux semaines.

1979, c. 45, a. 67.

Dix ans de service continu

69. Un salarié qui, à la fin d'une année de référence, justifie de dix ans de service continu chez le même employeur, a droit à un congé annuel d'une durée minimale de trois semaines, dont deux semaines continues.

1979, c. 45, a. 69.

Période de congé

70. Le congé annuel doit être pris dans les douze mois qui suivent la fin de l'année de référence, sauf si une convention collective ou un décret permettent de le reporter à l'année suivante.

1979, c. 45, a. 70.

LES REPOS ET LES CONGÉS DIVERS

Repos hebdomadaire

78. Sous réserve de l'application du paragraphe 12° de l'article 39 ou de l'article 53, un salarié a droit à un repos hebdomadaire d'une durée minimale de vingt-quatre heures consécutives.

Travailleur agricole

Dans le cas d'un travailleur agricole, ce jour de repos peut être reporté à la semaine suivante.

1979, c. 45, a. 78.

Période de repas

79. Sauf une disposition contraire d'une convention collective ou d'un décret, l'employeur doit accorder au salarié, pour le repas, une période de trente minutes sans salaire au-delà d'une période de travail de cinq heures consécutives.

Période rémunérée

Cette période doit être rémunérée si le salarié n'est pas autorisé à quitter son poste de travail.

1979, c. 45, a. 79.

Absence du travail

80. Un salarié peut s'absenter du travail pendant une journée, sans réduction de salaire, à l'occasion du décès ou des funérailles d'un enfant, de la personne à laquelle il est marié ou avec laquelle il vit maritalement au sens du sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 1, de son père, de sa mère, d'un frère ou d'une soeur. Il peut aussi s'absenter pendant trois autres journées à cette occasion, mais sans salaire.

1979, c. 45, a. 80.

Absence du travail

81. Un salarié peut s'absenter du travail pendant une journée, sans réduction de salaire, le jour de son mariage.

Absence du travail

Un salarié peut aussi s'absenter du travail, sans salaire, le jour du mariage de l'un de ses enfants et pendant deux jours à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

1979, c. 45, a. 81.

LA RETRAITE

Maintien au travail

84.1 Un salarié a le droit de demeurer au travail malgré le fait qu'il ait atteint ou dépassé l'âge ou le nombre d'années de service à compter duquel il serait mis à la retraite suivant une disposition législative générale ou spéciale qui lui est applicable, suivant le régime de retraite auquel il participe, suivant la convention, la sentence arbitrale

qui en tient lieu ou le décret qui le régit, ou suivant la pratique en usage chez son employeur.

Exception

Toutefois, et sous réserve de l'article 122.1, ce droit n'a pas pour effet d'empêcher un employeur ou son agent de congédier, suspendre ou déplacer ce salarié pour une cause juste et suffisante.

1982, c. 12, a. 2.

5.3 EXERCICE 93

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?

Vous êtes une travailleuse ou un travailleur non syndiqué protégé par la Loi sur les normes du travail.

Le jeu consiste à vous faire respecter grâce à la connaissance que vous avez de la Loi sur les normes du travail. Vous répondez aux questions et comptez les points de la façon suivante:

- pour chaque bonne réponse, vous comptez 1 point;
- pour chaque mauvaise réponse, vous inscrivez 0 point.

Servez-vous du tableau à la fin du questionnaire pour inscrire vos points.

VRAI ou FAUX

1. La Loi sur les normes du travail ne s'applique pas aux travailleuses et aux travailleurs syndiqués. _____

2. La Loi sur les normes du travail ne s'applique pas à une étudiante ou à un étudiant qui travaille au cours de l'année scolaire dans une entreprise choisie par un établissement d'enseignement. _____

3. Le 24 juin est un jour de congé non payé. _____

4. Si le jour de paye tombe le 24 juin, l'employeur peut payer ses employés le lendemain. _____

5. Si l'employeur fournit les uniformes, il peut calculer ce coût dans votre salaire minimum. _____

6. L'employeur peut payer un nouvel employé dans le mois qui suit son entrée en fonction. _____

7. Si la travailleuse ou le travailleur est en congé le jour de paye, l'employeur est obligé d'aller lui porter sa paye chez lui. _____

8. En vous remettant votre paye, l'employeur peut exiger que vous signiez pour indiquer que le montant net inscrit sur le bulletin de paie est le même que sur le chèque. _____

9. L'employeur doit remettre à l'employé un bulletin de paie qui indique entre autres son salaire brut et son salaire net, le nombre d'heures payées au taux normal... _____

10. Le pourboire fait partie du salaire minimum. _____

11. La semaine normale de travail est de 40 heures; après 40 heures, l'employé doit être payé pour ses heures supplémentaires. _____

12. La durée de la semaine normale ne s'applique pas aux étudiantes et aux étudiants qui travaillent dans une colonie de vacances. _____

13. Les heures de travail supplémentaires sont payées au double du salaire normal. _____

14. Une travailleuse ou un travailleur qui se présente à son travail sur la demande de son employeur est réputé être au travail s'il attend que l'employeur lui donne du travail. _____

15. Le 25 décembre est un jour chômé; l'employeur n'est donc pas obligé de payer son employé. _____

16. Si vous avez travaillé pendant 11 mois pour le même employeur, vous avez droit à 11 jours de vacances. _____

17. Si vous avez travaillé pendant plus de dix années continues pour le même employeur, vous avez droit à trois semaines de vacances. _____

18. Un salarié a droit à deux journées de repos de 24 heures par semaine. _____

19. Un salarié peut s'absenter du travail pendant une journée sans réduction de salaire à l'occasion du décès ou des funérailles de son enfant, de la personne à laquelle il est marié, de son père ou de sa mère, d'un frère ou d'une soeur. _____

20. Le salarié est obligé de prendre sa retraite à 65 ans. _____

Maintenant, calculez vos points.

N° de la question	0 ou 1 point
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
TOTAL	

- Si vous avez obtenu 15 points et plus, vous connaissez très bien vos droits. Continuez de les faire respecter.

- Si vous avez obtenu entre 10 et 15 points, vous avez une bonne connaissance de vos droits, mais continuez de vous informer.

- Si vous avez obtenu moins de 10 points, vous auriez avantage à lire ou à relire attentivement les pages précédentes.

La Loi sur les normes du travail protège toutes les salariées et tous les salariés. Dans les faits, ce sont surtout ceux qui ne sont pas syndiqués qui ont besoin de cette protection. Vous croyez qu'un de vos droits n'a pas été respecté? Vous pouvez donc porter plainte à la Commission des normes du travail qui, après avoir vérifié le bien-fondé de votre plainte, fera enquête. Une fois l'enquête terminée, si votre plainte est valable, l'employeur recevra une mise en demeure l'obligeant à corriger la situation.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, plus connue sous le sigle CSST, est responsable de l'application de la Loi sur les accidents de travail. Financée par les employeurs, elle a un double rôle: la prévention des accidents de travail et l'indemnisation des accidentés du travail.

5.3 EXERCICE 94

A) Qui paye les indemnisations des travailleuses et des travailleurs qui ont des accidents de travail?

_____

B) Qui finance la CSST?

_____

ÉTAT ARBITRE

Le gouvernement peut jouer deux rôles dans les conflits de travail; premièrement, il peut être arbitre, et deuxièmement, il peut être à la fois employeur et arbitre. Par exemple, lorsque les travailleuses et les travailleurs d'un service de transport municipal prolongent une grève qui risque de mettre en danger la santé ou la sécurité de la population, le gouvernement se voit dans l'obligation d'intervenir.

Dans ces circonstances, le gouvernement, par une loi, joue son rôle d'arbitre en imposant une convention collective aux parties en cause. La convention prend alors le nom de décret. Cette loi peut aussi prévoir des pénalités pour les salariés, les syndicats et les employeurs qui ne respecteraient pas la loi.

La tâche se complique lorsque, en plus, c'est le gouvernement qui est l'employeur. La tentation devient alors très forte, soit d'accorder des conditions de travail trop favorables pour régler plus rapidement le conflit en période électorale, soit d'imposer ses propres conditions de travail, en ne tenant compte que des coûts et de la qualité des services publics. Dans ce dernier cas, les employées et employés perdent littéralement leur droit de négociation.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

L'État dans le monde du travail remplit trois rôles. Il est employeur, législateur et arbitre. Ces rôles peuvent s'opposer, surtout lorsque le gouvernement négocie avec ses propres salariées et salariés, car il le fait selon les règles qu'il a lui-même établies par le Code du travail. Ces règles décident des droits du syndicat et du gouvernement.

Les articles du Code du travail portent sur :

- **la formation d'associations de salariés et la formation de syndicats;**
- **l'accréditation d'une association de salariés comme syndicat;**
- **le droit de grève et de lock-out;**
- **les règles de conciliation et le rôle du conciliateur;**
- **les règles d'arbitrage et le rôle de l'arbitre;**
- **le règlement des griefs;**
- **la loi anti-briseurs de grève (loi «anti-scab»);**
- **le maraudage.**

La Loi sur les normes du travail, qui détermine les conditions de travail minimales de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, porte sur :

- **le salaire minimum;**
- **les conditions salariales;**
- **la durée du travail;**
- **les jours de congé payés;**
- **les congés annuels payés;**
- **les repos et congés divers;**
- **le préavis et le certificat de travail;**
- **la retraite.**

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) s'occupe d'abord de faire de la prévention pour éviter le maximum d'accidents.

Lorsque des salariés sont victimes d'accidents de travail, la CSST les indemnise et paye les frais de réhabilitation.
Les activités de la CSST sont financées par les employeuses et employeurs.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 5.3

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec.

5.3 EXERCICE 95

Quelles catégories de travailleuses ou de travailleurs non syndiqués sont protégées par le Code du travail?

_____

_____

5.3 EXERCICE 96

Quel est le nom populaire de la «Loi modifiant le Code du travail et la Loi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre» qui porte sur les relations de travail et que prévoit cette loi?

_____

_____

_____

_____

5.3 EXERCICE 97

Nommez les différentes étapes possibles d'une négociation de convention collective. Expliquez chacune d'elles.

5.3 EXERCICE 98

Qui, de l'arbitre ou du conciliateur, ne peut être appelé à intervenir sans l'accord des deux deux parties?

5.3 EXERCICE 99

Quelle est la différence entre un arbitre et un conciliateur?

5.3 EXERCICE 100

Quelle est la différence entre le Code du travail et la Loi sur les normes du travail?

5.3 EXERCICE 101

Quels sont les deux rôles de la CSST?

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 5.

Plus du tiers de la main-d'oeuvre québécoise est syndiqué. En 1991, le taux de syndicalisation au Québec est de 48,4 p. 100.

Les syndicats sont surtout présents dans le secteur public.

Un syndicat est une association de travailleuses et de travailleurs salariés qui a pour but de défendre et de promouvoir les intérêts de ses membres principalement par la négociation et l'application d'une convention collective.

Les étapes de la formation d'un syndicat sont le recrutement, la formation d'une association de salariés, la requête en accréditation et la reconnaissance de ce syndicat par le ministère du Travail.

Les principales centrales syndicales sont la FTQ, la CSN, la CEQ, la CSD.

Un contrat de travail comprend des clauses monétaires et des clauses normatives. Les clauses monétaires se divisent en deux :

- **les clauses salariales, qui touchent directement les salaires comme l'échelle des salaires, l'indexation, les heures de travail, la description de la tâche, les primes accordées à différents postes;**

- **les avantages sociaux, comme les congés payés, les assurances collectives, la caisse de retraite, les bonis attribués au rendement, la commission, le temps de travail supplémentaire, la pause café, les repas.**

Les clauses normatives ne commandent pas de dépenses, mais touchent les conditions de travail comme la reconnaissance de syndicat, le droit de gérance, le recours au grief, la sécurité d'emploi, les congés sans traitement, les critères d'embauche, de promotion et de congédiement, les mesures de santé et de sécurité au travail.

SUITE

L'État joue trois grands rôles :

Employeur

Il doit fournir à la population des services au moindre coût et de la meilleure qualité.

Législateur

Code du travail, Loi sur les normes du travail, Loi sur la santé et la sécurité du travail, Loi sur les indemnisations des accidents du travail.

Arbitre

À l'occasion de conflits, il peut imposer par une loi les conditions de travail. Lorsqu'il est à la fois employeur et arbitre, il est en conflit d'intérêts entre ses deux rôles et risque de faire passer ses besoins d'employeur avant ceux de législateur.

Une mésentente sur l'interprétation ou l'application d'un article de la convention soulève un grief. La procédure de règlement d'un grief comporte plusieurs étapes, du bureau des relations de travail jusqu'à l'arbitrage.

Pour le personnel non syndiqué, un mécanisme semblable existe et c'est la Commission des normes du travail qui est chargée de l'appliquer.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF TERMINAL 5.

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

1. Parmi les professions et métiers suivants, indiquez ceux dont la majorité des membres est syndiquée?

   A) Professeurs
   B) Caissières
   C) Monteurs chez G.M.
   D) Infirmières
   E) Vendeurs
   F) Pharmaciens

   Réponse : _____

2. Parmi les affirmations suivantes, lesquelles décrivent correctement le phénomène de la syndicalisation au Québec?

   A) La main-d'oeuvre est syndiquée dans une proportion de 30 p. 100.
   B) Les PME sont syndiquées à près de 50 p. 100.
   C) Le secteur public a le plus fort taux de syndicalisation.
   D) Le taux de syndicalisation au Québec est plus élevé que la moyenne canadienne.

   Réponse : _____

3. Au moment de la dernière négociation, les principaux sujets de désaccord portaient sur la sécurité d'emploi, les congés sans traitement et le règlement des griefs.

   À quelle catégorie de clauses d'une convention collective se rattachent ces sujets?

   _____

4. Parmi les objectifs suivants, trois sont poursuivis par les travailleuses et les travailleurs qui se syndiquent. Lesquels?

   A) Mettre fin aux abus des employeurs.
   B) Assurer la survie de l'entreprise.
   C) Augmenter la productivité.
   D) Assurer la sécurité d'emploi.
   E) Améliorer les conditions de travail.
   F) Accroître les chances d'avancement.
   G) Participer à la gestion de l'entreprise.

   Réponse : _____

5. Carole Côté a été suspendue sans salaire pour une période d'une semaine par son employeur. Son contremaître prétend qu'elle a tenu des propos insultants à son endroit.

   Carole rencontre son représentant syndical qui achemine une plainte à son employeur. Elle demande de reprendre son poste sans aucune perte de salaire. Carole prétend que la suspension est injustifiée parce que son patron est <<toujours sur son dos>>.

   Nommez le mécanisme que prévoit la convention collective et qu'a utilisé le syndicat pour défendre Carole.

   _____

   _____

6. **Les mots suivants représentent les différentes étapes d'une négocation en vue de renouveler un contrat de travail. Complétez le schéma en inscrivant à l'endroit approprié chacune de ces étapes.**

CONCILIATION	LOCK-OUT
GRÈVE	DEMANDES SYNDICALES
OFFRES PATRONALES	NÉGOCIATION
CONVENTION COLLECTIVE	ARBITRAGE

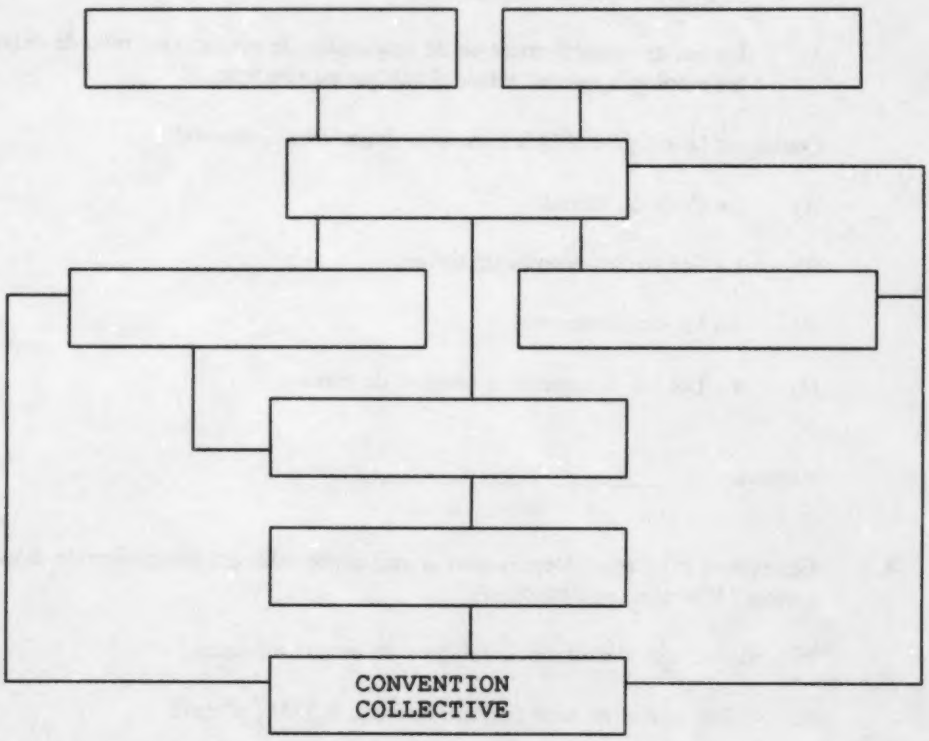

7. À la fin des années 70, le gouvernement québécois s'est efforcé d'établir un système de négociation où les forces en présence (patronale et ouvrière) seraient équilibrées. Il a alors modifié certaines lois et en a voté d'autres, de sorte qu'aujourd'hui les mesures suivantes s'appliquent :

   1) Un travailleur qui refuse d'adhérer au syndicat est tenu de payer à celui-ci l'équivalent de la cotisation syndicale.

   2) La convention collective protège aussi bien les employés qui ont refusé d'adhérer au syndicat que ceux qui en sont membres.

   3) En cas de congédiement ou de suspension, le syndicat est tenu de défendre aussi les employés qui ont refusé d'adhérer au syndicat.

   Quelle est la loi qui établit les mesures énumérées ci-dessus?

   A) Le Code du travail.

   B) La Loi sur les normes du travail.

   C) La loi <<anti-scab>>.

   D) La Loi sur la santé et la sécurité du travail.

   Réponse : _____

8. Geneviève a 18 ans. Depuis plus d'une année, elle est réceptionniste dans un centre sportif. Elle n'est pas syndiquée.

   Néanmoins, elle a droit aux conditions de travail suivantes :

   1) Son salaire ne peut pas être inférieur à 5,00 $ l'heure.

   2) Elle a droit à une majoration de salaire de 50 p. 100 sur les heures supplémentaires effectuées quand elle travaille plus de 44 heures dans sa semaine.

   3) Elle a droit à deux semaines de vacances par année.

   4) Elle a droit à un préavis de licenciement si son employeur veut la remercier de ses services.

5) De plus, elle a droit à des périodes payées de repos à l'intérieur de sa journée de travail, à certains congés spéciaux et aux dispositions du congé de maternité.

Laquelle des lois québécoises suivantes oblige son employeur à lui accorder ce minimum?

A) Le Code du travail.

B) La Loi sur les normes du travail.

C) La Loi <<anti-scab>>.

D) La Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Réponse : _____

9. L'État joue trois rôles dans le monde du travail: il est à la fois législateur, employeur et arbitre.

Trois des énoncés suivants correspondent au rôle de l'État législateur.

Indiquez-en deux.

A) Il établit le salaire minimum.

B) Il fixe les normes minimales de sécurité au travail.

C) Il affiche des offres d'emploi.

D) Il reconnaît le droit à un congé de maternité rémunéré.

E) Il négocie les contrats de travail dans le secteur public.

F) Il supervise la qualité du travail des fonctionnaires.

Réponse : _____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GEC-154

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des neuf exercices de synthèse de l'objectif terminal. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif terminal :

_____

_____

TROISIÈME SECTION

EXERCICES DE RÉVISION

EXERCICES DE RÉVISION

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

1. Gilles travaille chez un imprimeur depuis plus de 15 ans. Cette année, il a décidé de se lancer en affaires. Il doit donc réunir les différents facteurs de production nécessaires pour son imprimerie.

   Quels sont ces facteurs? Et donnez pour chacun d'eux un exemple concret.

	Facteurs	
1	_____	_____
		_____
2	_____	_____
		_____
3	_____	_____
		_____

2. La compagnie ABC a réalisé pour l'année courante des profits de 20 000 $ avant impôts. Les propriétaires, afin d'obtenir le montant des profits, ont soustrait de leur prix de vente les coûts de production.

   A) Comment se calcule le coût de production?

   _____

   B) Comment peuvent être répartis les profits?

   _____

   _____

   _____

3. La compagnie ABC veut augmenter sa productivité afin de réaliser de meilleurs profits. Parmi les solutions suivantes, lesquelles choisissez-vous pour améliorer la productivité?

   1) Réduire le personnel, en réorganisant le travail.

   2) Augmenter le salaire du personnel.

   3) Investir dans l'achat de nouveaux équipements.

   4) Vendre à un prix plus élevé la production de l'entreprise.

   5) Augmenter les heures de travail du personnel.

   A) 1 et 3.
   B) 2 et 3.
   C) 1 et 4.
   D) 3 et 5.
   E) 2 et 4.

   Réponse : _____

4. De quelle information avez-vous besoin pour calculer la rentabilité du capital financier que vous avez investi dans votre entreprise?

_____

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

5. Les énoncés suivants décrivent les différents types d'entreprises qui nous fournissent les biens et les services que nous utilisons. Associez chacun de ces énoncés aux types d'entreprises correspondants.

A) Les profits sont répartis entre les associés selon les pourcentages établis au contrat.

B) Cette catégorie d'entreprises offre avant tout à ses membres les meilleurs prix possibles sur ses produits.

C) Les profits sont répartis entre les actionnaires.

D) Chaque associé est responsable de toutes les dettes de l'entreprise.

E) Elles comprennent les sociétés d'État et les sociétés administratives; les régies, les offices, les commissions, etc.

F) Ces entreprises visent surtout la création d'emplois.

G) Les propriétaires sont très nombreux et leur responsabilité est limitée à l'argent investi, c'est-à-dire aux actions qu'ils détiennent.

H) Les propriétaires sont ceux qui possèdent des parts sociales.

I) Leur but est d'offrir des services à l'ensemble de la population.

J) Ces entreprises sont en partie contrôlées par l'État.

Compagnie	Coopérative	Entreprises mixtes	Organismes du gouvernement	Société en nom collectif

6. Nommez les deux types d'entreprises dont les propriétaires ne sont pas responsables des dettes de l'entreprise?

_____

_____

7. En quoi la coopérative est-elle différente de la compagnie?

_____

_____

_____

_____

8. Quels avantages les sociétés d'État ont-elles sur les entreprises privées?

_____

_____

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

9. La PME et la grande entreprise se répartissent la production de biens et de services au Québec. Reportez-vous aux données présentées dans ce cours.

A) Dans quel secteur d'activité la PME est-elle la plus active?

_____

B) Dans quel secteur d'activité la grande entreprise est-elle la plus active?

_____

C) Laquelle fournit le plus d'emplois?

_____

D) Laquelle a créé le plus d'emplois durant les années 80?

_____

E) Laquelle rapporte le plus de revenus?

_____

F) Quel pourcentage représente la PME par rapport au nombre total d'entreprises en 1990?

_____

G) Quel pourcentage représente la grande entreprise par rapport au nombre total d'entreprises en 1990?

_____

10. Les énoncés suivants décrivent des avantages et des inconvénients de la PME et de la grande entreprise. Précisez pour chacun des énoncés s'il correspond à la PME ou à la grande entreprise.

A) Nous avons une plus grande facilité d'adaptation aux changements. _____

B) Nos travailleuses et nos travailleurs sont de moins en moins motivés. _____

C) Grâce à la robotisation, nous avons augmenté notre productivité. _____

D) Nous pouvons offrir une grande sécurité d'emploi. _____

E) Notre budget pour la recherche est inexistant. _____

F) Notre milieu de travail est très dynamique. _____

G) Un de nos principaux problèmes est de trouver du financement. _____

H) Nos employés ont un bon salaire. _____

I) Nos produits sont connus et on les retrouve dans tout le pays. _____

J) Nous possédons un grand pouvoir d'achat. _____

11. A) Quelle différence y a-t-il entre un monopole et un oligopole? Donnez un exemple pour chacun d'eux.

Monopole: _____

_____

_____

Oligopole: _____

_____

_____

B) Dans une situation de marché de monopole ou d'oligopole, quel est le principal inconvénient pour les consommatrices et consommateurs?

_____

_____

_____

12. Quelle sorte de concentration avons-nous lorsqu'une entreprise achète une autre entreprise qui produit la même sorte de biens?

_____

13. Donnez deux raisons qui pousseraient une entreprise à acheter celle de son fournisseur.

_____

_____

_____

14. A) Quelle sorte de concentration avons-nous lorsqu'une entreprise achète des entreprises qui font affaire dans des secteurs d'activité totalement différents?

_____

_____

B) Quel est le principal avantage qu'offre cette forme de concentration?

_____

_____

_____

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

15. Quel âge faut-il avoir pour faire partie de la population active?

_____

16. Pourquoi la population active du Québec augmente-t-elle dès que les examens de fin d'année sont terminés dans les cégeps et les universités?

_____

17. Indiquez par un + (plus) ou par un - (moins) l'effet qu'ont les facteurs suivants sur les salaires.

A) La syndicalisation : _____
B) Une augmentation de la main-d'oeuvre : _____
C) Une diminution de l'activité économique : _____
D) Une meilleure formation : _____

18. Complétez la phrase :

L'État joue un rôle important dans la détermination des salaires en fixant _____.

19. Les données suivantes caractérisent la population du Québec à des époques différentes.

Choisissez parmi les six données suivantes (a-f), les quatre qui se rapprochent le plus de la population active.

Répartition de la population selon le secteur d'activité

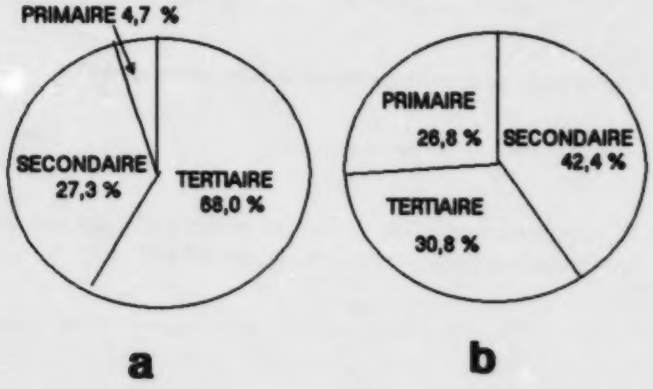

a b

Répartition de la population active selon le sexe

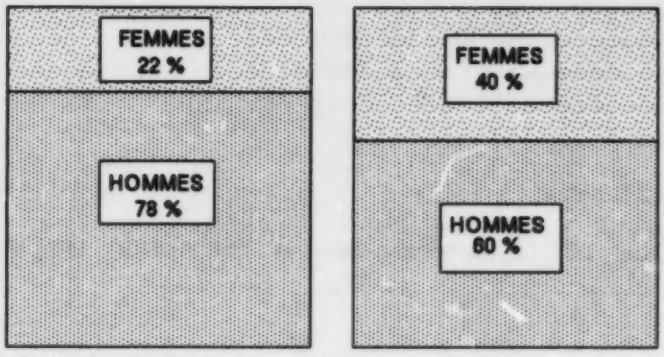

c d

Répartition de la population par groupes d'âge

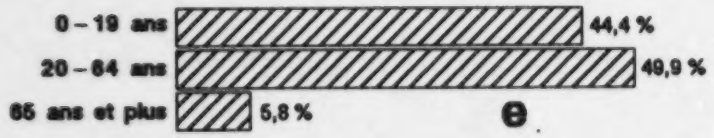

e

f

20. Il existe différentes formes de chômage: saisonnier, structurel, conjoncturel et frictionnel. Précisez la forme de chômage pour chacun des cas suivants.

1) Jean-Claude: Le ralentissement de l'économie a provoqué la mise à pied de plus de 50 travailleuses et travailleurs.

2) Marie: Le Centre d'emploi affiche de nombreuses offres d'emploi, mais elles ne correspondent pas aux qualifications que je possède.

Jean-Claude: _____

Marie: _____

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

21. Quel secteur de l'activité économique a le plus fort taux de syndicalisation?

_____

22. Quels sont les deux principaux moyens utilisés par les syndicats pour promouvoir les intérêts de leurs membres?

_____

_____

23. Le contrat de travail liant un supermarché à ses employés est échu depuis neuf mois. Les négociations sont dans une impasse. Pour parvenir à conclure une convention collective, les employés réfléchissent aux conséquences des deux solutions suivantes: déclencher la grève ou demander l'arbitrage.

Quatre des éléments suivants s'appliquent dans le cas où les employés décident de déclencher la grève.

Indiquez-en trois.

A) Les deux parties doivent être d'accord pour y recourir.

B) La convention collective est imposée à la suite d'un jugement extérieur.

C) Les syndiqués sont privés de leur salaire habituel.

D) L'entreprise fait des pertes.

E) Les activités ordinaires se poursuivent.

F) Les négociations reprennent entre les deux parties.

G) Les deux parties peuvent se mettre d'accord et signer une convention collective.

H) Le recours au lock-out est illégal.

Réponse : _____

24. Un syndicat tient une assemblée générale de ses membres et les responsables de la négociation leur exposent la situation qui suit ci-dessous.

A) La convention collective précédente est échue depuis 15 mois.

B) Les négociations ont commencé avec du retard, l'employeur tardant à déposer ses offres.

C) Les pourparlers ont traîné en longueur à cause du manque de mobilisation des syndiqués.

D) L'offre patronale se limite encore à une augmentation de salaire de 3,5 p. 100 à condition que les employés acceptent de travailler 2 heures et demie de plus par semaine.

Les membres du syndicat décident d'accentuer la pression sur leur employeur: ils conviennent d'avoir recours à une intervention extérieure pour faire avancer le dossier.

Ils se fixent cependant les deux critères suivants :

1) ils ne veulent pas perdre de salaire;

2) ils ne veulent pas que leur nouvelle convention collective leur soit imposée de l'extérieur.

Nommez le mécanisme, prévu par le Code du travail, auquel ces travailleurs peuvent recourir pour atteindre leurs objectifs tout en maintenant leurs critères.

_____

25. Quelles sont les deux grandes catégories de clauses d'une convention collective?

_____

26. Quels sont les trois rôles de l'État dans les relations de travail?

_____

_____

_____

27. Voici des problèmes de relations de travail :

- Suzanne travaille depuis un an et son patron refuse de lui accorder des vacances.
- Le contremaître de chez Latour ltée annonce aux employés qu'ils n'auront que 15 minutes pour dîner cette semaine.
- La compagnie de construction NIGO refuse d'installer des garde-fous à ses échafaudages.
- Louise est enceinte et son patron refuse de l'affecter à un poste où elle n'aurait pas à manipuler de produits toxiques.

Parmi les lois suivantes, deux pourront être invoquées pour faire rétablir les droits de ces travailleuses ou de ces travailleurs. Quelles sont-elles?

A) Loi de l'assurance-chômage.

B) Loi sur les normes du travail.

C) Loi sur la santé et la sécurité du travail.

D) Loi sur les accidents du travail.

E) Loi <<anti-scab>>.

Réponse : _____

28. Au cours de la dernière négociation, les deux parties ont suspendu leurs discussions : il ne leur semblait pas possible de s'entendre sur la sécurité d'emploi et les critères d'embauche.

Finalement, après plusieurs heures de pourparlers, les deux parties ont convenu de demander l'intervention d'une personne étrangère au conflit.

A) À quelle catégorie de clauses d'un contrat de travail se rattachent la sécurité d'emploi et les critères d'embauche?

_____

B) À quel mécanisme les deux parties ont-elles eu recours?

_____

29. L'État intervient dans le monde du travail en fixant des règles par l'intermédiaire du Code du travail et de la Loi sur les normes du travail. Associez chacun des énoncés à l'une de ces deux formes de réglementation.

A) La négociation pour le renouvellement d'un contrat de travail peut commencer 90 jours avant la fin de la convention en cours. _____

B) Le gouvernement fixe par règlement le salaire minimum payable à un salarié. _____

C) La semaine normale de travail est de quarante-quatre heures. _____

D) Le grief est le mécanisme prévu pour régler toutes le mésententes au sujet de la convention collective. _____

E) Un salarié est réputé être au travail lorsqu'il est à la disposition de son employeur. _____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GEC-154

(POUR L'ENSEMBLE DU COURS)

Date du début	Date de fin prévue	Date de fin réelle
_____	_____	_____

TEMPS REQUIS

J'ai consacré _____ heures sur un total de _____ heures à l'apprentissage du présent cours.

J'y ai consacré suffisamment de temps. _____
J'y ai consacré plus ou moins de temps. _____
Je n'y ai pas consacré assez de temps. _____

ÉVALUATION

Selon moi, j'ai réussi les exercices de révision à _____ p. 100.

RENDEMENT

Je suis hautement satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je suis très satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je suis moyennement satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je suis peu satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je ne suis pas du tout satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____

EFFORTS

J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir. _____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir. _____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir. _____

SUITES

Je peux me présenter à l'examen du ministère de l'Éducation. _____

Avant de me présenter à l'examen du Ministère, je dois revoir les parties suivantes du cours :

_____

_____

QUATRIÈME SECTION

ANNEXES

CORRIGÉ DES EXERCICES DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Définir les facteurs de production d'une entreprise.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

1.1 EXERCICE 1

ENTREPRISES	FACTEURS		
	MATIÈRES PREMIÈRES	CAPITAL TECHNIQUE	TRAVAIL
ÉBÉNISTERIE	bois colle	scies rabots	contremaîtresse ou contremaître comptable
BOULANGERIE	farine lait	four moules à pain	boulangère ou boulanger caissière ou caissier
CONSERVERIE	légumes fruits	lavoirs chaudrons	travailleuses ou travailleurs secrétaire

D'autres réponses sont valables. Voir votre formatrice ou votre formateur.

1.1 EXERCICE 2 Le rôle principal de l'entrepreneure ou de l'entrepreneur est de réunir les différents facteurs de production et de les utiliser de la meilleure façon possible, afin de produire les biens et les services que nous réclamons.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Définir quelques mesures de l'efficacité d'une entreprise.

1.2 EXERCICE 3

A) C.F.

B) C.V.

C) C.V.

D) C.F.

E) Ce n'est pas un coût de production.

F) C.V.

G) C.F.

1.2 EXERCICE 4

A) 1 500 ÷ 500 = 3 $

B) 125 $ ÷ 50 = 2,50 $

C) Oui, car la production d'unités supplémentaires est moins dispendieuse et permet donc un meilleur profit.

1.2 EXERCICE 5

Rentabilité: $\frac{15\,000\,\$ \times 100}{75\,000\,\$} = 20\,\%$

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

1.2 EXERCICE 6

A) DÉPENSES

	COÛTS	FIXES	VARIABLES
1. Assurances	Oui	X	
2. Salaire de la patronne ou du patron	Oui	X	
3. Achat de bois	Oui		X
4. Achat d'un nouveau banc de scie	Non		
5. Téléphone	Oui	X	
6. Salaire du personnel	Oui		X
7. Achat de vis	Oui		X
8. Remboursement des intérêts sur l'achat d'un camion	Oui	X	
9. Achat papier sablé	Oui		X
10. Achat d'un camion pour la livraison	Non		

B) Coût total = coûts fixes + coûts variables
117 000 $ = 11 700 $ + 105 300 $

C) 117 000 $ ÷ 2 000 = 58,50 $

D) Profits = revenus totaux - coût total
3 000 $ = 120 000 $ - 117 000 $

E) Répartis entre les impôts, le revenu des propriétaires et les investissements.

F) Réduire le coût des matières premières (bois, vis, colle).
Réorganiser la chaîne de production.
D'autres réponses sont valables.
Voir votre formateur ou votre formatrice.

G) Rentabilité = $\frac{\text{profits}}{\text{sommes investies}}$

$\frac{3\,000\ \$ \times 100}{50\,000\ \$} = 6\ \%$

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

Décrire l'entreprise privée dans la production.

2.1 EXERCICE 7

Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.1 EXERCICE 8

Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.1 EXERCICE 9

A) <u>Avantages</u>
La société en nom collectif est facile à créer.
Elle permet de mettre en commun les compétences de tous les associés.
Elle augmente les possibilités de financement.
<u>Inconvénients</u>
Les possibilités de dissolution sont nombreuses: mésentente, mortalité, incapacité physique.
Chacun des associés est responsable des dettes de la société.

B) Lorsque les partenaires sont égaux en tout: mêmes investissements, même profession, même tâche, même but.
Ex.: dentistes.

2.1 EXERCICE 10

A) Non, parce que ma compagnie et moi sommes deux personnes légales différentes.

B) Non, parce que la compagnie est dissociée de mes affaires personnelles.

C) Oui, car les dividendes sont des revenus pour moi et les profits sont des revenus pour ma compagnie.

2.1 EXERCICE 11

20 000 ÷ 10 000 = 2 $ par action
2 $ X 5 100 = 10 200 $

2.1 EXERCICE 12

La responsabilité est limitée aux fonds investis. Il est aussi possible de revendre une partie de la compagnie, c'est-à-dire les actions, sans être obligé de dissoudre celle-ci. La compagnie peut se procurer des capitaux en émettant de nouvelles actions.

2.1 EXERCICE 13

La double imposition est le principal inconvénient. Vous devez payer l'impôt sur les profits de la compagnie et un impôt sur les dividendes versés aux actionnaires. Les coûts de constitution en société sont élevés. Les banques prêtent moins à une compagnie qu'à une entreprise à propriétaire unique.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

1.2 EXERCICE 6

A) DÉPENSES

DÉPENSES	COÛTS	FIXES	VARIABLES
1. Assurances	Oui	X	
2. Salaire de la patronne ou du patron	Oui	X	
3. Achat de bois	Oui		X
4. Achat d'un nouveau banc de scie	Non		
5. Téléphone	Oui	X	
6. Salaire du personnel	Oui		X
7. Achat de vis	Oui		X
8. Remboursement des intérêts sur l'achat d'un camion	Oui	X	
9. Achat papier sablé	Oui		X
10. Achat d'un camion pour la livraison	Non		

B) Coût total = coûts fixes + coûts variables
117 000 $ = 11 700 $ + 105 300 $

C) 117 000 $ ÷ 2 000 = 58,50 $

D) Profits = revenus totaux - coût total
3 000 $ = 120 000 $ - 117 000 $

E) Répartis entre les impôts, le revenu des propriétaires et les investissements.

F) Réduire le coût des matières premières (bois, vis, colle).
Réorganiser la chaîne de production.
D'autres réponses sont valables.
Voir votre formateur ou votre formatrice.

G) Rentabilité = $\frac{\text{profits}}{\text{sommes investies}}$

$\frac{3\,000\,\$ \times 100}{50\,000\,\$} = 6\,\%$

H) Coût marginal= $\frac{\text{coûts supplémentaires}}{\text{nombre d'unités supplémentaires produites}}$

$= \frac{25\,000\ \$}{500} = 50{,}00\ \$$

I) Oui, car le coût marginal est moins élevé que le coût de production.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.1

2.1 EXERCICE 14 L'entreprise à propriétaire unique, la compagnie, la société en nom collectif.

2.1 EXERCICE 15

CARACTÉRISTIQUES	TYPES		
	PROPRIÉTAIRE UNIQUE	SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	COMPAGNIE
PROPRIÉTÉ	Une personne	Plusieurs personnes	Plusieurs actionnaires
RESPONSABILITÉ	Unique responsable	Chacun est responsable de ses dettes et de celles des autres	Limitée à l'investissement
PROFITS	Reviennent à la même personne	Divisés selon le contrat	Dividendes selon le nombre d'actions
IMPÔTS	Simple imposition	Simple imposition	Double imposition

2.1 EXERCICE 16

Marie: Société en nom collectif
Hélène: Propriétaire unique
Richard: Société en nom collectif
Élise: Compagnie

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

Décrire l'entreprise coopérative dans la production.

2.2 EXERCICE 17

B, E, G, H.

2.2 EXERCICE 18

- Comme la coopérative ne favorise pas la possession de parts sociales, elle limite son capital financier.
- La gestion d'une coopérative peut être plus difficile, car chacun des membres peut y participer. La mésentente sur les grandes orientations devient un obstacle à son fonctionnement.

D'autres réponses sont possibles.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.2 EXERCICE 19

Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.2

2.2 EXERCICE 20

A) Les secteurs financier et agricole.

B) Le but premier est d'assurer les meilleurs prix à leurs membres.

C) La coopérative a très peu de capitaux qui lui appartiennent; elle a surtout des dépôts que les clients peuvent retirer quand ils le veulent.

D) d.

E) Elle doit viser la rentabilité. Les membres ne sont pas responsables des dettes de l'une et de l'autre.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

Décrire le secteur public dans la production.

2.3 EXERCICE 21

1. E
2. D
3. C
4. B
5. A

2.3 EXERCICE 22

Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.3 EXERCICE 23

La Régie des alcools du Québec avait à ses débuts un rôle de chien de garde. Elle s'occupait de la vente de boissons alcoolisées, pour éviter que l'entreprise privée n'encourage «le vice». Avec l'évolution des mentalités, le gouvernement a changé son mandat et cet organisme gouvernemental s'est vu attribuer le rôle de commercialiser les alcools.

2.3 EXERCICE 24

Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.3 EXERCICE 25

Hydro-Québec.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.3

2.3 EXERCICE 26 C.

2.3 EXERCICE 27 Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.3 EXERCICE 28

Provigo	P	Canadien Pacifique	P
Sidbec	G	Bombardier	P
Bell Canada	P	SHQ	G
Hydro-Québec	G		
Soquip	G		

2.3 EXERCICE 29 Elle permet au Québec de garder le contrôle d'une de ses principales richesses naturelles.
La création d'Hydro-Québec a rendu plus facile le financement du développement de l'hydro-électricité et en a accéléré la réalisation.
D'autres réponses sont possibles.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

2.3 EXERCICE 30 Les principaux inconvénients sont l'ingérence politique de la part du parti au pouvoir et la concurrence <<déloyale>> car ces sociétés sont soutenues par l'État.

2.3 EXERCICE 31 La société d'État a comme fonction dominante la gestion commerciale, financière et industrielle avec objectifs de rentabilité et d'autofinancement.
La société administrative a comme fonction dominante la gestion commerciale, financière et industrielle avec objectifs d'efficience et d'efficacité.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

Décrire l'entreprise mixte dans la production.

2.4 EXERCICE 32

A) 100 %

B) 24,95 %

C) Alumax Québec inc., Péchiney.

D) Oui, parce que le gouvernement possède des actions par l'entremise de la Société générale de financement tout comme l'entreprise privée.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 2.4

2.4 EXERCICE 33

L'État investit dans les entreprises mixtes afin de stimuler la création d'emplois et de garder au Québec le contrôle des compagnies.

2.4 EXERCICE 34

Non, car la loi lui interdit de posséder plus de 30 p. 100 des actions.

2.4 EXERCICE 35

A) L'État profite ainsi de la qualité de gestion d'une entreprise privée.
Les investissements sont moindres en s'associant.
Il profite de la compétence de ses associés.
Il tire avantage de marchés déjà existants.

B) Les principaux inconvénients sont la possibilité de favoritisme et la concentration du pouvoir.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

Décrire l'importance relative de la PME dans la production totale de biens et de services au Québec.

3.1 EXERCICE 36

A) PME. B) PME. C) Grande entreprise.
D) Grande entreprise. E) Grande entreprise.

3.1 EXERCICE 37

A) 171 740.

B) 99,39 p. 100.

C) Tertiaire.

D) 128 995.

E) 74,65 p. 100.

F) C'est à peu près la même répartition. Que ce soit les PME ou les grandes entreprises, elles sont peu nombreuses dans le secteur primaire, un peu plus nombreuses dans le secteur secondaire et très nombreuses dans le tertiaire.

Texte: Les PME sont très nombreuses au Québec, en 1990, il y en a en tout 171 740 sur un total de 172 788 entreprises et elles représentent 99,39 p. 100 de toutes les entreprises . Elles sont présentes partout, que ce soit dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire. Les PME sont les plus nombreuses dans le secteur tertiaire; il y en a 128 995 et elles comptent pour 74,65 p. 100 de toutes les entreprises québécoises.

3.1 EXERCICE 38

Intermédiaires financiers et assurances.
Commerce de détail.
Autres services.
Construction.

3.1 EXERCICE 39

Industries manufacturières.
Commerce de détail.
Autres services.
Services aux entreprises.

Texte: Ainsi, en 1990, on trouve le plus de PME dans les activités suivantes : intermédiaires financiers et assurances, commerce de détail, autres services et construction, ce qui, encore une fois, respecte la répartition globale de l'activité économique du Québec.

3.1 EXERCICE 40

Construction	83,1 p. 100
Hébergement et restauration	82,0 p. 100
Services aux entreprises	72,3 p. 100
Commerce de détail	66,7 p. 100

3.1 EXERCICE 41

Secteur primaire (total)	(81,4) p. 100
Industries manufacturières	68,6 p. 100
Commerce de gros	52,6 p. 100

Texte: Si vous regardez d'une façon plus précise les types d'activités, vous constatez qu'en 1984, les PME dominent la construction, avec 83,1 p. 100 des revenus. Elles dominent aussi dans hébergement et restauration avec 82,0 p. 100, dans services aux entreprises avec 72,3 p. 100 et dans commerce de détail avec 66,7 p. 100 des revenus.

3.1 EXERCICE 42

A) Nombre: 1 127 200

Pourcentage: $\frac{1\ 127\ 200 \times 100}{2\ 564\ 400} = 43{,}9$ p. 100

B) Nombre: 1 437 200

Pourcentage: $\frac{1\ 437\ 200 \times 100}{2\ 564\ 400} = 56$ p. 100

C) Services.
Commerce de détail.
Industrie manufacturière.
Commerce de gros.

D) Services.
Industrie manufacturière.
Transport et communications.
Commerce de détail.

Les PME jouent un rôle très important dans l'économie québécoise de 1988. Elles fournissent 43,9 p. 100 des 2 564 400 emplois créés par les entreprises privées.
Les emplois offerts par les PME se concentraient surtout dans services, commerce de détail, industrie manufacturière et commerce de gros.

3.1 EXERCICE 43

Réponses variables, voir votre formatrice ou votre formateur.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.1

3.1 EXERCICE 44 A, C, D.

3.1 EXERCICE 45 Les PME sont surtout concentrées dans les intermédiaires financiers et assurances, le commerce de détail, les autres services et la construction.

3.1 EXERCICE 46 Observez votre entourage et vous constaterez que les commerces de détail sont souvent petits, de même que la plupart des services. Les réponses sont variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

3.1 EXERCICE 47 Les PME s'adaptent plus rapidement aux nouvelles conditions du marché; elles sont plus dynamiques, plus près des consommateurs.

3.1 EXERCICE 48 Leur principale faiblesse est la fragilité de la gestion. De plus, elles présentent une plus faible productivité, des salaires plus bas et peu de sécurité d'emploi. Elles font peu de recherche et elles éprouvent des difficultés à trouver du capital financier.

3.1 EXERCICE 49 Elles ont créé la presque totalité des emplois.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

Décrire l'importance relative de la grande entreprise dans la production de biens et de services au Québec.

3.2 EXERCICE 50

En 1990, il y avait en tout 1 048 grandes entreprises au Québec sur 172 788 entreprises, ce qui représente 0,61 p. 100 du total des entreprises. Ce pourcentage ne veut pas dire grand chose, puisqu'une grande entreprise peut avoir autant d'employés qu'une cinquantaine de PME. Comme les PME, les grandes entreprises sont concentrées dans le secteur tertiaire, où il y en a 700, et elles représentent 0,41 p. 100 du total des entreprises.

Les grandes entreprises sont plus présentes dans les activités suivantes: industries manufacturières, commerce de détail, autres services et services aux entreprises.

REVENUS: En 1984, les grandes entreprises produisent pour 55,2 p. 100 du total des revenus. Si vous y regardez de plus près, vous constaterez qu'elles produisent surtout dans le secteur primaire avec 81,4 p. 100 des revenus. Dans le secteur secondaire, ce sont les industries manufacturières avec 68,6 p. 100 qui occupent une place importante. Dans le secteur tertiaire, la grande entreprise est surtout présente dans le commerce de gros avec 52,6 p. 100 des revenus. Il est à noter que les grandes entreprises comptent en 1984, pour plus de la moitié du chiffre d'affaires, même si elles ne comptent que pour moins de 1 p. 100 du total des entreprises québécoises. Selon les statistiques de 1987, leurs revenus déclarés étaient de 155 356 000 000 $ sur un total de 271 381 000 000 $, pour un pourcentage de 57 p. 100 des revenus déclarés par les corporations actives au Québec.

EMPLOI: Il en va de même pour l'emploi. En 1988, les entreprises de plus de 100 employés comptent pour 1 437 200 emplois sur un total de 2 564 400, soit encore une fois pour plus de la moitié. Ces emplois se concentrent surtout dans les services, les industries manufacturières, le transport et les communications, le commerce de détail.

3.2 EXERCICE 51

Exemples : IBM - États-Unis
General Electric - États-Unis
Bombardier - Canada

D'autres réponses sont possibles.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.2

3.2 EXERCICE 52 A, C, D.

3.2 EXERCICE 53 A) Vrai.

B) Faux.

3.2 EXERCICE 54 Voir votre formatrice ou votre formateur.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

Décrire l'importance relative du phénomène de la concentration d'entreprises dans la production de biens et de services au Québec.

3.3 EXERCICE 55

Les avantages sont nombreux. Cela permet aux Épiciers Unis Métro-Richelieu de réduire leurs coûts de production, d'augmenter leur pouvoir d'achat, d'offrir une plus grande variété de produits.

3.3 EXERCICE 56

La Ferme Carnaval inc.
Services alimentaires de Québec inc.
Plusieurs autres réponses sont possibles.

3.3 EXERCICE 57

A) Oui, il n'en reste que trois ou quatre.

B) Oui, car ils ont réuni des entreprises fabriquant le même produit.

3.3 EXERCICE 58

Exemple : Les Épiciers Unis Métro-Richelieu devraient acheter d'autres concurrents.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

3.3 EXERCICE 59

Création Jardin Mérite	1976	Création
Création Boeuf Mérite	1968	Création
Tancrède Boucher inc.	1986	Achat
Distagro ltée	1987	Achat
Salaison Rivard ltée	1987	Achat
Pêcheries Atlantique du Québec inc.	1987	Achat
Mérite Provincial Fruit inc.	1987	Achat
A.M. Perron Grossiste ltée	1987	Achat
Abattoir Dubé inc.	1987	Achat

3.3 EXERCICE 60

Elle pourrait acheter les producteurs de fruits, de légumes, etc.
D'autres réponses sont possibles.
Voir votre formateur ou votre formatrice.

3.3 EXERCICE 61

A) Restaurant Giorgio Amérique ltée, André Lalonde Sports inc., Entreprises Gilles Cloutier inc., Gestion de Textile Laverdure inc.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

B) Vous avez pu répondre : la gestion alimentaire étant déjà saturée, les nouvelles entreprises vont assurer une croissance plus forte pour le groupe. Cette diversification permet d'avoir des profits venant de deux types de commerces qui n'ont pas le même cycle de profits.

3.3 EXERCICE 62

A) Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

B) Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

3.3 EXERCICE 63

Vous avez pu répondre :
Bière: Molson - Labatt
Transport ferroviaire: CN - CP
Les réponses sont variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 3.3

3.3 EXERCICE 64

A) Intégration verticale

B) Intégration horizontale

C) Intégration horizontale

D) Intégration horizontale

E) Intégration verticale

F) Intégration verticale

G) Intégration horizontale

H) Conglomérat

I) Intégration horizontale

J) Intégration horizontale

K) Conglomérat

L) Intégration verticale

M) Intégration horizontale

N) Conglomérat

O) Conglomérat

3.3 EXERCICE 65

A) Provigo cherchait à réduire les coûts de production, à augmenter son pouvoir d'achat, à réduire la concurrence. De plus, il voulait contrôler les différentes étapes de production et finalement diversifier sa production.

B) L'inconvénient majeur est surtout pour le consommateur, car le marché et les prix sont contrôlés par quelques entreprises.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

Décrire les principales caractéristiques de la population active.

4.1 EXERCICE 66

A) I. B) I. C) A.C.

D) I. E) I. F) A.E.

4.1 EXERCICE 67

A) Les 25-34 ans; 1 008 000.

B) Une population qui vieillit, car les groupes d'âge les plus nombreux sont, dans l'ordre, les 25-34 ans, 35-44 ans et des 45-54 ans. De plus, les groupes d'âge les plus jeunes vont en diminuant.

C) La population active diminuera et elle s'adaptera moins rapidement aux changements.

4.1 EXERCICE 68

A) En 1971 : 76,4 p. 100. En 1992 : 73,5 p. 100.

B) Les quatre raisons sont valables :
les hommes étudient plus longtemps, les hommes prennent leur retraite plus jeunes, les hommes restent à la maison pour s'occuper des enfants, le pourcentage de la population féminine au travail augmente.

C) En 1971 : 36,4 p. 100. En 1992 : 57,4 p. 100.

D) Les couples ont moins d'enfants à élever; les changements technologiques ont diminué le travail à la maison (sécheuses, laveuses, cuisinières électriques); le nombre de femmes célibataires et divorcées augmente; on observe un changement dans les mentalités, l'égalité des sexes sur le marché du travail, l'augmentation de l'instruction, les emplois du tertiaire devenus plus accessibles aux femmes, le mouvement de libération de la femme.

4.1 EXERCICE 69

A) Le secteur primaire et le secteur secondaire sont en baisse.

B) De 10,6 p. 100.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.1

4.1 EXERCICE 70	1. C.	2. D.	3. B.	4. A.
4.1 EXERCICE 71	B, D.			
4.1 EXERCICE 72	C, E.			

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

Reconnaître quelques facteurs qui déterminent la rémunération du travail.

4.2 EXERCICE 73

A) Il offre un salaire moins élevé. Il réduit ainsi ses coûts de production.

B) Oui, car la rareté de la main-d'oeuvre l'oblige à offrir un meilleur salaire.

4.2 EXERCICE 74

Le cuisinier, car il a étudié plus longtemps, il a une formation plus complète et il est responsable de la qualité des plats.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 4.2

4.2 EXERCICE 75 Les principaux facteurs sont l'offre et la demande, la syndicalisation, la formation et l'action de l'État par la Loi sur les normes du travail.

4.2 EXERCICE 76

FACTEUR	INFLUENCE SUR LA RÉMUNÉRATION
OFFRE ET DEMANDE	Les salaires augmentent lorsqu'il y a plus d'emplois offerts que de travailleuses ou de travailleurs en mesure de les occuper ou, également, lorsque les travailleuses et les travailleurs qualifiés ne sont pas assez nombreux pour combler les postes offerts.
FORMATION	Une meilleure formation permet d'obtenir de meilleurs salaires.
SYNDICALISATION	La syndicalisation fait augmenter les salaires.
ÉTAT	L'État détermine les salaires d'un grand nombre de travailleuses et de travailleurs par la Loi sur les normes du travail.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

Décrire le phénomène de la syndicalisation au Québec.

5.1 EXERCICE 77

Administration publique	88,1 p. 100
Bâtiments et travaux publics	79,8 p. 100
Communications	68,4 p. 100
Électricité, gaz et eau	63,7 p. 100
Enseignement	61,4 p. 100

5.1 EXERCICE 78

Finances - Assurances et immeubles	7,8 p. 100
Commerce de gros	9.8 p. 100
Divertissements et loisirs	9,9 p. 100
Services fournis aux entreprises	11,0 p. 100
Services personnels, hébergement et restauration	12,8 p. 100

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.1

5.1 EXERCICE 79

A) 48,4 p. 100.

B) 77,1 p. 100.

C) Oui, car le taux de syndicalisation au Canada est de 36,5 p. 100.

5.1 EXERCICE 80

Le Code du travail.

5.1 EXERCICE 81

Un syndicat est un regroupement de travailleuses et de travailleurs salariés dont le but est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres.

5.1 EXERCICE 82

La centrale est un regroupement de syndicats qui fournit des services que ne peut s'offrir chacun des syndicats.

5.1 EXERCICE 83

Vous avez pu nommer :
FTQ, CSN, CEQ ou CSD.

5.1 EXERCICE 84

L'affiliation à une centrale syndicale permet de profiter des services offerts à un coût plus bas : avocats, négociateurs, directeurs de grèves.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

Énumérer les principaux éléments de la structure d'un contrat de travail et en définir brièvement le contenu.

5.2 EXERCICE 85

A) À la classe I. B) 11,43 $ l'heure

C) 12,36 $ (échelon 06), 13,43 $ (échelon 07).

5.2 EXERCICE 86

A) La formation, l'expérience, le niveau de responsabilité.

B) Ils augmentent plus rapidement en période d'inflation.

C) L'augmentation régulière, un changement d'échelon, une augmentation due à l'inflation.

5.2 EXERCICE 87

A) Deux pauses café:

0,5 h X 8 $	=	4 $ par jour
4 $ X 5 jrs	=	20 $ par semaine
20 $ X 50 sem.	=	1 000 $ par année

B) Cela revient au même, car il devra quand même payer cette journée et demie.

5.2 EXERCICE 88

1. Réponses variables.
   Voir votre formatrice ou votre formateur.

2. Réponses variables.
   Voir votre formatrice ou votre formateur.

3. Réponses variables.
   Voir votre formatrice ou votre formateur.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.2

5.2 EXERCICE 89

A) Les clauses à incidence monétaire augmentent les débours donc les coûts de production, mais non les clauses normatives.

B) Les clauses salariales et les avantages sociaux.

C) Les salaires.

5.2 EXERCICE 90

Réponses variables.
Voir votre formatrice ou votre formateur.

5.2 EXERCICE 91

A)	Droit de gérance	N
B)	Assurances collectives	MAS
C)	Congés sans solde	N
D)	Indexation	MS
E)	Bonis au rendement	MAS
F)	Pause café	MAS
G)	Échelle des salaires	MS
H)	Procédures de règlement de griefs	N
I)	Vacances	MAS

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

Définir les différents rôles de l'État dans le monde du travail au Québec.

5.3 EXERCICE 92

A) À toutes les travailleuses et à tous les travailleurs qui sont syndiqués ou qui veulent se syndiquer.

B) Les relations de travail: négociation et application d'une convention collective.

C) Le conciliateur aide les deux parties à clarifier les mésententes pour permettre la négociation et imaginer des solutions nouvelles.

D) L'arbitre analyse les points sur lesquels le syndicat et l'employeur ne s'entendent pas et décide à leur place du contenu de ces points.

5.3 EXERCICE 93

1. Faux: art. 3.
2. Vrai: art. 3, a. 5.
3. Faux: art. 60.
4. Faux: art. 45. Le patron doit alors remettre la paye la veille.
5. Faux: art. 41. Aucun avantage ayant une valeur pécuniaire ne doit entrer dans le calcul du salaire minimum.
6. Vrai.
   Exception de l'art. 43.
7. Faux: art. 44.
8. Vrai: art. 47. La seule signature que peut exiger l'employeur est celle qui affirme que la somme correspond au montant net inscrit sur le bulletin de paie.
9. Vrai: art. 46. Le bulletin contient aussi d'autres informations: 13 en tout.
10. Vrai: art. 50. Le pourboire appartient en propre à l'employé.
11. Faux: art. 52. La semaine normale est de 44 heures.
12. Vrai: art. 54.
13. Faux: art. 55. Le salaire est majoré de 50 p. 100.
14. Vrai: art. 57.
15. Faux: art. 61.

16. Vrai: art. 67. Un jour par mois de service continu sans excéder deux semaines.
17. Vrai: art. 69
18. Faux: art. 78. Une seule journée de repos.
19. Vrai: art. 80.
20. Faux: art. 84.

5.3 EXERCICE 94

A) La Commission de la santé et de la sécurité du travail.

B) Les employeurs.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 5.3

5.3 EXERCICE 95 Les associations de salariés. Les travailleuses et les travailleurs qui veulent créer un nouveau syndicat.

5.3 EXERCICE 96 La loi <<anti-scab>>. Elle interdit aux employeurs d'embaucher d'autres travailleuses et travailleurs pour remplacer ceux qui sont en grève.

5.3 EXERCICE 97 Négociation, grève ou lock-out, conciliation, arbitrage.
Négociation : discussion à partir des offres patronales et des demandes syndicales.
Grève ou lock-out : moyen de pression utilisé respectivement par les syndiqués et les employeurs.
Conciliation : mécanisme prévu par le Code du travail afin d'aider les deux parties à s'entendre.
Arbitrage : mécanisme prévu afin de régler les points de désaccord entre les parties en cours de négociation d'une convention collective. La décision de l'arbitre est finale.

5.3 EXERCICE 98 L'arbitre.

5.3 EXERCICE 99 Le conciliateur propose des solutions, l'arbitre impose un règlement.

5.3 EXERCICE 100 Le Code s'applique à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs, mais spécialement au personnel syndiqué, alors que la Loi sur les normes du travail s'applique à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs, mais plus particulièrement à ceux qui ne sont pas syndiqués.

5.3 EXERCICE 101 Les deux rôles sont la prévention et l'indemnisation.

CORRIGÉ DES EXERCICES DES OBJECTIFS TERMINAUX

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

1. E

2. E

3. D

4. A) Faux

   B) Faux

   C) Faux

   D) Vrai

   E) Faux

   F) Vrai

   G) Vrai, sauf s'il y a augmentation de la productivité.

   H) Vrai

   I) Faux

   J) Faux

   K) Vrai

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

1. C

2. La Société générale de financement appartient à l'État. Elle contrôle Éthylec qui est associée à l'entreprise privée Union Cardide du Canada.

3. En s'associant à des partenaires de l'entreprise privée, l'État réduit d'abord son investissement, profite de l'expérience dans le domaine concerné et d'une certaine qualité de gestion de l'entreprise privée.

4. C

5. B

6. C

OBJECTIF TERMINAL 3

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

1. Grande entreprise.

2. A

3. A) La compagnie ABC achète des entreprises dans différents secteurs d'activité afin de faire face aux fluctuations de l'économie.

   B) Conglomérat.

4. C

5. B

6.

Marques de commerce nationales	GE
Plus grand pouvoir d'achat	GE
Plus grand dynamisme	PME
Plus près des consommateurs	PME
Coûts de productions plus bas	GE
Meilleure résistance en période de récession	PME
Facilité de financement	GE
Facilité d'adaptation	PME
Plus de recherche	GE

7. La concentration verticale est le processus par lequel une entreprise cherche à occuper elle-même toutes les étapes de la production d'un bien, de l'exploitation des ressources naturelles jusqu'au consommateur.
   La concentration horizontale est le phénomène par lequel une entreprise vise à occuper la plus grande part du marché en achetant ses concurrents.
   Le conglomérat est le phénomène par lequel une entreprise grossit en achetant des entreprises n'ayant aucun lien avec les activités qu'elle exerce.

8. Le monopole est la situation d'un marché où il n'y a qu'une entreprise pour fournir les biens ou les services.

9. A, D, F, G.

OBJECTIF TERMINAL 4

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

1. Les personnes qui ont un emploi, les chômeurs.

2. Il faut que cette personne veuille travailler, qu'elle se cherche du travail et qu'elle n'en trouve pas.

3. B, C, D.

4. En augmentant ma formation, en accumulant de l'expérience dans un secteur spécialisé, en déménageant là où les emplois sont nombreux, en trouvant un emploi dans un secteur syndiqué.

5. Jean-Louis: conjoncturel
   Paul: frictionnel

OBJECTIF TERMINAL 5

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

1. A, C, D.
2. C, D.
3. Aux clauses normatives.
4. A, D, E.
5. Grief.

6.

CONCILIATION	LOCK-OUT
GRÈVE	DEMANDES SYNDICALES
OFFRES PATRONALES	NÉGOCIATION
CONVENTION COLLECTIVE	ARBITRAGE

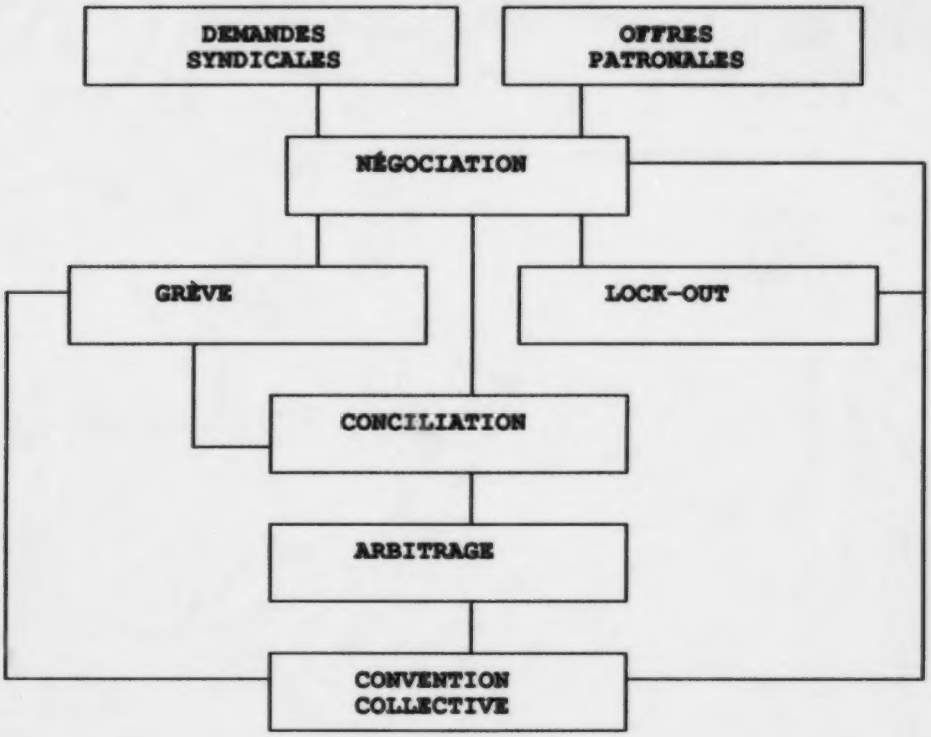

7. A.

8. B.

9. A, B, D.

CORRIGÉ DES EXERCICES DE RÉVISION

OBJECTIF TERMINAL 1.

Décrire la relation qui existe entre l'entreprise et la production de biens et de services.

1. Ressources naturelles : papier, encre, etc.

   Capital : capital financier, bâtisse, machinerie, etc.

   Travail : définir les tâches, trouver les travailleurs et les travailleuses.

2. A) Coûts de production = frais fixes + frais variables.

   B) Les profits se répartissent entre le gouvernement (impôts), le ou les propriétaires et ils servent à l'investissement.

3. A.

4. Des profits réalisés et des sommes d'argent investies.

OBJECTIF TERMINAL 2.

Différencier l'entreprise privée, coopérative et mixte et les organismes du gouvernement dans la production de biens et de services.

5.

Compagnie	Coopérative	Entreprises mixtes	Organismes du gouvernement	Société en nom collectif
C, G	B, H	F, J	E, I	A, D

6. La compagnie et la coopérative.

7. Les clients sont propriétaires; chaque propriétaire n'a qu'un droit de vote; les services passent avant les profits; c'est une association de personnes plutôt qu'une association de capitaux.

8. Elles peuvent se financer plus facilement; elles sont plus en mesure d'assumer les risques et d'atteindre la rentabilité; elles ont favorisé l'arrivée sur le marché du travail d'entrepreneures et d'entrepreneurs québécois; elles ne peuvent pas être achetées par des étrangers; le gouvernement peut leur assurer un débouché pour leurs produits.

OBJECTIF TERMINAL 3.

Décrire l'apport relatif de la PME et de la grande entreprise à la production de biens et de services au Québec.

9. A) Tertiaire.
   B) Tertiaire.
   C) Grande entreprise.
   D) PME.
   E) Grande entreprise.
   F) PME = 99,3 p. 100.
   G) Grande entreprise environ 0,6 p. 100.

10. A) PME.
    B) Grande entreprise.
    C) Grande entreprise.
    D) Grande entreprise.
    E) PME.
    F) PME.
    G) PME.
    H) Grande entreprise.
    I) Grande entreprise.
    J) Grande entreprise.

11. A) Le monopole est la situation d'un marché où il n'y a qu'une entreprise pour fournir les biens ou les services.
    Exemples : Hydro-Québec, Bell Canada.

    L'oligopole est la situation d'un marché où il n'y a que quelques entreprises pour fournir les biens et les services.
    Exemple : Métro-Richelieu, Provigo et Steinberg dans le domaine de l'alimentation.

    D'autres exemples sont possibles.
    Voir votre formatrice ou votre formateur.

    B) Les consommateurs ont très peu d'influence sur ces deux types de marchés. Ils doivent <<subir>> les augmentations de prix car la concurrence est très faible.

12. Une concentration horizontale.

13. Faire un investissement assuré, car elle fournit automatiquement un marché à ce fournisseur; elle assure ses approvisionnements en période de pénurie; elle abaisse ses coûts de production; elle peut surveiller la qualité de ses produits.

14. A) Conglomérat.
B) Le conglomérat résiste mieux aux variations de l'économie parce que sa production est diversifiée.

OBJECTIF TERMINAL 4.

Décrire les ressources humaines dans la production de biens et de services.

15. 15 ans et plus.

16. Parce que les étudiants commencent à travailler.

17. A) + B) - C) - D) + .

18. L'État joue un rôle important dans la détermination des salaires en fixant un salaire minimum.

19. A, D, F.

20. Jean-Claude: conjoncturel
Marie: structurel

OBJECTIF TERMINAL 5.

Décrire les structures et les mécanismes des relations de travail au Québec.

21. Le secteur secondaire.

22. La négociation et l'application d'une convention collective.

23. C, D, F, G.

24. La conciliation.

25. Les clauses monétaires et les clauses normatives.

26. Il est employeur; il est législateur; il est arbitre.

27. B, C.

28. A) Clauses normatives.
    B) Arbitrage.

29. Code du travail : A, D.
    Loi sur les normes du travail : B, C, E.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDRY, P., BOIS, L., TANGUAY, G. Éducation économique, Guérin, 1984.

BEAUDRY, P., BOIS, L. TANGUAY, G. Les marchés économiques, Guérin, 1991.

BERNARD & COLLÉ. Vocabulaire économique et financier, Éditions du Seuil, 1978.

BONIN, B. L'investissement étranger à long terme au Canada, Presse des HEC, 1967.

BOUVIER, E. Les rouages de l'économie Québec-Canada, Guérin, 1978.

BRIÈRE, R. Initiation aux institutions et aux mécanismes économiques, Lidec, 1972.

BRUNELLE, M. et MARTIN, L. Cours-circuit, éducation économique, HRW ltée, 1985, et 1992.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Annuaire du Québec 1977-1978, Éditeur officiel du Québec, 1978.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Annuaire du Québec 1979-1980, Éditeur officiel du Québec, 1980.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Bâtir le Québec, Énoncé de politique économique, Éditeur officiel du Québec, 1979.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Le Québec Statistique 1986, Éditeur officiel du Québec, 1979.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Le Québec Statistique 1989, Éditeur officiel du Québec, 1989.

CABANNE, C. Lexique de géographie humaine et économique, Dalloz, 1984.

FRÉCHETTE, P. et VÉZINA, J.P. L'économie du Québec, HRW 2e édition, 1979.

FRÉCHETTE, P. et VÉZINA, J.P. L'économie du Québec, HRW 3e édition, 1985.

GÉLINAS, A. Classification et désignation des organismes par fonction et contrôle, typologie des organismes gouvernementaux, Secrétariat à la réforme administrative et aux emplois supérieurs, ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, Québec, juillet 1991.

HERSANT, G. Les 50 mots-clé de la science économique, Prévat, 1972.

JULIEN, P.A. et autres. Québec 2001, une société refroidie, Boréal express, 1976.

«L'entre-filet», Journal de Provigo, quatrième année, n° 2, mai 1985.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1986, Direction des communications, 1987.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1987, Direction des commmunications, 1987.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Les PME au Québec : État de la situation, rapport du ministre délégué aux PME, 1990, Direction des communications, 1990.

MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES. Acdi, rapport annuel 1985-1986, Éditeur officiel du Québec, 1986.

PARENT, A. Le marché du travail, ministère du Travail, 1982.

RABY, Y. Alphonse Desjardins et des caisses populaires 1854-1920, Fides, 1964.

ST-GERMAIN, M. Une économie à libérer, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

STATISTIQUE CANADA. Annuaire du Canada 1966, Beauchemin, 1966.

STATISTIQUE CANADA. Annuaire du Canada 1970, Beauchemin, 1970.

STATISTIQUE CANADA. L'observateur économique canadien, Supplément statistique historique, Catalogue 11-210, 1990-1991.

THOMASSIN, R. et autres. Initiation à la vie économique, Tomes I et II, P.U.L., 1974.

TREMBLAY, R. L'économique, Tomes I et II, HRW, 1975.

TREMBLAY, R. La théorie du commerce international, Presses de l'Université de Montréal, 1971.